

*MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'U.R.S.S.*

## **DOCUMENTS ET MATÉRIAUX SE RAPPORTANT A LA VEILLE DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE**

*TOME I — Novembre 1937-1938*

*ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ALLEMAGNE*

### PRÉFACE

Au début de 1948 le Département d'Etat des U.S.A. a publié sous le titre : Les relations soviéto-nazies de 1939 à 1941, un recueil de rapports et de comptes rendus de tous genres composés par des fonctionnaires diplomatiques hitlériens. Comme il ressort de la préface de ce recueil, une entente avait été réalisée, au cours de l'été 1946, entre les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Angleterre concernant la publication des documents diplomatiques allemands. Par la suite la France s'était jointe à cet accord. En 1945, le Gouvernement soviétique avait proposé au Gouvernement anglais que les documents allemands fussent examinés en commun, et il avait insisté pour que des experts soviétiques fussent admis à participer à ce travail. Mais la proposition du Gouvernement soviétique fut repoussée. Les Gouvernements américain, anglais et français décidèrent de publier ces documents séparément, sans la participation de l'Union soviétique. Le Gouvernement soviétique s'est donc estimé en droit de procéder à son tour à la publication des documents secrets extraits des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, qui se sont trouvés en la possession des troupes soviétiques après leur entrée victorieuse à Berlin.

Les documents qui figurent dans le présent recueil, lequel constitue le premier tome de cette publication, se rapportent à la période qui va de novembre 1937 à décembre 1938. Ce sont des comptes rendus d'entretiens de Hitler, Ribbentrop et autres représentants du Gouvernement allemand avec des hommes politiques étrangers, des rapports de représentants diplomatiques allemands à l'étranger, ainsi que d'autres documents relatifs aux pourparlers du Gouvernement allemand avec des Gouvernements étrangers.

On y trouvera aussi des documents émanant d'autres Gouvernements, qui ont un rapport direct avec ceux que l'on a tirés des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

Les documents sont disposés dans l'ordre chronologique.

Les annotations de service, qui offrent un caractère standard, c'est-à-dire qui en règle générale se répètent pour tous les documents du même genre, ont été omises dans la traduction. Ce sont : 1. Le cachet pour l'enregistrement des documents reçus. 2. Le cachet indiquant les envois de copies aux différents services du Ministère et le nom des destinataires. 3. Les cachets « Geheime Reichssache » et « Geheimvermerk für Geheimreichssache ». 4. Le numéro de l'exemplaire dactylographié.

Nous indiquons la nature du document (lettre, télégramme, note, etc.), son numéro d'expédition, les annotations indiquant son caractère secret. Au cas où le texte est publié d'après une copie, nous reproduisons l'annotation « copie » qui figure sur le document.

Nous reproduisons également les résolutions qui ont plus qu'une importance technique. Quand la traduction a été faite d'une langue autre que l'allemand nous l'indiquons en note.

Le présent recueil a été préparé pour la publication par la Direction des Archives du Ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S.

**Edition électronique réalisée par Vincent Gouysse à partir de l'ouvrage publié en 1948 aux Editions en langues étrangères de Moscou. (Pour des raisons de taille de fichier, les 38 pages photocopiées de documents originaux ne sont pas reproduites dans cette édition.)**

**[WWW.MARXISME.FR](http://WWW.MARXISME.FR)**

## SOMMAIRE :

1. Entretien Hitler-Halifax, 19 novembre 1937 (p. 4)
2. Lettre du Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne Neurath au Ministre d'Allemagne à Prague Eisenlohr, 5 février 1938 (p. 11)
3. Entretien Hitler-Henderson, 3 mars 1938 (p. 13)
4. Rapport du Ministre de Tchécoslovaquie à Paris Osusky au Ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie Krofta, 4 mars 1938 (p. 18)
5. Conversation téléphonique entre Goering (Berlin) et Ribbentrop (Londres), 13 mars 1938 (p. 21)
6. Télégramme du Ministre d'Allemagne à Prague Eisenlohr au Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne Weizsaecker, 18 mars 1938 (p. 23)
7. Note du Ministère des Affaires étrangères de Grande-Bretagne à la Représentation plénipotentiaire de l'U.R.S.S. à Londres, 24 mars 1938 (p. 24)
8. Lettre du Conseiller au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne Altenburg au Ministre à Prague Eisenlohr avec, en annexe, les notes sur la conférence consacrée à la question des Allemands des Sudètes et tenue sous la présidence de Ribbentrop, 29 mars 1938 (p. 26)
9. Lettre du Ministre de Tchécoslovaquie à Londres Masaryk au Ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie Krofta, 5 avril 1938 (p. 29)
10. Discours de Chamberlain à la conférence des Ministres britanniques et français, 28 avril 1938 (p. 31)
11. Rapport de l'Ambassadeur de Pologne à Paris Lukasiewicz sur son entretien avec le Ministre français des Affaires étrangères Bonnet, 27 mai 1938 (p. 32)
12. Rapport de l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres von Dirksen au Ministre des Affaires étrangères, 10 juillet 1938 (p. 36)
13. Mémoire de Churchill sur son entretien avec Foerster, leader /des fascistes de Dantzig, 14 juillet 1938 (p. 40)
14. Lettre du Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne Woermann aux légations allemandes à Bucarest et à Belgrade, 25 juillet 1938 (p. 42)
15. Rapport de l'Ambassadeur de Pologne à Berlin Lipski au Ministre des Affaires étrangères Beck, 11 août 1938 (p. 43)
16. Note relative à l'entretien du Conseiller au Ministère des Affaires étrangères de Grande-Bretagne Ashton-Gwatkin avec Henlein, leader du « parti des Allemands des Sudètes » hitlérien, 22 août 1938 (p. 46)
17. Hitler ordonne des mesures de représailles contre la Tchécoslovaquie, 15 septembre 1938 (p. 48)
18. Note du rapporteur au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne von Stechow, 15 septembre 1938 (p. 49)
19. Lettre de l'adjoint de Himmler Best au Ministère des Affaires étrangères, 19 septembre 1938 (p. 50)
20. Lettre du Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne Woermann à Himmler, 19 septembre 1938 (p. 51)
21. Télégramme du Ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie Krofta au Ministre de Tchécoslovaquie à Paris Osusky (p. 52)
22. Les propositions de l'Angleterre et de la France au Gouvernement tchécoslovaque, 19 septembre 1938 (p. 53)

23. Rapport de l'Ambassadeur de Pologne à Berlin Lipski au Ministre des Affaires étrangères Beck, 20 septembre 1938 (p. 54)
  24. Réponse du Gouvernement tchécoslovaque aux propositions anglo-françaises, 20 septembre 1938 (p. 57)
  25. Réponse du Gouvernement britannique à la note tchécoslovaque, 21 septembre 1938 (p. 59)
  26. Lettre de Runciman à Chamberlain, 21 septembre 1938 (p. 60)
  27. Mémoire de la légation tchécoslovaque à Moscou au Commissariat du peuple des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., 22 septembre 1938 (p. 64)
  28. Télégramme du Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne Woermann aux missions diplomatiques d'Allemagne à Rome, Varsovie, Budapest, Prague et Londres, 23 septembre 1938 (p. 65)
  29. Remise par le Ministre d'Angleterre à Prague Newton, des exigences présentées par Hitler à la Tchécoslovaquie (entretien Newton-Smutny, 23 septembre 1938) (p. 66)
  30. Remise par le Ministre d'Angleterre à Prague Newton des exigences présentées par Hitler à la Tchécoslovaquie, 24 septembre 1938 (p. 68)
  31. Lettre du Ministre de Tchécoslovaquie à Londres Masaryk au Ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne Halifax, 26 septembre 1938 (p. 69)
  32. Rapport de l'Ambassadeur de Pologne à Berlin Lipski au Ministre des Affaires étrangères Beck, 26 septembre 1938 (p. 70)
  33. Rapport de l'Ambassadeur de Pologne à Berlin Lipski au Ministre des Affaires étrangères Beck, 27 septembre 1938 (p. 72)
  34. Information de la délégation allemande à Munich au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne sur la marche de la Conférence de Munich, 29 septembre 1938 (p. 74)
  35. Texte de l'accord de Munich. 29 septembre 1938 (p. 77)
  36. Note de Kordt sur la Conférence de Munich, 29 septembre 1938 (p. 79)
  37. Note du Ministère des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie sur le séjour de la délégation tchécoslovaque à Munich, 30 septembre 1938 (p. 81)
  38. Remise par le Chargé d'affaires allemand à Prague Hencke des exigences de Munich au Ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie Krofta, 30 septembre 1938 (p. 83)
  39. Déclaration anglo-allemande du 30 septembre 1938 (p. 84)
  40. Lettre de Keitel à Weizsaecker, 10 octobre 1938 (p. 85)
  41. Message du Secrétaire d'Etat Weizsaecker, téléphoné de Godesberg le 12 octobre 1938 (p. 86)
  42. Déclaration franco-allemande du 6 décembre 1938 (p. 88)
  43. Note sur l'entretien du Ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie Chvalkovski avec le Ministre d'Angleterre à Prague Newton, 10 décembre 1938 (p. 89)
  44. Lettre de l'Ambassadeur de Pologne à Londres Raczynski à l'Ambassadeur de Pologne à Berlin Lipski, 19 décembre 1938 (p. 90)
- Index des noms de personnes (p. 93)

N°1

## ENTRETIEN HITLER-HALIFAX <sup>1</sup>

Berlin, le 28 janvier 1938.

LE PRÉSIDENT DE LA REICHSBANK

Dr. HJALMAR SCHACHT <sup>2</sup>.

Reçu le 28 janvier 1938.

Communiqué à M. le Ministre du Reich <sup>3</sup>.

Très estimé M. von Neurath,

Je vous renvoie le compte rendu de la visite de Lord Halifax en vous remerciant infiniment de m'avoir donné la possibilité d'en prendre connaissance.

Heil Hitler !

Votre dévoué

Dr. Hjalmar Schacht.

A M. le Ministre des Affaires étrangères du Reich, baron von Neurath, Berlin, Ministère des Affaires étrangères.

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne. Original.

<sup>2</sup> En-tête.

<sup>3</sup> Cachet.

### NOTE SUR L'ENTRETIEN ENTRE LE FUHRER-CHANCELIER ET LORD HALIFAX EN PRÉSENCE DE M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU REICH

à l'Obersalzberg, le 19.XI. 1937 <sup>1</sup>.

Au début de l'entretien, **Lord Halifax** souligne qu'il se félicite d'avoir la possibilité d'arriver, au moyen d'explications personnelles avec le Führer, à une meilleure compréhension mutuelle entre l'Angleterre et l'Allemagne. Cela serait de la plus haute importance non seulement pour les deux pays, mais aussi pour toute la civilisation européenne. Avant son départ d'Angleterre, il s'est entretenu de cette visite avec le Premier Ministre et le Ministre anglais des Affaires étrangères, et ils ont été absolument d'accord pour en définir l'objet. Il s'agit maintenant d'établir comment on pourrait créer la possibilité d'un examen étendu et loyal de toutes les questions intéressant les deux pays. En Angleterre, on est d'avis que les malentendus actuels peuvent être complètement éliminés. On reconnaît entièrement et sans réserve les grands mérites du Führer dans le redressement de l'Allemagne, et si l'opinion publique anglaise observe parfois une attitude critique à l'égard de certains problèmes allemands, cela tient en partie au fait qu'en Angleterre [*c'est sans doute en partie parce qu'en Angleterre...*] <sup>2</sup> on ne sait pas très bien pourquoi et dans quelles circonstances ont été prises certaines mesures allemandes. C'est ainsi que l'Eglise anglaise se montre très soucieuse et inquiète devant le développement de la question de l'Eglise en Allemagne. Dans les milieux du Parti travailliste aussi, on considère défavorablement certains faits qui se produisent en Allemagne. Malgré ces difficultés, lui (Lord Halifax) et les autres membres du Gouvernement anglais sont pénétrés de l'idée que le Führer a réalisé beaucoup de choses, et pas seulement en Allemagne, car en détruisant dans son pays le communisme, il a barré à ce dernier le chemin de l'Europe occidentale, et que, pour cette raison, l'Allemagne peut être à bon droit considérée comme le bastion de l'Occident contre le bolchévisme. Le Premier Ministre anglais est d'avis qu'il y a pleine possibilité de trouver une solution au moyen d'un loyal échange de vues. [*Malgré ces difficultés, lui (Lord Halifax) reconnaît que le Chancelier n'a pas seulement rendu de grands services à l'Allemagne, mais qu'il a encore su (comme lui-même en a certainement conscience), en empêchant la pénétration du communisme dans son pays, lui barrer le chemin de l'Occident. Le Premier Ministre est d'avis qu'on peut trouver une solution à nos désaccords en procédant à un loyal échange de vues.*] La solution de problèmes même difficiles peut être facilitée par la confiance mutuelle. Si l'Allemagne et l'Angleterre parvenaient à un accord, ou du moins s'en rapprochaient, il faudrait, selon les Anglais, faire participer à la discussion [*doivent être, au moment opportun, appelés à participer à notre discussion.*] des pays qui, au point de vue politique, sont proches de l'Allemagne et de l'Angleterre. Il s'agit en l'espèce de l'Italie et de la France, auxquelles il faut donner à entendre dès le début [*que le rapprochement anglo-allemand n'entraînera pas une tentative de diviser Berlin et Rome, pas plus qu'il n'entraînera une tentative de diviser la France et l'Angleterre.*] que la collaboration anglo-allemande n'entraîne nullement des machinations

hostiles à l'Italie ou à la France. Il ne faut pas qu'on ait l'impression que l'« axe Berlin-Rome » ou les bons rapports entre Londres et Paris auraient à souffrir d'un rapprochement germano-britannique. Après que le terrain aura été préparé à la suite de ce rapprochement, les quatre grandes Puissances d'Europe occidentale devront créer en commun une base sur laquelle une paix durable puisse être fondée en Europe. Pas une des quatre Puissances ne doit en aucun cas rester en marge de cette collaboration, car il serait impossible autrement de mettre un terme à la situation instable d'aujourd'hui.

**Le Führer** répond que l'entente entre les quatre Puissances d'Europe occidentale lui paraît très facile à réaliser s'il n'est question que de bonne volonté et de courtoisie mutuelle.

Les choses se compliqueront si des questions pratiques essentielles sont soulevées. Si l'on veut assurer la collaboration de l'Allemagne, il convient de demander comment celle-ci sera traitée par les autres partenaires : comme un Etat considéré du point de vue du traité de Versailles — et alors il ne sera guère possible de dépasser le cadre de relations purement formelles entre les pays européens — ou bien comme un Etat ne portant plus la flétrissure morale ou matérielle du traité de Versailles. En ce cas, il conviendra de tirer de la situation modifiée une conclusion logique, car on ne saurait exiger d'un Etat auquel on ne reconnaît pas le droit légitime d'agir activement, en tant que grande Puissance, qu'il apporte une collaboration active à la politique européenne. La tragédie, c'est qu'en Angleterre et en France on n'arrive toujours pas à se faire à l'idée que l'Allemagne, qui après la paix de Westphalie ne fut pendant 250 ans qu'une notion théorique, est devenue une réalité au cours des 50 dernières années.

L'art de bien diriger l'Etat consiste à accepter cette réalité, même si cela peut avoir certains côtés désagréables. Cela est vrai aussi pour l'Italie et, dans un certain sens, pour le Japon. L'histoire crée souvent des réalités qui ne sont pas toujours agréables ; l'Allemagne aussi a dû subir une réalité de cette sorte, car la Pologne qui, pendant plus de 150 ans, fut pour ainsi dire inexistante, est aujourd'hui rendue à la vie. Il (le Führer) estime que sa tâche principale est d'éduquer le peuple allemand de façon à lui apprendre à supporter les réalités politiques désagréables. Il en résulte que le fond du problème discuté est la question de savoir ce que peut offrir, du point de vue d'une collaboration politique active, un pays auquel par ailleurs on ne reconnaît même pas les besoins vitaux les plus pressants.

Il existe deux possibilités de régler les rapports entre les nations.

Le jeu des forces libres qui, dans bien des cas, équivaudrait à une intervention active dans la vie des peuples et serait capable de provoquer de graves bouleversements dans notre culture créée au prix de tant d'efforts. La seconde possibilité consiste à admettre, au lieu du jeu des forces libres, le règne d'une « raison supérieure » ; mais il faut bien se rendre compte que cette raison supérieure doit aboutir à des résultats à peu près semblables à ceux qu'aurait produits l'action des forces libres. Il (le Führer) s'est souvent demandé au cours des dernières années si l'humanité contemporaine est assez sensée pour remplacer le jeu des forces libres par la méthode de la raison supérieure.

En 1919, on a manqué une magnifique occasion d'appliquer cette méthode nouvelle. On lui préféra alors une solution de déraison. C'est ainsi que l'Allemagne fut poussée dans la voie du jeu des forces libres, car c'était là, en définitive, sa seule possibilité de s'assurer les droits humains les plus élémentaires. L'avenir dépend du choix que l'on fera entre ces deux méthodes.

En considérant les sacrifices que la méthode de la raison peut certainement exiger ici et là, il faut se représenter quels sacrifices imposerait le retour à l'ancienne méthode du jeu des forces libres. Il apparaîtra clairement alors que la première voie est moins onéreuse que la seconde.

**Lord Halifax** est d'accord avec le Führer pour reconnaître que les relations purement formelles n'ont pas une grande valeur, et qu'un rapprochement sérieux ne peut être obtenu que si toutes les parties s'inspirent de prémisses identiques, et que si l'unité de vues est réalisée. Il est également convaincu pour sa part qu'une œuvre durable ne peut être réalisée que sur une base réelle, même si les réalités dont il est question étaient désagréables pour tel ou tel partenaire. Il souligne qu'en Angleterre tout le monde considère l'Allemagne comme un pays grand et souverain, et que les pourparlers ne doivent être menés avec elle que sur cette base. Les Anglais sont des réalistes et, plus que quiconque peut-être, ils sont convaincus [*que dans le traité de Versailles des erreurs ont été commises qui doivent être corrigées.*] que les erreurs du diktat de Versailles doivent être corrigées. Autrefois aussi l'Angleterre a toujours exercé son influence dans ce sens réaliste. Il rappelle le rôle joué par l'Angleterre dans l'évacuation anticipée de la Rhénanie, dans le règlement de la question des réparations et aussi lors de la réoccupation de la Rhénanie <sup>1</sup>. Il faut essayer d'employer le même langage en évitant de parler tout haut de perspectives trop lointaines, parce qu'il n'en résulterait que des malentendus, et que cela ne faciliterait pas la solution du problème. On ne pense pas [*On ne pense pas nécessairement.*], du côté anglais, que le statu quo doive, en tout état de cause, rester en vigueur. On y reconnaît [*qu'on peut envisager une adaptation aux conditions nouvelles, le redressement des anciennes erreurs, la reconnaissance que les circonstances ont changé*

— *quand le besoin s'en fera sentir.*] qu'il importe de s'adapter aux conditions nouvelles, de corriger les anciennes erreurs, d'avoir en vue les modifications devenues nécessaires à l'état de choses existant. L'Angleterre exercera son influence uniquement pour que ces modifications ne se fassent pas au moyen des décisions inconsidérées dont a parlé le Führer, à savoir : par le jeu des forces libres, qui, en dernière analyse, signifie la guerre. Il doit souligner encore une fois, au nom du Gouvernement anglais, qu'il ne faut exclure aucune possibilité de modifier la situation existante, mais que les modifications ne doivent se faire que sur la base d'un règlement raisonnable. Si les deux parties sont d'accord pour reconnaître que le monde n'est pas statique, il faut essayer, en s'inspirant d'idéals communs, d'en tirer les conclusions qui s'imposent en orientant toutes les énergies vers un but commun dans une atmosphère de confiance mutuelle.

**Le Führer** répond que, malheureusement, il a l'impression qu'en dépit du désir d'agir dans un sens raisonnable, les solutions sensées rencontreront de grandes difficultés, surtout dans les pays démocratiques où les partis politiques ont la possibilité d'exercer une influence décisive sur les actes du Gouvernement. Lui-même a présenté en 1933-1934, pour la limitation des armements, plusieurs propositions pratiques dont l'adoption aurait permis à l'Europe et au monde de faire de grandes économies. Ces propositions ont été déclinées l'une après l'autre ; et pourtant certains hommes d'Etat comprenaient que l'Allemagne ne resterait pas longtemps dans la situation établie par le traité de Versailles. Mais comme les partis politiques et surtout la presse irresponsable exerçaient une influence déterminante sur les décisions du Gouvernement, des propositions comme celles d'une armée de 200.000 et de 300.000 hommes, de la limitation des armements aériens, ont été toutes repoussées. Le seul résultat de tous ses efforts pour régler ces questions a été l'accord naval.

Même situation aujourd'hui. On substitue aux décisions sensées qui s'imposent, les mots d'ordre démagogiques des partis politiques. C'est là, sans doute, un surcroît de difficulté considérable. Il signale par contre les bonnes relations avec la Pologne, malgré un passé très lourd. De son côté, l'Allemagne ne peut attendre des autres pays la moindre concession pour satisfaire à ses besoins vitaux les plus naturels, parce que dans ces pays, c'est le règne des partis. L'Allemagne connaît la position des partis anglais dans la question coloniale et notamment l'attitude absolument négative des conservateurs. Il en est de même en France. L'Allemagne ne peut que prendre acte de cette attitude et partir de l'idée qu'il est impossible, dans ces conditions, de résoudre le problème colonial. Il faut attendre un peu. Il y a d'autres cas encore, où ce ne sont pas les capacités politiques de tels ou tels hommes d'Etat, mais où c'est la position démagogique des partis qui a décidé. La mainmise sur la région de Memel par la Lituanie en 1923 et l'attitude observée par la suite devant les protestations allemandes sur ce point en sont un exemple frappant. C'est ce qui explique que la plupart de ses propositions aient été repoussées. Il était en quelque sorte la bête noire des partis dans les pays démocratiques. Il suffisait qu'une proposition émanât de lui pour qu'elle fût rejetée. Actuellement, l'influence des partis se manifeste de nouveau sous une forme analogue. C'est un fait que certaines nations ne disposent pas d'un espace vital suffisant. Si l'Angleterre, avec ses 46 millions d'habitants, était obligée de ne vivre que sur les ressources de la métropole, elle l'aurait peut-être compris plus facilement. Toutes les préventions dans la question coloniale sont dues à ce fait : on considère comme allant de soi que l'Amérique et la Russie disposent de territoires étendus ; que l'Angleterre possède le quart du globe ; que la France a un empire colonial, et qu'en tout cas on ne saurait empêcher le Japon d'agrandir son territoire. On conçoit parfaitement aussi que des petits Etats tels que la Belgique, l'Espagne et le Portugal aient des colonies. A l'Allemagne seule on déclare qu'en tout état de cause, elle ne peut avoir de colonies. C'est ce qui caractérise l'attitude des partis qui, comme les conservateurs anglais par exemple, ont pris des décisions absolument négatives sur la question coloniale. A quoi bon alors inviter à une collaboration positive un pays que l'on a dépouillé des droits les plus élémentaires dans certaines questions ? On a critiqué la conduite des Allemands en Asie orientale : on a prétendu qu'elle était une trahison envers la race blanche. Or l'Allemagne a été, plus longtemps que tous les autres, le champion de la solidarité des blancs en face des autres races, et c'étaient les pays démocratiques qui critiquaient sa politique raciale. Maintenant elle n'a point d'intérêts à défendre en Asie orientale. Elle peut entretenir des relations d'affaires avec tel ou tel pays. Mais le pavillon allemand ayant disparu de l'Asie orientale, et le commerce suivant le pavillon, les possibilités d'affaires sont, de toute manière, trop médiocres.

On ne trouvera que difficilement la possibilité de résoudre les problèmes internationaux aussi longtemps que les partis politiques ne seront pas devenus plus sages, ou qu'on n'aura pas établi des formes de gouvernement interdisant aux partis d'exercer une influence aussi considérable sur les Gouvernements.

A ce propos, le Führer signale encore les obstacles élevés par la presse à l'occasion du voyage de Lord Halifax en Allemagne. Il ne doute pas que certains milieux d'Angleterre pensent en réalistes. L'accord naval en est une preuve. Mais il lui semble que les facteurs politiques déterminants sont caractérisés par une autre façon de voir. Telle est du moins son impression après cinq ans de gouvernement. Il est convaincu que toute proposition venant de lui serait immédiatement torpillée et, qu'en l'adoptant, tout Gouvernement se mettrait dans une situation très difficile vis-à-vis de l'opposition.

**Lord Halifax** répond que si le Führer estime qu'aucun progrès n'est possible dans la voie d'une entente [*Lord Halifax répond que si le Chancelier est réellement de cet avis, il est clair qu'il a perdu son temps en venant à Berchtesgaden et que le Chancelier a perdu le sien en le recevant. Si les prémisses du Chancelier sont justes, il s'ensuit qu'aucun progrès n'est possible dans la voie de la compréhension et qu'aussi longtemps que l'Angleterre sera une démocratie, il sera inutile de poursuivre l'entretien.*] aussi longtemps que l'Angleterre reste un pays démocratique, il est inutile de poursuivre cet entretien, car l'Angleterre ne changera pas de sitôt la forme actuelle de son Gouvernement. C'est une erreur de croire que l'influence des partis politiques ait fait perdre des possibilités et décliner des propositions. Cela est tout à fait inexact en ce qui concerne l'Angleterre. Les propositions ont été déclinées parce que, à tort ou à raison, certains pays n'y voyaient pas de garanties de sécurité suffisantes. Le rejet de ces propositions confirme ce principe que le désarmement doit suivre la sécurité, et non vice versa. Le fait même que l'Angleterre a signé avec l'Allemagne un accord naval malgré les critiques que certaines stipulations suscitaient du point de vue des partis, prouve justement que le Gouvernement anglais, lui aussi, agit indépendamment des partis. Il n'est nullement l'esclave [*de ce que le Chancelier considère comme les manœuvres démagogiques des partis. De l'avis des Anglais, aucun gouvernement digne de ce nom n'est sous la coupe des partis qui n'y sont point représentés.*] <sup>4</sup> des intrigues démagogiques de ces derniers. De l'avis des Anglais, aucun Gouvernement digne de ce nom ne doit être mené en laisse par les partis. Il est également faux que les propositions aient été repoussées parce que faites par le Führer, cette « bête noire ». Certains pays voyaient l'Allemagne violer les engagements contractés, pour des raisons qui semblaient peut-être probantes pour l'Allemagne, mais qui l'étaient bien peu pour les autres pays. Aussi est-il tout naturel que les pays en question aient pris devant les propositions allemandes une attitude plus défavorable qu'elle ne l'aurait été dans d'autres conditions.

Le Gouvernement anglais n'est nullement d'avis qu'il ne faille pas, quelles que soient les circonstances, discuter avec l'Allemagne la question coloniale. Il sait que c'est un problème difficile. Mais ce qui est certain, c'est qu'aucun Gouvernement anglais ne pourrait examiner isolément la question coloniale avec l'Allemagne. Cette question ne peut être considérée que comme un élément du règlement d'ensemble qui doit amener le calme et la sécurité en Europe.

Bien entendu, les autres Etats intéressés doivent également être invités à prendre part à ce débat sur le règlement général. Le Führer a parlé des milieux qui, en Angleterre, se montraient hostiles à la visite de Lord Halifax. [*est-il sûr qu'il n'y ait des milieux hostiles qu'en Angleterre ?*] Dans les autres pays aussi il existe des milieux acquis à cet état d'esprit défavorable, mais cela ne doit pas effaroucher ceux qui veulent créer dans le monde un système politique meilleur. Le Führer répond que Lord Halifax l'a mal compris. Lord Halifax propose comme but final de la collaboration germano-britannique un accord entre les quatre Puissances occidentales, dont la France. Or, ses remarques à propos de la démagogie des partis politiques se rapportent avant tout à la France où elles sont vraies à 100%. Il a mis l'Angleterre à part quand il a parlé de l'accord naval.

Quant à l'inexécution des engagements contractés, il signale que les autres Puissances les ont violés avant l'Allemagne, et que celle-ci n'a repris sa liberté d'action qu'après le rejet de toutes ses propositions. De l'avis même de juristes anglais d'un renom mondial, l'Allemagne avait le droit d'exiger le désarmement des autres pays après avoir elle-même rempli à 100% dans ce domaine les obligations prévues par les traités. Elle a également accepté la proposition de feu le Premier Ministre MacDonald concernant l'armée de 200.000 hommes. Proposition qui a échoué à cause de la France.

Dans la question coloniale, les autres pays ont violé l'acte relatif au Congo, qui interdisait de porter la guerre sur le sol africain. Confiant dans l'exécution du traité par les autres Etats, l'Allemagne ne gardait en Afrique que des contingents de troupes insignifiants.

Au fond il n'existe qu'un désaccord entre l'Angleterre et l'Allemagne : c'est la question coloniale. C'est une différence de points de vue. Si on pouvait la faire disparaître, ce serait très heureux ; sinon il (le Führer) ne peut qu'en prendre acte avec regret. Nombreuses sont les questions sur lesquelles l'Allemagne et l'Angleterre ont des opinions différentes. Mais il ne s'agit point là de choses qui ont un rapport direct avec la collaboration germano-britannique. Du côté anglais, deux opinions se manifestent dans la question coloniale. Le Gouvernement anglais déclare que c'est une question à discuter. Mais les partis, et surtout le parti conservateur, repoussent tout en bloc. Pas d'autres difficultés entre l'Allemagne et l'Angleterre.

**Lord Halifax** demande au Führer s'il estime possible, dans l'éventualité d'une solution satisfaisante des problèmes litigieux, le retour de l'Allemagne à la S.D.N. en vue d'une collaboration plus étroite avec les autres nations, et quelle est, selon lui, la partie du Pacte de la S.D.N. qui doit être modifiée avant que l'Allemagne puisse y rentrer à nouveau. Certes, les bons côtés de la S.D.N. sont exagérés par ses adeptes trop enthousiastes. Il faut cependant reconnaître qu'elle préconise la méthode pacifique pour résoudre les difficultés internationales. Appliquer cette méthode pratiquement équivaldrait à se rapprocher du second terme de l'alternative que le Führer a appelée plus haut « méthode raisonnable » par opposition au jeu des forces libres. Si l'on utilisait dans

ce sens la S.D.N. [*qui est une méthode internationale*] (qui, au fond, n'est pas autre chose qu'une méthode internationale), dont on pourrait modifier certains côtés, la confiance serait rétablie entre les nations. [*cela aurait une influence considérable sur le rétablissement de la confiance entre les nations.*] C'est pourquoi il demande ce que le Führer pense de la S.D.N. et aussi du désarmement. Toutes les autres questions peuvent être caractérisées en ce sens qu'elles concernent les changements qui, tôt ou tard, se produiront vraisemblablement dans l'ordre européen. [*entrent dans la catégorie des changements de l'ordre européen qui pourraient se produire avec le temps.*] Au nombre de ces questions figurent Dantzig, l'Autriche et la Tchécoslovaquie. La seule préoccupation de l'Angleterre, c'est que ces changements s'opèrent par une évolution pacifique [*tout changement se produise par une évolution pacifique.*], et que l'on puisse éviter les méthodes susceptibles d'entraîner de nouveaux bouleversements que ne souhaiteraient ni le Führer, ni les autres pays.

La question coloniale est sans doute difficile. Le Premier Ministre anglais est d'avis qu'elle ne peut être résolue qu'en tant qu'élément d'une nouvelle orientation et du règlement général de toutes les difficultés. Il demande au Führer s'il ne pourrait pas lui dire comment il se représente, dans ses grandes lignes, la solution du problème colonial.

**Le Führer** répond que, selon lui, le fait que l'Allemagne n'est pas membre de la S.D.N. ne constitue pas un problème anglo-allemand, car l'Amérique ne fait pas non plus partie de la S.D.N., et cependant nul ne peut dire qu'il y ait, pour cette raison, des divergences de vues profondes entre l'Angleterre et l'Amérique. Au surplus, la S.D.N., vu l'absence du Japon et l'inaction de l'Italie, n'est plus une vraie Société des Nations. L'Allemagne retournera-t-elle un jour à Genève ? On ne peut le dire pour le moment. Elle ne retournera certainement pas dans une Société des Nations rudimentaire, et il est peu probable qu'elle entre dans une Société des Nations qui croit que sa mission est de s'opposer au cours naturel des événements politiques, et de s'affirmer pour la perpétuation de l'état de choses existant.

Avant, il eût été beaucoup plus facile de régler le problème du désarmement, car il ne s'agissait alors que d'une limitation des armements. Aujourd'hui l'Angleterre elle-même arme sur une échelle sans précédents dans l'histoire de ce pays. L'Angleterre est-elle prête à renoncer à ses armements ? Lui, le Führer, sait qu'on répondra du côté anglais que les armements britanniques ne visent qu'à combler les lacunes du passé. L'Allemagne est dans le même cas. Il faut combler les lacunes qui résultent d'une trop grande fidélité aux traités dans le passé. Et puis, il a pu se rendre compte que les peuples n'ont de poids qu'en fonction de la puissance de leurs armements et qu'aujourd'hui le poids de l'Allemagne dans la vie internationale a augmenté avec ses armements. Le problème du désarmement s'est singulièrement compliqué par suite de l'alliance franco-russe qui a été une réponse à certaines mesures allemandes. Résultat : la Russie devient en Europe non seulement un facteur moral, mais aussi un facteur matériel d'assez grand poids, surtout à la suite de l'alliance avec la Tchécoslovaquie. Qui peut dès lors s'attaquer à la question du désarmement, et comment celui-ci doit-il s'effectuer ? C'est pourquoi il ne sait pas au juste comment il faut s'y prendre pour régler le problème du désarmement. De toute façon, il est un adversaire fanatique de conférences dont la stérilité apparaît évidente dès le début. Sous aucun prétexte il ne se laissera convaincre par les hommes d'Etat désireux de réunir des conférences tous les trois mois, de prendre part à de pareilles entreprises. Si l'on veut s'occuper du désarmement, il faut commencer par établir clairement ce qui doit faire l'objet du désarmement. A ce propos il se réfère à son ancienne proposition de renoncer aux bombardements. Les Puissances coloniales, considérant les bombardiers comme un excellent moyen de briser la résistance des indigènes récalcitrants, ont repoussé cette proposition qui contrariait leurs intérêts. A la suite des dernières expériences militaires dans les diverses parties du monde, elles sont même portées aujourd'hui à augmenter le nombre de leurs bombardiers.

L'Allemagne s'arme, elle ne se plaindra pas. Elle respectera les engagements découlant de l'accord naval, mais sous cette réserve faite du côté allemand au moment de la conclusion de l'accord, que la Russie ne s'armera pas sur mer indéfiniment. Sinon une révision de l'accord naval s'imposerait. Mais il n'a pas une assez haute opinion des capacités des Russes pour croire qu'une telle révision puisse avoir lieu dans un proche avenir.

Avec la Tchécoslovaquie et l'Autriche aussi, il serait raisonnable de procéder à un règlement. Le traité conclu le 11 juillet avec l'Autriche permettra, il faut l'espérer, de lever toutes les difficultés. Il dépend de la Tchécoslovaquie d'écarter les obstacles. Il lui suffira de bien traiter les Allemands qui vivent à l'intérieur de ses frontières, et alors ils seront tout à fait contents. Ce qui importe surtout pour l'Allemagne, c'est de rester en bons rapports avec tous ses voisins.

Quant à la question coloniale, ce n'est pas à l'Allemagne de formuler des vœux. Il existe deux possibilités : d'abord, le jeu des forces libres. Ce que l'Allemagne prendrait dans ce cas comme colonies, on ne saurait le dire. La seconde possibilité, ce serait une solution raisonnable. Les décisions raisonnables doivent être fondées sur le droit ; autrement dit, l'Allemagne peut prétendre à ses anciennes possessions. Lorsqu'on déclare de tous les côtés que l'ordre international doit reposer non sur la force, mais sur le droit, lui, le Führer, est pleinement d'accord. Il aurait même été heureux si cet ordre nouveau avait pu dater de 1914. Avec le nouvel ordre de choses,



l'Allemagne se serait trouvée dans une situation extrêmement avantageuse. Il répète que dans la question coloniale, l'Allemagne n'a pas à formuler de vœux. Il suffit que l'on se place sur le terrain du droit. Que l'Angleterre et la France fassent elles-mêmes des propositions, si pour une raison ou pour une autre le retour de telles ou telles colonies allemandes leur semble indésirable. En revendiquant des colonies, l'Allemagne ne se propose pas de buts militaires inspirés par l'ambition ou par sa situation de grande Puissance. Elle n'a pas le dessein de s'embrayer sur des voies stratégiques ; elle veut des colonies uniquement pour des raisons économiques, pour se ravitailler en denrées agricoles et en matières premières. Elle ne voudrait pas que ses colonies se situent sur un territoire où des opérations de guerre pourraient avoir lieu et où il y aurait grand danger de complications internationales. Si pour des raisons d'ordre stratégique l'Angleterre ne juge pas possible de rendre à l'Allemagne telles ou telles régions, elle peut en offrir d'autres en échange.

En tout cas, l'Allemagne n'acceptera pour colonie ni le Sahara, ni les territoires baignés par la Méditerranée, car il lui semble trop dangereux de se trouver entre deux Empires mondiaux. Tsing-tao et Kiao-tchéou sont de même des points trop exposés.

**Le baron von Neurath, Ministre des Affaires étrangères du Reich**, fait observer, en rapport avec la question de la S.D.N., que l'Allemagne, après sa sortie de la S.D.N., ne s'est jamais dérobée à la collaboration internationale lorsqu'il y avait en perspective pas seulement des mots, mais des actes pratiques. Exemple : la participation de l'Allemagne à la question de la non-intervention dans les affaires d'Espagne.

**Le Führer**, de son côté, rappelle encore le règlement des questions germano-polonaise et germano-autrichienne ; il espère qu'avec la Tchécoslovaquie également, on pourra trouver une solution raisonnable.

**Lord Halifax** répond qu'il n'est pas tout à fait d'accord avec le Führer sur certains points, mais qu'il n'a pas l'intention de s'y attarder, parce qu'il s'agit de choses qui n'ont pas une importance décisive pour l'entretien en cours.

Chamberlain et le Gouvernement anglais seraient heureux si, après les amples et franches déclarations faites aujourd'hui par les représentants des deux Gouvernements, l'entretien pouvait se poursuivre sur telles ou telles questions. Il est fort regrettable qu'à l'époque la visite de Simon et d'Eden n'ait pas eu de suite. Et si maintenant cet entretien est suivi d'autres négociations, cela produira le meilleur effet sur l'opinion publique.

**Le Führer** répond que pour prolonger le contact germano-anglais, il envisage avant tout la voie diplomatique ; car si l'on se propose de mener des pourparlers sur des questions concrètes, ils doivent être bien préparés. L'échec de nombreuses négociations de ce genre est dû surtout à une préparation insuffisante. Une conférence ne peut être que la dernière consécration de pourparlers préliminaires. Il lui paraît évident que le problème le plus complexe est le problème colonial où les deux parties sont encore très éloignées l'une de l'autre. Il faut que l'Angleterre et la France sachent bien si, en principe, elles veulent satisfaire les conditions allemandes, et comment. L'Allemagne ne peut que formuler ses revendications et espérer qu'elles trouveront un accueil raisonnable.

Après le déjeuner **Lord Halifax** revient à la nécessité de prolonger le contact anglo-allemand et propose à nouveau des pourparlers directs entre les représentants des Gouvernements. Ces pourparlers seront utiles quant au fond, mais aussi parce qu'ils feront grande impression sur l'opinion publique. En reculer trop la date causerait une déception. On attendait beaucoup, en Angleterre, de la visite de M. le Ministre des Affaires étrangères du Reich, et l'on a été très déçu lorsque cette visite n'a pu avoir lieu à la suite de l'incident du *Leipzig* et du *Deutschland*. Aussi serait-il bon que de nouveaux pourparlers aient lieu entre les représentants allemands et anglais. On pourrait par la même occasion examiner la question coloniale. Il répète que le Gouvernement anglais est tout à fait disposé à la discuter. Il doit ajouter, il est vrai, que tout Gouvernement anglais ne pourrait considérer le problème des colonies que comme l'un des éléments d'un règlement général. Il convient de s'attaquer en même temps, sur un large front, à la solution de toutes les questions à régler.

**Le Führer** répond qu'une action menée sur un large front exige précisément d'être bien préparée. Selon lui, mieux vaut ne pas engager de pourparlers du tout, que d'en être réduit par la suite à reconnaître leur résultat insuffisant. Il faut attendre. Deux peuples réalistes, l'allemand et l'anglais, ne doivent pas céder à la peur d'une catastrophe éventuelle. On dit toujours que si telle ou telle chose ne se produit pas, l'Europe ira au-devant d'une catastrophe. La seule catastrophe, c'est le bolchévisme. Tout le reste peut être réglé. La hantise d'une catastrophe est l'œuvre d'une presse exaltée et malveillante. Ce serait une erreur d'affirmer que la situation internationale actuelle est identique à celle de 1912-1914. Elle le serait peut-être s'il n'y avait pas eu dans l'intervalle la guerre et ses leçons. Il n'est pas de ceux qui, politiquement, ont les nerfs faibles. Il se peut que d'ici quelques années les problèmes actuels se présentent tout autrement. Si la situation est réglée en Asie orientale et en Espagne, bien des choses paraîtront peut-être plus faciles à régler. Aussi peut-on attendre tranquillement deux ou trois ans, si telle ou telle question est trop difficile à résoudre aujourd'hui.

Il n'y a que la presse qui joue un rôle fatal. C'est elle, et elle seule, qui cause les neuf dixièmes de toute la tension. La crise espagnole et la prétendue occupation du Maroc par les troupes allemandes sont des exemples qui montrent de façon saisissante les dangers d'un journalisme irresponsable. Ce qui contribuerait directement à détendre les relations internationales, ce serait la coopération de toutes les nations en vue d'en finir avec les forbans du journalisme.

**Lord Halifax** est de l'avis du Führer quant au danger émanant de la presse. Il estime à son tour que les pourparlers anglo-allemands doivent être bien préparés. Chamberlain lui a déclaré à son départ qu'il assumerait volontiers le risque d'une interprétation inexacte, par la presse, de la visite de Lord Halifax en Allemagne, si cette visite permettait de faire ne fût-ce qu'un pas dans la bonne direction. Il faut seulement que les deux parties visent au même but : asseoir solidement la paix en Europe.

En terminant, Lord Halifax remercie pour l'occasion qui lui a été donnée d'avoir cet entretien et dit qu'il en fera un rapport fidèle au Premier Ministre anglais. A son tour le Führer se déclare satisfait d'avoir eu avec Lord Halifax un long et loyal entretien, et affirme qu'il peut accepter sans réserve pour l'Allemagne le but que Lord Halifax vient d'énoncer. Un homme qui, comme lui, a été soldat dans la guerre mondiale, ne veut plus de guerre. Les mêmes tendances règnent en Angleterre et dans tous les autres pays. Un seul pays, la Russie soviétique, pourrait gagner à un conflit général. Tous les autres sont, au fond du cœur, pour la consolidation de la paix.

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne. Annexe à la lettre de Schacht à Neurath, datée du 28 janvier 1938. N. R.

<sup>2</sup> Notation parallèle des phrases correspondantes en anglais. Dans l'original allemand elle se trouve en marge, à gauche ; des astérisques indiquent les passages auxquels correspondent les variantes anglaises. N. R.

<sup>3</sup> Dans l'original : « ebenso wie bei der Wiederbesetzung des Rheinlandes ». N. R.

<sup>4</sup> Une erreur s'est glissée dans l'original. Voici cette partie du texte anglais telle qu'elle figure dans le document allemand : « In the English view of Government wick was worthy of the name was under the domination of outside parties. » N.R.

**LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ALLEMAGNE  
NEURATH AU MINISTRE D'ALLEMAGNE A PRAGUE EISENLOHR <sup>1</sup>**

Rigoureusement secret !

Berlin, le 5 février 1938.

A la Légation d'Allemagne à Prague.

Par courrier.

On se demande ici ces derniers temps si la convention d'arbitrage, conclue par les deux pays à Locarno, peut jouer un rôle (et lequel) dans le développement ultérieur des rapports germano-tchécoslovaques. Ce qui a surtout donné lieu à ces réflexions, ce sont vos entretiens avec MM. Benès et Krofta dont vous nous avez informés le 21 décembre dernier dans votre lettre A. III. I gén. <sup>2</sup> Je voudrais, à ce propos, faire les remarques suivantes :

Quand en mars 1936, lors de la réoccupation de la Rhénanie, nous avons dénoncé le Pacte rhénan signé à Locarno, la question s'est posée de savoir quelle portée nous entendions attribuer à cet acte en ce qui concernait les autres parties de l'accord de Locarno qui se rattachent au Pacte rhénan, savoir : les conventions d'arbitrage avec la France, la Belgique, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Il fut alors décidé en petit comité que les conventions d'arbitrage germano-française et germano-belge seraient considérées comme devenues caduques en même temps que le Pacte rhénan, ces deux conventions d'arbitrage étant si étroitement liées au Pacte rhénan que toute autre attitude impliquerait contradiction. Quant aux conventions d'arbitrage avec la Pologne et la Tchécoslovaquie, qui ne se rattachent pas aussi étroitement au Pacte rhénan, il fut décidé par contre qu'elles n'étaient pas affectées par notre action en Rhénanie, c'est-à-dire qu'elles restaient en vigueur. La raison d'être de cette décision, c'est qu'il était inopportun d'étendre inutilement le cercle des problèmes qui se posaient par suite de notre action en Rhénanie.

A l'intention de l'étranger, c'est-à-dire de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, ce point de vue allemand fut exprimé non par notification spéciale, mais à l'occasion du règlement des questions techniques que soulevaient les deux conventions d'arbitrage. En effet, le mandat, renouvelable tous les trois ans, des membres neutres de la Commission de conciliation créée en conformité avec la convention d'arbitrage germano-tchécoslovaque expirait en avril 1936. Dès le 18 février 1936 la légation de Tchécoslovaquie proposait, dans une note verbale, de proroger ces mandats pour trois années encore. A quoi nous avons répondu dans notre note verbale du 31 mars 1936, donc après notre action en Rhénanie, que nous acceptions la prorogation proposée des mandats. De même, en août 1937, nous avons informé le Gouvernement polonais de la nomination d'un nouveau membre allemand à la Commission de conciliation germano-polonaise ; de plus, au cours des pourparlers germano-polonais sur la Haute-Silésie, nous avons expressément invoqué, tout dernièrement encore, la convention d'arbitrage de Locarno.

Par contre, quand, dans sa note verbale de mai 1936, l'Ambassade française posa devant nous la question du renouvellement des mandats des membres de la Commission de conciliation germano-française, nous avons déclaré de vive voix à l'Ambassadeur français que, selon nous, le Pacte rhénan ayant été dénoncé, les conventions d'arbitrage germano-française et germano-belge « avaient eu le même sort, et que par suite nous ne pouvions, pour le moment, consentir au renouvellement proposé des mandats ». L'Ambassade française protesta par écrit contre ce point de vue ; mais nous n'en sommes pas moins restés sur nos positions. En ce qui concerne la Belgique, jusqu'à ce jour la question n'a pas encore été expressément débattue. Il est donc tout à fait hors de doute que la Tchécoslovaquie est fondée à invoquer qu'à l'époque nous avons reconnu la validité de la convention d'arbitrage germano-tchécoslovaque, même après l'action en Rhénanie.

N'oublions pas que les conventions d'arbitrage avec la Tchécoslovaquie et la Pologne contiennent l'engagement formel de soumettre toutes les questions litigieuses à un arbitrage ou à une procédure de conciliation. La portée politique de cet engagement augmente du fait que la France, la Tchécoslovaquie et la Pologne, dans les accords conclus séparément entre elles à Locarno, ont pris la décision de considérer la violation par l'Allemagne des engagements qui découlent pour elle des conventions d'arbitrage comme un *casus foederis*.

Il ne faut donc pas perdre de vue que si les rapports se tendent entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie, il se peut que la convention d'arbitrage devienne une entrave indésirable à notre liberté d'action.

En conséquence, il serait peut-être bon de reconsidérer la question de la validité ultérieure de la convention d'arbitrage avec la Tchécoslovaquie, et ensuite, naturellement, de la convention d'arbitrage germano-polonaise. On pourrait trouver un argument pour cela dans le fait que ces conventions, dans certains de leurs points, peu importants il est vrai, s'appuient sur la Société des Nations, et que récemment, par sa déclaration du 12 décembre dernier, l'Allemagne a définitivement refusé de rentrer à la Société des Nations. Avec la Pologne, nous pourrions

sans doute nous entendre sur ce point sans grande difficulté. Il est bien évident par contre qu'en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, la dénonciation de la convention d'arbitrage, étant donné la situation actuelle, ferait sensation à l'échelle internationale et serait interprétée comme une préparation à des plans d'action contre la Tchécoslovaquie, surtout si en dénonçant le traité, nous donnions à entendre que nous ne sommes pas disposés à conclure avec la Tchécoslovaquie une nouvelle convention d'arbitrage que rien ne rattacherait aux stipulations du Pacte de la S.D.N. Aussi une démarche de ce genre n'est-elle pas envisagée pour le moment.

J'estime néanmoins désirable, si dans vos entretiens la partie tchécoslovaque touche à la question du traité d'arbitrage, que vous vous absteniez de confirmer que ce traité reste en vigueur, et que d'une façon générale vous ne le considériez pas comme un facteur essentiel dans les rapports entre les deux pays. Il ne serait pas mauvais de noter comme par hasard, quand l'occasion s'en présentera, que personnellement vous estimez que les traités comme la convention d'arbitrage germano-tchécoslovaque ont perdu leur fondement politique en raison de l'effondrement du système de Locarno et du fait que l'Allemagne a définitivement quitté la Société des Nations.

Je compte examiner avec vous de vive voix, lors de votre prochaine visite à Berlin, quelle doit être par la suite notre position dans cette question.

Signé : Neurath.

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>2</sup> En marge, une note au crayon bleu : Pol. II, 3431/37. N. R.

## ENTRETIEN HITLER-HENDERSON<sup>1</sup>

NOTE SUR L'ENTRETIEN QUI A EU LIEU ENTRE LE FUHRER-CHANCELIER ET L'AMBASSADEUR ROYAL DE GRANDE-BRETAGNE EN PRÉSENCE DE M. VON RIBBENTROP, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU REICH,

le 3 mars 1938 à Berlin.

En ouvrant l'entretien, l'Ambassadeur britannique en a souligné le caractère confidentiel. Sa teneur ne sera communiquée ni aux Français, ni à plus forte raison aux Belges, aux Portugais ou aux Italiens. Tout ce qu'on leur dira, c'est que cet entretien a fait suite aux pourparlers engagés entre lord Halifax et le Führer, et qu'il a été consacré aux questions relatives à l'Allemagne et à l'Angleterre.

Lui, Henderson, veut, d'une part, exposer dans ses grandes lignes la tentative faite par le Gouvernement anglais pour arriver à une solution et, si possible, entendre, d'autre part, le Führer lui exposer le point de vue allemand ; il indique en même temps qu'il ne parle qu'au nom du Gouvernement britannique qui veut se rendre compte de la situation avant d'entrer en contact avec d'autres Puissances pour réaliser ses propositions. Aussi cet entretien doit-il rester secret pour les tierces Puissances.

Par ailleurs, il importe de souligner qu'il ne s'agit pas d'une transaction commerciale, mais d'une tentative d'établir les bases d'une amitié effective et cordiale avec l'Allemagne, en commençant par améliorer l'atmosphère et en finissant par créer un esprit nouveau de compréhension amicale. Sans sous-estimer les difficultés qu'il faudra surmonter, le Gouvernement anglais pense néanmoins que le moment actuel est propice à une tentative de ce genre en vue d'améliorer les rapports de part et d'autre. Mais pareille tentative échouera forcément si les deux parties n'apportent pas leur contribution à l'œuvre d'apaisement ; autrement dit, si cette entente se réalise, ce ne peut être que sur une base de réciprocité. Une participation positive de l'Allemagne est indispensable pour que la tranquillité et la sécurité s'établissent en Europe. Il est indispensable, comme cela a été constaté lors de l'entretien avec Halifax, de substituer au jeu des forces libres une décision dictée par une raison supérieure. Lord Halifax a déjà admis que des changements sont parfaitement possibles en Europe, mais ils doivent s'effectuer conformément à la raison supérieure dont il a alors été question. Participer à un règlement raisonnable de ce genre : tel est le but de la proposition anglaise.

Après ces quelques observations personnelles, l'Ambassadeur britannique a exposé les instructions qu'il avait reçues. Il a indiqué que, sur les directives de son Gouvernement à Londres, il a examiné, au cours d'entretiens avec le Premier Chamberlain et les autres membres intéressés du Cabinet, toutes les questions qu'avait soulevées la visite de Halifax en Allemagne. Il a souligné à ce propos l'importance d'une coopération de l'Allemagne pour la tranquillisation de l'Europe, ainsi qu'il l'avait déjà fait dans ses précédents entretiens avec M. von Neurath et M. von Ribbentrop. Une limitation des armements et l'apaisement en Tchécoslovaquie et en Autriche pourraient contribuer à cette œuvre de tranquillisation. Là-dessus, l'Ambassadeur britannique a donné lecture, mot pour mot, des instructions suivantes, qu'il a ensuite remises par écrit :

« De l'avis du Gouvernement britannique, l'apaisement général dépendrait, entre autres, des mesures appliquées en vue de faire régner la confiance en Autriche et en Tchécoslovaquie. Le Gouvernement britannique n'est pas encore en mesure d'apprécier à leur juste valeur les conséquences de l'accord récemment intervenu entre l'Autriche et l'Empire allemand, conséquences qui, sans aucun doute, dépendront de la façon dont les deux parties exécuteront les décisions et engagements pris. Le Gouvernement britannique est donc encore dans le doute quant à l'influence que ces accords exerceront sur la situation en Europe centrale, et il ne peut fermer les yeux sur ce fait que les derniers événements ont engendré dans beaucoup de milieux des appréhensions qui ne manqueront pas de rendre plus difficile une décision générale. »

En ce qui concerne la limitation des armements, Henderson a noté que le Gouvernement britannique connaît assurément les difficultés qu'elle soulève, et il a rappelé que le Führer avait proposé d'interdire les bombardements aériens. Le Gouvernement anglais serait très heureux d'une telle proposition. Néanmoins, il estime qu'il est plus important encore de procéder à une limitation du nombre des bombardiers. Prenant en considération les propositions allemandes faites il y a deux ans, le Gouvernement anglais étudie une fois de plus tout ce complexe de questions et espère arriver à des propositions acceptables. Il serait intéressant d'entendre le point de vue allemand à ce sujet.

Pour ce qui est des colonies, l'Ambassadeur anglais a déclaré que le Gouvernement anglais était tout à fait prêt non seulement à examiner la question coloniale, mais encore à marcher dans la voie de sa solution. Le Premier Chamberlain a personnellement consacré à ce problème toute son attention. Certes, ici encore, les difficultés sont grandes, 20 années s'étant écoulées depuis le dernier partage des possessions coloniales. De plus, l'opinion publique en Angleterre est particulièrement chatouilleuse sur cette question. L'Ambassadeur anglais a ensuite

donné lecture de la proposition suivante, concernant la question coloniale, qu'il a remise par écrit à la fin de l'entretien :

« Une solution qui, de l'avis du Gouvernement britannique, présenterait bien des avantages, serait d'élaborer un plan fondé sur le principe d'un nouveau régime d'administration coloniale dans une partie de l'Afrique : ce plan s'étendrait à un territoire à peu près égal au bassin du Congo, et devrait être adopté et appliqué par toutes les Puissances intéressées. Chacune de ces Puissances, tout en restant responsable de l'administration des territoires qui lui appartiennent, serait néanmoins tenue de s'inspirer de certains principes ayant pour but de contribuer au bien général. Ici se poserait par exemple la question de la démilitarisation, tant pour le bien des indigènes que pour assurer la liberté du commerce et des déplacements. Il se pourrait aussi que soit créée une commission formée des représentants de toutes les Puissances auxquelles appartiennent les différentes parties du territoire considéré. »

Au cours de sa lecture, il a déclaré que ce territoire serait limité approximativement : au nord par le cinquième parallèle et au sud par le Zambèze, et il a ajouté qu'une commission pourrait être formée, où entreraient les représentants des Puissances dont les possessions coloniales se trouvent comprises dans les limites qui viennent d'être indiquées. En terminant, il a posé au Führer les questions suivantes :

1) l'Allemagne est-elle prête en principe à participer au nouveau régime colonial tel qu'il est prévu dans la proposition anglaise, et

2) quelle est la contribution qu'elle est prête à apporter pour assurer, en Europe, la tranquillité et la sécurité générales ?

Le Führer a répondu que la principale contribution à l'établissement de la tranquillité et de la sécurité en Europe serait l'interdiction de la presse internationale qui s'occupe d'excitations, car rien ne menace autant la sécurité que les intrigues de cette presse, laquelle est malheureusement très largement représentée en Angleterre aussi. Il a déclaré qu'il est personnellement connu comme l'un des amis les plus chaleureux de l'Angleterre, mais qu'à cette amitié on n'a répondu que par de mauvais procédés. Il n'est sans doute personne à qui l'Angleterre s'en soit prise aussi souvent et aussi violemment qu'à lui. On comprendra donc qu'il s'en tienne aujourd'hui à un certain isolement, attitude qu'il considère malgré tout comme plus digne que celle qui consiste à s'offrir à celui qui ne veut pas vous connaître et vous oppose constamment un refus.

L'Ambassadeur britannique ayant objecté qu'en Angleterre ce refus venait de certains milieux seulement, le Führer a répondu que le Gouvernement britannique aurait assurément été en mesure d'influer sur la presse dans un autre esprit. On possède en Allemagne des renseignements reçus d'amis d'Angleterre, d'où il découle que les milieux anglais les plus influents ont agi sur la presse dans un certain sens ; c'est pourquoi il faut avant tout faire cesser cette campagne d'excitations.

En ce qui concerne l'Europe centrale, il convient de noter que l'Allemagne ne permettra pas à des tierces Puissances de s'immiscer dans le règlement de ses rapports avec les pays qui lui sont apparentés ou qui comptent une nombreuse population allemande, pas plus qu'il ne lui viendrait à l'esprit de s'immiscer dans le règlement des rapports entre l'Angleterre et l'Irlande. Il s'agit d'empêcher que se perpétue ou se renouvelle l'injustice commise contre des millions d'Allemands. Quand elle tentera de régler cette question, l'Allemagne devra déclarer de la manière la plus catégorique qu'elle n'admettra pas qu'une influence du dehors s'exerce de quelque façon que ce soit sur ce règlement. Il est inadmissible qu'une des parties invoque sans cesse la liberté des nations et les droits démocratiques comme des éléments de l'ordre européen, et affirme tout le contraire quand il s'agit d'améliorer le sort des Allemands en Autriche où un gouvernement qui n'est pas un gouvernement allemand légalement formé et qui n'est soutenu que par 15% de la population, opprime les autres Allemands. Une telle situation ne peut durer longtemps, et si à l'avenir l'Angleterre continue de s'opposer aux tentatives faites par l'Allemagne pour assurer ici un règlement juste et raisonnable, un moment viendra où il faudra faire la guerre. Si, alors que lui, le Führer, s'efforce, comme il l'a fait à Berchtesgaden, d'apporter par des moyens pacifiques un allègement à la situation des Allemands molestés, Paris et Londres, non contents d'observer ses efforts avec scepticisme, donnent pour instruction à leurs diplomates de contrecarrer cette tentative pacifique (l'Ambassadeur britannique a déclaré ici que ce ne fut jamais le cas pour l'Angleterre), ils rendent un bien mauvais service à la cause de la paix. En dernière analyse, pour parvenir à une solution satisfaisante, il faut en Autriche consulter le peuple et, en Tchécoslovaquie, accorder aux Allemands une autonomie adéquate, tant sous le rapport culturel que sous tous les autres rapports. C'est là l'application la plus élémentaire de ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui a joué un si grand rôle dans les 14 points de Wilson. Quoiqu'il en soit, la situation actuelle ne saurait durer longtemps ; elle conduirait à une explosion, et c'est pour l'éviter qu'ont été conclus les accords de Berchtesgaden ; on peut dire qu'on peut considérer les difficultés comme aplanies si le Gouvernement autrichien tient ses engagements. Celui qui, au contraire, emploie la force contre la raison et le droit, fait descendre la force dans l'arène de la lutte, comme il (le Führer) l'a déjà dit dans son discours au Reichstag.

L'Ambassadeur britannique ayant demandé si l'Allemagne exige un plébiscite en Autriche, le Führer a répondu qu'il faut assurer par voie d'évolution les intérêts fondés des Autrichiens allemands et mettre fin à l'oppression.

L'Ambassadeur britannique a indiqué que l'actuel Gouvernement anglais avait un sens aigu des réalités. Chamberlain a pris sur lui de guider la nation au lieu d'aller à sa remorque. Il a fait preuve d'un grand courage lorsqu'en dépit de tout, il a arraché leur masque à des phrases internationales comme : sécurité collective, etc. Dans l'histoire, le plus difficile c'est parfois de trouver deux hommes qui veulent non seulement une même chose, mais encore et surtout la réaliser au même moment. L'Angleterre se déclare donc prête à écarter toutes les difficultés, et demande à l'Allemagne si, à son tour, elle est disposée à en faire autant.

Le Führer a rappelé les propositions qu'il a faites il y a quelques années. En réponse, il y eut le pacte franco-russe qui, après l'adhésion de la Tchécoslovaquie, devint particulièrement dangereux pour l'Allemagne, du fait qu'ainsi les régions industrielles situées aux frontières du Reich, dans la Ruhr et en Saxe, se trouvaient menacées, et que l'ennemi était toujours en état de frapper l'Allemagne en plein cœur. Il était donc nécessaire, du côté allemand, de tout faire pour se protéger contre cet encerclement. En conséquence, la limitation des armements dépend, dans une grande mesure, de la Russie soviétique. Que faut-il attendre de ce côté ? Cela nous a été dit tout récemment encore et très clairement dans le discours de Vorochilov, où il était proclamé que les forces armées soviétiques emploieraient les gaz toxiques sans se laisser arrêter par aucune considération. L'Allemagne doit être armée là contre. Le problème est particulièrement compliqué, étant donné qu'on peut compter, quand il s'agit du respect des traités, sur une formation barbare comme l'Union soviétique à peu près autant que sur la compréhension d'un sauvage quand il s'agit de formules mathématiques. C'est pourquoi des accords avec ce pays n'auraient, à proprement parler, aucune valeur. Il ne fallait pas laisser la Russie soviétique s'introduire en Europe. A l'époque il avait, lui, le Führer, envisagé dans ses propositions de grouper l'Europe sans la Russie.

L'Ambassadeur britannique lui ayant demandé si l'Allemagne était prête à adhérer à l'interdiction des bombardements aériens, le Führer a répondu qu'il avait rendu public, depuis longtemps déjà, son point de vue sur cette question, et qu'à présent il pouvait seulement ajouter que l'Allemagne ne se laisserait plus tromper par des promesses creuses, comme autrefois par les 14 points de Wilson. Et que même si l'Union soviétique déclarait aujourd'hui qu'elle n'a plus l'intention de jeter des bombes à gaz toxiques, on ne pourrait ajouter foi à cette déclaration.

L'Ambassadeur britannique ayant objecté que pour le moment il s'agissait exclusivement des rapports entre l'Angleterre et l'Allemagne, le Führer a répondu que du côté de l'Allemagne, l'Angleterre n'avait à craindre aucun obstacle. L'Allemagne ne s'immisce pas dans les affaires de l'Empire. Mais force lui a été de se convaincre que l'Angleterre réagit défavorablement à toutes les tentatives faites par l'Allemagne pour résoudre ses difficultés. Essaie-t-elle de résoudre le problème de l'Est, réclame-t-elle des colonies, c'est toujours, du côté anglais, le même « non ». La presse anglaise se dresse partout sur sa route et mène contre elle une campagne de calomnies.

L'Ambassadeur britannique a répondu que si des informations mensongères avaient paru dans la presse, la faute n'en était pas uniquement à l'Angleterre ; les agissements de la censure allemande sur la presse font éclore beaucoup de fausses nouvelles ; de plus, la presse allemande s'est livrée elle aussi, surtout lors de sa nomination, à de violentes attaques contre l'Angleterre.

A quoi le Führer a objecté que pendant trois ans, de 1933 à 1936, la réponse de l'Allemagne à toutes les attaques anglaises a été un silence absolu. Mais alors que l'Allemagne ne s'est jamais immiscée dans les affaires intérieures de l'Angleterre, dans ses rapports avec l'Irlande, par exemple, des tentatives d'immixtion se sont constamment répétées du côté anglais, de la part d'évêques, de certains membres du Parlement et d'autres milieux.

A ce propos, l'Ambassadeur britannique a déclaré confidentiellement que lord Halifax a convoqué aujourd'hui une conférence de presse pour les éditeurs responsables des journaux, et qu'il a également eu, avec le président de l'Association des éditeurs de journaux et le haut personnel de la radio anglaise, un entretien au cours duquel il a souligné une fois de plus la responsabilité que ces organes assument pour le maintien de la paix. Etant donné la liberté dont jouit la presse en Angleterre, on ne peut faire davantage. Il convient néanmoins de noter que le nouveau Ministre britannique des Affaires étrangères qui, à la suite des pourparlers qu'il a menés en Allemagne, est parfaitement au courant du point de vue allemand, a déjà exercé ici, comme dans d'autres questions, une influence considérable, grâce à un contact personnel, qui est pour l'Angleterre la méthode la mieux appropriée. Pour montrer que du côté allemand aussi, on s'est parfois trompé relativement à la situation en Angleterre, l'Ambassadeur britannique a cité cette opinion allemande erronée, que derrière la vague de propagande antiallemande, il y a le comité Vansittart. Il peut affirmer sur l'honneur que le comité en question n'a rien à voir avec ces fausses nouvelles. Il n'est nullement un instrument de propagande dirigé contre d'autres pays ; il est plutôt destiné à gagner des sympathies à l'Angleterre et à l'Empire britannique.

Le Ministre des Affaires étrangères du Reich, von Ribbentrop, a rappelé à ce propos la campagne de calomnies menée 14 jours durant par l'agence Reuter. Aucune personnalité responsable n'a été congédiée ni même blâmée. Ce qui donne à croire qu'il y a là-dessous tout un système.

Le Führer a pris acte des assurances réitérées de l'Ambassadeur britannique (ce dernier a déclaré que le comité n'avait pas encore abordé l'essentiel de ses travaux) concernant le comité Vansittart et, faisant le point, il a déclaré qu'un moyen décisif pour détendre l'atmosphère serait de mieux guider la presse, de mettre fin aux informations calomniatrices, et de faire preuve désormais de plus d'objectivité.

A une question du Führer sur le nouveau régime colonial, l'Ambassadeur britannique a déclaré, en montrant la carte, que le Gouvernement anglais avait en vue un système dont les principes seraient analogues à ceux de l'accord de Berlin de 1885 (il s'agit apparemment de l'accord sur le Congo). Dans la région de l'Afrique dont il a été question, il serait procédé à un nouveau partage des colonies. Lors de ce nouveau partage, l'Allemagne ne serait pas oubliée et elle aurait sous sa souveraineté un territoire colonial. Toutes les Puissances possédant des colonies sur ce territoire de l'Afrique centrale devraient néanmoins assumer certains engagements en ce qui concerne la démilitarisation, la liberté du commerce et la façon de traiter les indigènes.

Le Führer a répondu que ce qui intéresse avant tout l'Allemagne, c'est naturellement de savoir ce que deviendront ses anciennes colonies. Pourquoi, au lieu de créer un nouveau système compliqué, ne veut-on pas régler la question coloniale de la façon la plus simple et la plus naturelle, en rendant à l'Allemagne ses anciennes colonies ? Lui, le Führer, doit, il est vrai, reconnaître franchement ici qu'il ne considère pas la question coloniale comme déjà mûre pour une solution, car Paris et Londres ont été trop loin dans leurs objections contre le retour des colonies. Il ne veut donc pas insister. On peut attendre tranquillement 4, 6, 8 ou 10 ans. Peut-être que d'ici là le point de vue changera à Paris et à Londres, et qu'on y comprendra que la meilleure solution est de rendre à l'Allemagne ce qui est sa propriété légitime, acquise par des achats et des traités. La condition d'une participation de l'Allemagne au nouveau régime colonial, c'est donc le retour de ses anciennes colonies légitimement acquises et qu'un traité lui a ravies. L'Allemagne ne veut pas que le règlement de la question coloniale se fasse au détriment d'autres pays qui n'y auraient pas participé. Peut-être la Belgique et le Portugal ne seraient-ils nullement d'accord ; peut-être estimerait-ils que l'Allemagne exige d'eux ce qui ne lui appartient pas.

De nouveau l'Ambassadeur britannique, un doigt sur le globe, a exposé le plan colonial anglais. Répondant à une question du Führer, Sir Nevile Henderson a déclaré qu'il estime que le Portugal et la Belgique prendront part au règlement de la question, et probablement aussi la France et l'Italie.

L'entretien s'est ensuite reporté sur les problèmes de l'Europe centrale ; l'Ambassadeur britannique ayant déclaré que Chamberlain ne pourra arriver à quelque chose que si l'Allemagne apporte, là encore, sa contribution, le Führer a répondu que sa contribution en ce qui concerne ces questions, il faut la voir dans l'accord de Berchtesgaden avec l'Autriche, mais qu'il doit déclarer catégoriquement que si jamais en Autriche ou en Tchécoslovaquie on tirait sur les Allemands, l'Empire allemand interviendrait aussitôt<sup>2</sup>. Lui, le Führer, a souvent dû prendre la parole au cours de son activité politique, et c'est peut-être pourquoi certains milieux estiment qu'il ne faut pas prendre ce qu'il a dit trop au sérieux. Mais ce serait se tromper cruellement que de croire que ce qu'il a dit touchant les questions de l'Europe centrale n'est que pure rhétorique. Si en Autriche ou en Tchécoslovaquie des explosions éclatent de l'intérieur, l'Allemagne ne restera pas neutre, mais agira de façon foudroyante. Aussi certains diplomates et les représentants de certains milieux politiques sont-ils dans l'erreur quand ils déclarent au Gouvernement viennois qu'il n'a rien à craindre et qu'il n'a pas besoin de remplir ponctuellement ses engagements.

Le Ministre des Affaires étrangères du Reich, von Ribbentrop, a rappelé ici l'entretien dramatique qui s'est déroulé entre le Ministre anglais à Vienne et M. von Papen, au cours duquel le Ministre s'est plaint avec véhémence de la pression qu'à l'en croire l'Allemagne exercerait sur l'Autriche. Toute la pression exercée à Berchtesgaden a été d'attirer l'attention de l'Autriche sur certains dangers, et d'envisager la possibilité de les écarter. Si la protestation du Ministre de Grande-Bretagne auprès de M. von Papen a revêtu une forme aussi dramatique, comment a-t-il dû parler au Ministre autrichien des Affaires étrangères Schmidt !

L'Ambassadeur britannique a indiqué que les paroles du Ministre n'exprimaient pas forcément l'opinion du Gouvernement britannique, et il a déclaré que lui-même, Sir Nevile Henderson, s'est souvent prononcé pour l'Anschluss.

A quoi le Führer a répondu qu'il est des faits qui sont tout simplement intolérables pour une grande Puissance. L'Angleterre déclare qu'elle ne tolérerait pas que la Belgique ou la Hollande soient attaquées. A quoi lui, le Führer, répond non moins catégoriquement que si l'on continue encore en Europe centrale à brimer les Allemands de la même manière ou par d'autres méthodes, l'Allemagne devra intervenir, et qu'elle interviendra.



L'Ambassadeur britannique a résumé le point de vue allemand touchant l'Autriche et la Tchécoslovaquie, à savoir que si les Allemands de là-bas continuent à être brimés, une explosion se produira, et qu'au contraire, si l'égalité complète leur est accordée, aucun conflit n'est à prévoir.

En ce qui concerne la limitation des armements aériens, le Führer a fait remarquer qu'on ne saurait évidemment procéder au désarmement dans des régions déterminées du globe, les forces aériennes étant extrêmement mobiles. Ainsi, les forces aériennes d'Extrême-Orient peuvent facilement être utilisées en Europe. C'est pourquoi on ne saurait en l'occurrence prendre pour point de départ des restrictions d'ordre territorial. A l'époque, lui, le Führer, a formulé ses propositions en partant de cette idée que la Convention de Genève défend de faire la guerre aux non-combattants. Malheureusement ses propositions n'ont pas été acceptées. L'Ambassadeur britannique a répondu que s'il est vrai qu'auparavant le Gouvernement anglais ne voulait pas entendre parler d'une interdiction des bombardements aériens, son point de vue a changé ; et en terminant il a ajouté que pour bien des raisons le moment est propice à des pourparlers sur les armements. L'Allemagne est forte, mais l'Angleterre aussi est redevenue forte. L'Allemagne a tiré l'Angleterre de sa torpeur, de sorte qu'aucun des deux partenaires actuellement en pourparlers ne peut supposer que ces pourparlers sont dictés par la peur ou par la faiblesse. Lui, l'Ambassadeur, est d'avis, avec le général-feldmaréchal Goering, que les pourparlers entre forts sont les seuls qui promettent. D'autre part, les armements exigeraient beaucoup d'argent, ce qui fait que sous ce rapport aussi, il y aurait intérêt à les limiter.

Le Führer a répondu que si l'Allemagne arme, c'est à cause de la Russie. Pour l'Allemagne, la défense de ses positions en Europe centrale-est une question vitale, et elle doit armer en prévision d'une agression de la Russie soviétique, que ne pourraient évidemment arrêter ni les Etats limitrophes, ni la Pologne. Quand ils posent la question des armements, les Anglais devraient donc commencer avant tout par la Russie.

L'Ambassadeur britannique ayant de nouveau demandé quelle était la position de l'Allemagne devant la proposition anglaise relative aux colonies, le Führer, considérant l'importance de la question, a promis de répondre par écrit.

Le Ministre des Affaires étrangères du Reich von Ribbentrop ayant demandé si le Gouvernement anglais pouvait envisager le retour de *toutes*<sup>3</sup> les anciennes colonies, y compris celles qui se trouvent à l'heure actuelle en possession des dominions britanniques, l'Ambassadeur britannique a répondu qu'il ne peut parler qu'au nom de la Grande-Bretagne et que ce qu'il a dit ne concerne pas les dominions.

Signé : Dr. Schmidt,  
Conseiller de légation<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne. Copie.

<sup>2</sup> Dans l'original : « das deutsche Reich dann zur Stelle sein würde. » N. R.

<sup>3</sup> Souligné dans l'original. N. R.

<sup>4</sup> A la fin du document, dans l'original, figure l'annotation suivante : « Présenté, conformément aux ordres reçus, au Ministre du Reich von Ribbentrop. Berlin, le 3 mars 1938 ». N. R.

**RAPPORT DU MINISTRE DE TCHÉCOSLOVAQUIE A PARIS OSUSKY AU  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TCHÉCOSLOVAQUIE KROFTA <sup>1</sup>**

Ministère des Affaires étrangères.

Cabinet de M. le Ministre, N° 1095/38.

Secret.

Archives politiques <sup>2</sup>.

Traduction d'une lettre de la légation de Tchécoslovaquie à Paris.

Légation de la République tchécoslovaque à Paris. N° 229/38. — Confidentiel.

Paris, le 4 mars 1938. Confidentiel <sup>3</sup>.

A M. le docteur en philosophie Kamil Krofta, Ministre des Affaires étrangères, Prague.

Objet : Le Parlement français et la politique étrangère.

Monsieur le Ministre,

**La lutte des deux courants politiques.**

J'ai attendu que se tienne la séance de la Commission sénatoriale des Affaires étrangères, fixée au mercredi 2 mars, pour vous donner un jugement d'ensemble sur les interventions des députés français à la Chambre concernant la politique étrangère. Je voulais voir si les interventions à la Commission sénatoriale des Affaires étrangères complèteraient ou préciseraient les déclarations faites le 26 février à la Chambre des députés, et si oui, dans quel sens. Après les événements qui, en Autriche, ont suivi l'entrevue de Berchtesgaden, la question <sup>4</sup> tchécoslovaque s'est posée au premier plan. Je ne veux pas vous laisser ignorer qu'à Paris des hommes de différentes professions et de différents milieux, sans en excepter les journalistes et les parlementaires, ont commencé à exprimer leur hostilité à l'idée que la France doit faire la guerre à l'Allemagne pour la Tchécoslovaquie. Sous l'influence de la démission d'Eden, les partisans d'un accord avec l'Allemagne, ainsi que les partisans d'un accord avec l'Italie, et enfin les adversaires de la politique de la France en Europe centrale et de sa politique à l'égard de la Russie, ont voulu provoquer un changement d'orientation dans la politique française. Il faut reconnaître que la démission d'Eden a produit à Paris une forte impression et que l'opinion publique et le Gouvernement en ont été bouleversés. L'ex-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères Pierre-Etienne Flandin a levé l'étendard en faveur d'un changement d'orientation dans la politique française. D'autre part, les communistes, les partisans d'une alliance militaire avec la Russie des Soviets et tous ceux qui sont convaincus qu'une guerre est inévitable et qu'il faut organiser toutes les forces de la nation, ont voulu tirer parti de cette occasion pour supprimer définitivement la possibilité d'une entente avec Berlin et avec Rome.

De même que les communistes, Paul Reynaud a défendu cette politique. Il s'est fait, devant l'opinion publique, l'avocat d'une alliance totale, y compris une alliance militaire <sup>5</sup>, avec la Russie ; c'est pourquoi il a réclamé la participation des communistes au Gouvernement. Il a considérablement diminué l'efficacité de sa politique parce que : 1. Il partait de cette prémisse et de cette affirmation qu'une guerre est inévitable, et 2. Il disait qu'il fallait conclure une alliance militaire avec la Russie soviétique.

Le peuple français ne pouvait guère s'enthousiasmer pour une politique qui prenait pour point de départ qu'une guerre est inévitable ; de plus, les droites, le centre, ainsi qu'une grande partie des radicaux estiment que l'entrée des communistes au Gouvernement est inacceptable. Cela étant, les partisans de Flandin, et Flandin lui-même, ont jugé que le moment psychologique était favorable pour un changement d'orientation dans la politique de la France. Flandin a parcouru sa circonscription électorale, son arrondissement ; il est allé sur les marchés s'entretenir avec les paysans, leur posant sans détours cette question : êtes-vous prêts à faire la guerre pour la Tchécoslovaquie ? Bien entendu, la question étant ainsi posée, la réponse était négative. Cela le confirmait dans son idée que la situation était mûre. Paul Reynaud, lui, ne songeait pas aux paysans ; il jugeait de la situation par l'état d'esprit des ouvriers. C'est pourquoi il était dans l'erreur en se prononçant avec tant de véhémence pour une participation des communistes au Gouvernement.

**L'état d'esprit du Ministre Delbos.**

Le Ministre Delbos est terriblement fatigué et plein d'appréhensions. Il s'en irait volontiers, ou plutôt, il s'enfuirait tout simplement de son poste s'il savait comment le faire. Il redoute chaque idée qui a une couleur ; toute couleur blesse ses yeux et offense son sentiment. Il a écrit son discours lui-même, mais ce qu'il a écrit était absolument incolore. Ses collaborateurs Léger, Massigli et Rochat ont essayé de le remonter et l'ont obligé à dire

quelque chose de moins terne. En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, je vous ai communiqué l'essentiel dans mon message chiffré n° 13, en réponse à votre n° 8. J'ajouterai que pour la France elle-même et pour l'étranger il importerait que la Tchécoslovaquie soit une grandeur indépendante dans la sphère d'activité de la politique française. Si le Gouvernement français faisait une déclaration relative à toute l'Europe centrale, c'est-à-dire à l'Autriche et à la Petite Entente, disant que la France se battra pour l'Europe centrale, on aurait l'impression à l'étranger que la France ne pense pas sérieusement à faire la guerre, et que par conséquent elle ne se battra pas non plus pour la Tchécoslovaquie. Car il est évident que la France ne fera pas la guerre pour n'importe quel Etat de l'Europe centrale. En France même, une déclaration de ce genre, en termes généraux, ne ferait que ranimer la politique prêchée par Flandin et ses pareils. Si après Berchtesgaden et après la crise en Angleterre, Delbos ne faisait qu'une déclaration tout à fait générale, on aurait l'impression que la France répudie sa politique actuelle. C'est pourquoi je suis bien convaincu qu'à l'opposé d'une déclaration purement abstraite et générale sur la politique française en Europe centrale, une déclaration ferme concernant la seule Tchécoslovaquie ne serait pas d'une grande utilité pour l'Autriche<sup>6</sup>. L'important, pour moi, c'est que dans la question de la Tchécoslovaquie il n'y ait aucune équivoque, d'autant plus que dès le début nous nous sommes heurtés à la répugnance des Français à se battre pour la Tchécoslovaquie. Je veux relater ici en quelques mots une affaire extrêmement importante et secrète à la fois. Le 17 février, Delbos a prié le Gouvernement anglais de définir sa position devant les nouvelles mesures de pression prises par l'Allemagne à l'égard de l'Autriche, devant le problème tchécoslovaque et les pourparlers avec l'Italie et l'Allemagne. Delbos aurait voulu recevoir une réponse avant de parler à la Chambre des députés. L'Angleterre a gardé le silence. C'est dans la soirée du 25 février qu'elle a communiqué sa réponse qui est arrivée à Paris le 26 au matin, mais le ministre Delbos n'a pu en prendre connaissance avant le discours qu'il a prononcé à 11 heures à la Chambre. Il est certain que cette réponse — étant donné l'état de dépression où il se trouve — aurait eu sur lui un très mauvais effet. Un effet des plus néfastes, car en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, Delbos avait déjà maintes fois modifié le texte de sa déclaration, il était maintes fois retourné à sa déclaration incolore et générale avant de s'arrêter à celle que je vous ai communiquée. Il vous intéressera sûrement de savoir que la déclaration de Delbos sur la Tchécoslovaquie a eu l'approbation de toute la Chambre des députés. Tout le monde a applaudi, sauf un seul : Pierre-Etienne Flandin, qui est resté assis et n'a pas bougé. A ma demande, appuyée par nos amis du Quai d'Orsay, le Président Chautemps s'est nettement solidarisé avec la déclaration faite par Delbos au sujet de la Tchécoslovaquie.

#### **La Commission des Affaires étrangères du Sénat et la Tchécoslovaquie.**

Le 23 février, la Commission sénatoriale de la Défense Nationale (armée, marine, aéronautique) s'est réunie en séance plénière sous la présidence de Joseph Caillaux, Président de la Commission des finances, et en présence d'Henri Bérenger, Président de la Commission des Affaires étrangères. Le 25 février (vendredi) la Commission des Affaires étrangères a tenu une séance au cours de laquelle le Président Bérenger a présenté son rapport. A cette occasion, il a également parlé de ses entretiens avec le ministre Delbos sur les résultats de la Conférence de Berchtesgaden et sur la démarche française à Londres au sujet de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie. Bérenger a communiqué à ses collègues que le Ministre Delbos et le Gouvernement avaient énergiquement exigé de l'Angleterre qu'elle définît la conduite qu'elle adopterait au cas où Berchtesgaden se répéterait, cette fois pour la Tchécoslovaquie. Le Président Bérenger a déclaré que jusqu'à vendredi, l'Angleterre ne s'était pas encore prononcée. Samedi, j'ai déjeuné avec le sénateur Bérenger qui m'a dit très franchement qu'à la Commission sénatoriale des Affaires étrangères, aussi bien qu'à la séance plénière de la Commission de la Défense Nationale, deux questions avaient été posées concernant la Tchécoslovaquie : <sup>7</sup> la France a-t-elle contracté un engagement juridique ferme vis-à-vis de la Tchécoslovaquie, et 2) la France peut-elle venir en aide à la Tchécoslovaquie ? En ce qui concerne la première question, le sénateur Bérenger m'a déclaré que dans sa Commission on avait développé la thèse que le traité d'amitié franco-tchécoslovaque était partie constitutive du pacte de Locarno, et que ce dernier étant devenu caduc, le traité franco-tchécoslovaque n'avait plus un caractère obligatoire. A quoi j'ai objecté que c'était là un argument plus qu'étrange. Quand peu après la conclusion du traité de Locarno, la Tchécoslovaquie demanda à participer aux délibérations des grandes Puissances et de la Belgique consécutives à Locarno, il nous fut répondu que le traité avec la Tchécoslovaquie n'était pas partie constitutive de l'accord de Locarno et que, par suite, la Tchécoslovaquie n'avait aucun droit de participer à ces délibérations. Et voilà qu'aujourd'hui on nous déclare que le traité franco-tchécoslovaque fait partie de l'accord de Locarno qui a cessé d'être en vigueur, et qu'il est, lui aussi, devenu caduc. Comment peut-on dire tout le contraire de ce qu'on nous a dit pendant des années après la signature de l'accord de Locarno ? De plus, le traité d'amitié franco-tchécoslovaque a son existence propre, car il fut conclu en 1924, et si même Locarno n'existait plus, — ce qui est contestable, — le traité d'amitié franco-tchécoslovaque continuerait d'exister comme traité indépendant. Le sénateur Bérenger m'a vivement remercié de lui avoir ainsi exposé la question, car à la Commission elle avait été présentée sous un tout autre jour. Au sujet de la seconde question : la France doit-elle et peut-elle prêter à la Tchécoslovaquie une aide militaire ? le sénateur Bérenger m'a dit que dans sa Commission, on avait développé cette théorie que la France, étant donné l'existence de la ligne Maginot, ne pouvait venir en aide à la Tchécoslovaquie qu'en passant par l'Italie. Je lui ai répondu qu'ainsi la question était mal posée. Il s'agissait non

pas de rechercher techniquement comment la France viendrait en aide à la Tchécoslovaquie, mais de savoir si elle était prête à déclarer la guerre à l'Allemagne en cas d'agression contre la Tchécoslovaquie. La Tchécoslovaquie fait ses préparatifs pour être à même de remplir son devoir, et elle est décidée à le remplir. Si la France ne veut pas se défendre en Europe<sup>8</sup>, en cas d'agression contre la Tchécoslovaquie, il est évident que ni la Tchécoslovaquie, ni l'Europe centrale ne pourront se défendre contre l'Allemagne. L'assistance mutuelle que la France et la Tchécoslovaquie se sont réciproquement promise, repose sur ce principe que si l'une des parties contractantes est l'objet d'une agression, l'autre fera la guerre à l'agresseur. Quelle sera par ailleurs au point de vue technique l'aide fournie, — c'est l'affaire des soldats et de l'avenir, car nul ne peut dire aujourd'hui où et comment se fera la guerre. Le sénateur Bérenger m'a répondu que pour lui ce point de vue était nouveau, et réaliserait peut-être l'unanimité parmi les membres de sa Commission. Il croit néanmoins devoir attirer mon attention sur le fait que dans les deux questions mentionnées et débattues par nous, les membres de la Commission des Affaires étrangères sont convaincus que sans l'Angleterre, la France ne peut rien en Europe centrale. Je lui ai répondu : Je sais que pour leur Défense Nationale, la France et l'Angleterre dépendent l'une de l'autre. Mais si je n'ignore pas que la France a besoin de l'Angleterre, je sais aussi que l'Angleterre a besoin de la France. Je sais également que s'il s'agissait de l'indépendance de l'Égypte, par exemple, l'Angleterre ne dirait pas qu'elle ne peut rien faire ni ne fera rien pour l'Égypte sans l'aide de la France ; l'Angleterre adopterait tout simplement l'attitude qu'elle jugerait devoir adopter, et agirait avec la conviction que la France l'aidera. De même sur le continent européen, où c'est la France et non l'Angleterre qui a des intérêts vitaux, il appartient à la France, et nullement à l'Angleterre, de diriger et de décider. Si la France déclare qu'une agression, directe ou camouflée, contre la Tchécoslovaquie signifiera une guerre avec la France, l'Angleterre la soutiendra aussi bien diplomatiquement que politiquement, car il est dans ses intérêts que la France ne soit pas entraînée dans une guerre avec l'Allemagne. Cela seul suffirait pour éviter la guerre. Bérenger a reconnu que mes observations étaient absolument justes du point de vue politique et diplomatique,

Le 2 mars (mercredi) Delbos a fait un rapport à la Commission sénatoriale des Affaires étrangères. Le traité d'amitié franco-tchécoslovaque a été remis sur le tapis. L'ancien Président du Conseil Laval a demandé : En cas d'agression contre la Tchécoslovaquie, la France est-elle tenue de lui venir en aide ? Le Président Bérenger a alors repris la thèse qu'il m'avait exposée le 26 février. En ce qui concerne l'aide à la Tchécoslovaquie, a dit Bérenger qui présidait, toute la question, pour la Tchécoslovaquie et pour la France, est de savoir si elles veulent, oui ou non, défendre leur indépendance. Si oui, étant donné qu'elles ont des engagements l'une vis-à-vis de l'autre, elles déclareront la guerre à l'agresseur qui aura attaqué l'une d'elles. Il est intéressant de noter que Delbos n'a pas voulu que dans le communiqué de la Commission il fût répété que la France serait fidèle à ses engagements ; il a voulu que le communiqué se bornât à indiquer que la France, en alliance avec l'Angleterre, mènerait une politique de sécurité nationale et de paix européenne. Sur les instances du Président Bérenger, une distinction très nette a été faite, dans le communiqué, entre la continuation d'une collaboration étroite avec l'Angleterre pour une politique de sécurité nationale et de paix européenne, et l'assurance que le Gouvernement français resterait fidèle aux engagements qu'il a signés.

Je voudrais mentionner ici que Millerand, ancien Président de la République et membre de la Commission sénatoriale des Affaires étrangères, s'est prononcé résolument et de tout cœur en faveur d'une défense sans condition de la Tchécoslovaquie. Il a dit que jamais encore la France n'avait manqué à sa parole, et qu'en outre il était pour elle d'un intérêt vital que nul ne doutât qu'elle défendrait par les armes l'indépendance de la Tchécoslovaquie. Au cours de toute la discussion, qui fut longue, pas un sénateur n'a donné à entendre, directement ou indirectement, que la France ne doit pas rester fidèle aux engagements qu'elle a contractés envers la Tchécoslovaquie.

Salutations cordiales.

Votre Osusky.

---

<sup>1</sup> Les Allemands ont pris ce document dans les Archives du Ministère des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie et l'ont traduit en allemand. La Direction des Archives du Ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. possède la traduction allemande qui se trouve dans les dossiers de l'ex-Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne. N. R.

<sup>2</sup> Cachet.

<sup>3</sup> A été biffé au crayon rouge et remplacé par « secret » (annotation faite au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne sur la traduction allemande de ce document). N. R.

<sup>4</sup> Le mot « question » (Frage) a été ajouté à la main dans le texte allemand. N. R.

<sup>5</sup> Dans l'original : « absolütes wie militarisches Bündnis ». N. R.

<sup>6</sup> C'est bien ainsi dans l'original allemand. N. R.

<sup>7</sup> « 1, » manque dans l'original. N. R.

<sup>8</sup> C'est bien ainsi dans l'original allemand. N. R.

## CONVERSATION TELEPHONIQUE ENTRE GOERING (BERLIN) ET RIBBENTROP (LONDRES)

13 mars 1938, 9 h. 15 — 9 h. 55 <sup>1</sup>.

**Goering :** Vous savez que le Führer m'a chargé de la direction des affaires courantes du Gouvernement ; c'est pourquoi j'ai voulu vous informer. En Autriche l'enthousiasme est délirant. Vous pouvez vous en rendre compte en écoutant la radio.

**Ribbentrop :** Oui, c'est fantastique, n'est-ce pas ?

**Goering :** Oui. Cet événement a totalement éclipsé notre dernière marche en Rhénanie. Le Führer était très ému quand il s'est entretenu avec moi la nuit dernière. N'oubliez pas qu'il revoyait son pays pour la première fois. Mais pour l'instant je veux vous parler des affaires politiques. Il va sans dire que cette histoire d'ultimatum que nous aurions soi-disant présenté est absurde. L'ultimatum a été dès le début présenté au nom des ministres nationaux-socialistes et des représentants du peuple (Volksreferenten). Par la suite, un nombre toujours plus considérable de personnalités éminentes du parti du mouvement se sont jointes à eux, et pour finir les ministres nationaux-socialistes autrichiens nous ont naturellement demandé de les soutenir pour qu'ils ne soient pas une fois de plus défaits et victimes de la terreur et de la guerre civile. A quoi nous avons répondu qu'en aucune circonstance nous ne permettrions à Schuschnigg de provoquer une guerre civile. Sur l'ordre direct de Schuschnigg ou avec son consentement, les communistes et les rouges avaient reçu des armes et déjà ils se livraient à des manifestations, que nous avons photographiées, au cours desquelles on a crié : « Vive Moscou ! » et ainsi de suite. C'était là, il va sans dire, une source de danger pour Wiener-Neustadt. Et puis, n'oubliez pas que Schuschnigg prononçait des discours où il déclarait que le Front patriotique se battrait jusqu'au dernier homme, et nul ne pouvait prévoir qu'ils capituleraient aussi vite. Voilà pourquoi Seyss-Inquart, qui était déjà à la tête du Gouvernement, nous a priés de pénétrer immédiatement en Autriche. Nous avons déjà concentré des troupes à la frontière, car nous ne pouvions savoir à l'avance s'il y aurait ou non la guerre civile. Tels sont les faits ; ils peuvent être confirmés par des documents... <sup>2</sup>

**Goering :** Pourtant, le Führer estime que puisque vous vous trouvez là-bas, vous pourriez informer les gens de ce qui se passe en réalité. A part tout le reste, il est absolument faux de croire que l'Allemagne a présenté un ultimatum à l'Autriche.

**Ribbentrop :** j'ai déjà parlé très ouvertement avec Halifax et Chamberlain. Cela ne fait pas de doute. Mais la gent journalistique commence à poser des questions, et sans doute ne faut-il pas que je reste ici plus longtemps ; cela pourrait sembler étrange.

**Goering :** Oui, oui, c'est aussi ce que je pense. Mais je ne savais pas si vous leur aviez déjà parlé. Je veux qu'encre une fois, ou plutôt encore plus d'une fois, vous disiez en somme à Halifax et à Chamberlain ce qui suit : Il est faux que l'Allemagne ait présenté un ultimatum. C'est là un mensonge de Schuschnigg. Parce que l'ultimatum lui a été remis par Seyss-Inquart, Glaise-Horstenau et Jury. Et puis il n'est pas vrai que nous ayons présenté un ultimatum au Président fédéral. Encore une fois, ce sont d'autres qui l'ont présenté ; à la requête de Seyss-Inquart, pour autant que je sache, un attaché militaire les a accompagnés pour une question technique ; sans doute voulait-il savoir si l'Allemagne donnerait satisfaction à Seyss-Inquart au cas où celui-ci demanderait l'appui des troupes allemandes. Ensuite, je tiens à dire que Seyss-Inquart nous a expressément demandé — par téléphone et par télégraphe — d'envoyer des troupes, car il ignorait quelle était la situation à Wiener-Neustadt, Vienne et ailleurs, où des armes avaient été distribuées. Et puis il ne pouvait savoir comment réagirait le Front patriotique qui tout le temps criait à tue-tête... <sup>3</sup>

**Ribbentrop :** J'ai eu avec Halifax une longue conversation animée et je lui ai exposé le fond de notre conception relativement à l'accord germano-anglais.

**Goering :** Je voudrais dire ici, et vous le savez bien vous-même, Ribbentrop, que j'ai toujours été favorable à un accord germano-anglais. Nul ne se réjouirait plus que moi si vraiment les Anglais voulaient sérieusement cet accord, et s'ils reconnaissaient que nous sommes également une nation fière et libre. Après tout, nous sommes deux nations sœurs.

**Ribbentrop :** J'aurais une chose à vous communiquer, M. Goering. L'autre jour, après déjeuner, j'ai parlé à Chamberlain. Il a produit sur moi une très bonne impression ; il m'a donné une lettre — quelque chose de nouveau pour le Führer — que je dois lui remettre personnellement... <sup>4</sup>

**Ribbentrop :** ... Mes pourparlers sont terminés. Si je restais encore ici, cela pourrait paraître étrange. Mais Chamberlain a fait sur moi une excellente impression.

**Goering** : J'en suis bien heureux.

**Ribbentrop** : J'ai eu avec lui l'autre jour un long entretien. Je ne veux pas vous le rapporter par téléphone, mais j'ai l'impression que Chamberlain, lui aussi, désire sérieusement aboutir à un accord. Je lui ai dit au cours de cet entretien qu'un accord entre l'Angleterre et l'Allemagne sera beaucoup plus facile maintenant que le problème autrichien est réglé. Je pense qu'il l'a compris.

**Goering** : Maintenant que le problème est réglé et que tout danger de trouble et de perturbation est écarté — car c'était là une source de danger réel — tout le monde devrait nous remercier d'avoir fait disparaître cette source de crise.

**Ribbentrop** : C'est bien ce que je leur ai dit, et j'ai également souligné que nous avons mis fin à une situation qui avait toujours été la cause de nombreux troubles. Même s'il y a une certaine émotion pour le moment, le courant en faveur de l'entente anglo-allemande n'en sera que renforcé. J'ai dit aussi à Halifax, à la fin de notre conversation, que nous désirions sincèrement aboutir à un accord. A quoi il m'a répondu que la seule chose qui l'inquiète, c'est la Tchécoslovaquie.

**Goering** : Non, non. Il ne peut en être question !

**Ribbentrop** : Je lui ai dit qu'il n'était ni dans notre intérêt ni dans nos intentions de rien entreprendre de ce côté. Qu'au contraire, si nos frères allemands sont bien traités, nous arriverons là aussi à un accord.

**Goering** : Oui, je suis convaincu, moi aussi, que Halifax est un homme tout à fait raisonnable.

**Ribbentrop** : Halifax a produit sur moi la meilleure impression, aussi bien que Chamberlain. Il estime que certaines difficultés pourraient surgir à cause de l'opinion publique anglaise, parce qu'il semble ici que tout ce qui s'est passé est l'œuvre de la force etc. J'ai le sentiment que l'Anglais normal, l'homme de la rue, se demandera : qu'est-ce que l'Angleterre a à voir avec l'Autriche ?...<sup>5</sup>

**Goering** : C'est tout à fait clair. (Ce qui suit est incompréhensible.)<sup>6</sup> Il y a des choses qui concernent le peuple, et d'autres qui ne le concernent pas du tout.

**Ribbentrop** : Lors de ma dernière conversation avec Halifax, j'ai eu l'impression qu'il ne réagissait pas à mes arguments. Mais à la fin de l'entretien il m'a dit que je pouvais être persuadé qu'il était, lui aussi, sympathique à une entente anglo-allemande.

**Goering** : En somme tout s'arrange à merveille ; c'est la paix. Deux nations s'étreignent, se réjouissent et crient leur bonheur<sup>7</sup>...

---

<sup>1</sup> Publié dans l'édition américaine des documents du procès de Nuremberg : Nazi conspiracy and aggression, Office of United States Chief of Counsel for Prosecution of Axis Criminality, Washington 1946, vol. V, pp. 642—654. (Le complot et l'agression nazis. Bureau de l'accusateur principal des Etats-Unis au procès des criminels de guerre des Puissances de l'Axe, Washington 1946, vol. V, pp. 642-654). N. R.

<sup>2</sup> Nous omettons les assertions de Goering sur l'enthousiasme général régnant en Autriche. Voir le texte omis dans Nazi conspiracy and aggression, vol. V, pp. 643-646. N. R.

<sup>3</sup> Nous omettons la partie de l'entretien qui concerne la situation intérieure en Autriche. Voir le texte omis dans Nazi conspiracy and aggression, vol. V, pp. 646-647. N. R.

<sup>4</sup> Nous omettons la partie de l'entretien relative au voyage de Ribbentrop à Berlin. Voir le texte omis dans Nazi conspiracy and aggression, vol. V, p. 648. N. R.

<sup>5</sup> Nous omettons la partie suivante du compte rendu en raison de son incohérence. Voir le texte omis dans Nazi conspiracy and aggression, vol. V, p. 649. N. R.

<sup>6</sup> Dans l'édition américaine on lit : « (The following unintelligible) ». N. R.

<sup>7</sup> Nous omettons la partie finale de l'entretien qui concerne la technique du vote en Autriche, les diplomates autrichiens, la situation économique de l'Autriche, etc. Voir le texte omis dans Nazi conspiracy and aggression, vol. V, pp. 649-654. N. R.

**TÉLÉGRAMME DU MINISTRE D'ALLEMAGNE A PRAGUE EISENLOHR AU  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
D'ALLEMAGNE WEIZSAECKER <sup>1</sup>**

Absolument secret.

TÉLÉGRAMME

Prague, 18 mars 1938. 16.55.

Reçu 18 mars 1938. 18.45.

N° 60 du 18.3.

En réponse au télégramme du 17 N° 40 \*). <sup>2</sup>

\*) <sup>2</sup> Service des questions culturelles.

Pour M. le Secrétaire d'Etat,

Le consentement donné par Henlein et Frank le 15 mars a été communiqué par le télégramme N° 57 du 16 mars. Chacun d'eux séparément s'est déclaré d'accord complètement et sans réserves. A la demande de Frank, une rencontre a été fixée pour la semaine prochaine avec trois représentants du parti des Sudètes pour s'entendre sur les détails de l'action tactique.

Je n'ai jamais exigé que le parti des Allemands des Sudètes cesse d'être dans l'opposition pour occuper une position amicale active vis-à-vis de l'Etat et du Gouvernement. Au contraire, j'ai expressément souligné que jusqu'au moment où, après les élections, il entrera dans le Gouvernement, le parti doit rester dans l'opposition et se garder de dire dans ses discours qu'il a confiance dans les promesses du *Gouvernement* <sup>3</sup> ; qu'il doit réconforter la population en lui rappelant que l'Allemagne est là pour la défendre, et diminuer ainsi les risques d'incidents.

J'ai indiqué comme buts immédiats : la réalisation des promesses que l'on sait, faites par Hodza : amnistie aussi large que possible ; transfert des fonctionnaires allemands et de leurs familles sur le territoire de la région allemande ; développement d'une administration autonome où, *par la suite* <sup>3</sup>, des fonctionnaires allemands seront seuls occupés — fonctionnaires de l'Etat ou des organismes de l'administration autonome ; ensuite, cessation de toute construction d'écoles destinées à répandre l'influence tchèque <sup>4</sup> ; élections parlementaires ou municipales, ou bien et les unes et les autres, et enfin participation au Gouvernement du parti des Allemands des Sudètes <sup>3</sup> pour obtenir des droits plus vastes et la renonciation de la Tchécoslovaquie au système des pactes. Ont été mentionnés comme autres objectifs très importants : la suppression de la police d'Etat dans la région frontière et la liberté de professer des opinions nationales-socialistes. Les conditions d'une participation au Gouvernement n'ont pas été examinées, car pendant plusieurs mois la question ne sera pas actuelle.

Par contre, je me suis catégoriquement élevé contre le fait que l'organisation du parti voulait se dérober à un contact permanent avec Hoff, contact que j'avais préparé, — et aussi contre toutes les tentatives de jouer sur les divergences d'opinions et de courants qui, prétend-on, existent en Allemagne touchant la politique extérieure, et de contester mon autorité en tant que représentant officiel de la politique du Reich. S'entêter à défendre les actuelles revendications du parti des Allemands des Sudètes qui poursuivent des buts d'agitation, — la loi sur la défense du peuple et l'« autonomie territoriale », lesquelles sont pratiquement irréalisables et inacceptables pour tout *gouvernement tchécoslovaque* <sup>3</sup> — c'est risquer d'être obligé par la suite d'abandonner à son sort le parti des Allemands des Sudètes, ou d'être entraîné dans un conflit armé.

Les déclarations verbales et écrites de Frank que vous possédez ont été faites avant le 15 mars, date de son premier entretien avec moi ; par leur teneur, elles correspondent dans l'essentiel à notre premier entretien. Il faut attendre pour voir s'il tiendra parole.

Eisenlohr.

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>2</sup> L'astérisque est dans l'original. N. R.

<sup>3</sup> Souligné dans l'original. N. R.

<sup>4</sup> Dans l'original : « Tschechisierungsschulen ». N. R.

**NOTE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRANDE-BRETAGNE  
A LA REPRÉSENTATION PLÉNIPOTENTIAIRE DE L'U.R.S.S. A LONDRES <sup>1</sup>**

N° C 1935/95/62.

Copie.

Ministère des Affaires étrangères, 24 mars 1938.

Excellence,

<sup>2</sup> Comme suite à ma note du 22 mars, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que j'ai lu et étudié avec soin le texte de la déclaration de M. Litvinov aux représentants de la presse à Moscou, dont vous avez eu l'amabilité de nous communiquer la traduction dans votre note du 17 mars <sup>3</sup>.

2. Je note que cette déclaration peut être considérée comme représentant le point de vue du Gouvernement soviétique sur les problèmes internationaux actuels. J'estime qu'en substance le Gouvernement soviétique propose que des dispositions soient prises sans retard pour qu'une discussion ait lieu entre les Gouvernements intéressés en vue de déterminer les mesures pratiques qui pourront enrayer le développement de l'agression et contrecarrer, autant qu'il est possible, le danger de guerre croissant.

3. Le Gouvernement de Sa Majesté approuverait chaleureusement la réunion d'une conférence internationale où on pourrait espérer que tous les Etats européens consentiraient à envoyer leurs représentants et où il serait par conséquent possible de discuter amicalement et peut-être de régler, finalement, des questions que l'on considère comme les plus susceptibles de mettre la paix en danger. Mais dans les circonstances actuelles, il ne semble guère possible qu'une telle conférence puisse être organisée. Une conférence à laquelle n'assisteraient que certaines Puissances européennes et qui aurait pour but moins d'assurer le règlement des problèmes en souffrance que d'organiser une action concertée contre l'agression, n'aurait pas nécessairement, de l'avis du Gouvernement de Sa Majesté, un effet favorable sur les perspectives de la paix en Europe.

4. En ces circonstances, bien que sincèrement reconnaissant au Gouvernement soviétique de m'avoir communiqué ses vues quant à la meilleure façon d'assurer le maintien de la paix, je regrette que le Gouvernement de Sa Majesté ne puisse accepter dans leur intégrité les suggestions formulées par M. Litvinov dans sa déclaration susmentionnée. A l'heure actuelle, les vues du Gouvernement de Sa Majesté sont examinées plus à fond au Parlement, et vous pourrez vous rendre compte, par les déclarations des Ministres de Sa Majesté à ce sujet, que s'il peut exister une différence d'opinions quant aux méthodes à adopter, le Gouvernement de Sa Majesté n'est pas moins soucieux que le Gouvernement soviétique de trouver des moyens effectifs de consolider la cause de la paix.

J'ai l'honneur d'être, avec ma plus haute considération, l'humble serviteur de Votre Excellence.

Pour le Secrétaire d'Etat

Signé : C. W. Baxter.

<sup>1</sup> Archives du Ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. L'original est en anglais. N. R.

<sup>2</sup> « 1. » manque dans l'original. N. R.

<sup>3</sup> Dans sa note du 22 mars 1938, le Ministère des Affaires étrangères de Grande-Bretagne accusait réception de la note du Représentant plénipotentiaire de l'U.R.S.S. au Ministère des Affaires étrangères de Grande-Bretagne en date du 17 mars 1938, accompagnée du texte de la déclaration faite aux représentants de la presse par le Commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S. Dans la déclaration il était dit :

« Ayant adhéré à la Société des Nations dans le but d'une collaboration organisée avec d'autres Etats pacifiques, le Gouvernement soviétique n'a jamais manqué une seule occasion de recommander les garanties de paix les plus efficaces, qu'il concevait dans l'organisation d'un système de sécurité collective dans le cadre de la Société des Nations, et des pactes régionaux d'assistance mutuelle contre les agresseurs. Le Gouvernement soviétique est pratiquement entré dans cette voie en concluant pareils pactes avec la France et la Tchécoslovaquie, ces pactes ne menaçant aucun Etat en l'absence d'agression.

Au cours de ces quatre dernières années ont eu lieu maintes violations d'obligations internationales découlant du pacte de la Société des Nations et du pacte de Paris Briand-Kellogg, ainsi que des agressions de certains Etats contre d'autres, ce qui a donné l'occasion au Gouvernement soviétique non seulement d'exprimer son attitude négative à l'égard de ces crimes internationaux, mais aussi de prouver sa volonté de prendre une part active à toutes les mesures tendant à l'organisation d'une résistance collective à l'agresseur, et cela même au mépris d'une aggravation inévitable de ses relations avec l'agresseur. Le Gouvernement soviétique a toujours souligné que la passivité internationale et l'impunité de l'agression, ne fût-ce que dans un



seul cas, entraîneraient fatalement la réitération et la multiplication de pareils cas. Les événements de la vie internationale témoignent, malheureusement, de la justesse de ces avertissements. Ils ont trouvé une nouvelle confirmation dans l'invasion armée de l'Autriche, qui a brutalement privé le peuple autrichien de son indépendance politique, économique et culturelle.

Si jusqu'ici les cas d'agression avaient eu lieu sur des continents plus ou moins éloignés de l'Europe, ou bien aux confins de l'Europe, ce qui n'a porté atteinte qu'aux intérêts de quelques pays voisins en même temps qu'à ceux des victimes de l'agression, cette fois-ci l'acte de violence a été commis au centre même de l'Europe, ce qui a créé un danger incontestable non seulement pour les onze pays qui désormais sont limitrophes de l'agresseur, mais aussi pour tous les Etats européens, et non seulement européens. En attendant, une menace est créée pour l'intégrité territoriale, et en tout cas pour l'indépendance politique, économique et culturelle des petites nations, dont l'asservissement inévitable créera cependant les conditions permettant d'exercer une pression sur les grands Etats et même de les attaquer.

C'est la Tchécoslovaquie qui est menacée en premier lieu ; ensuite, étant donné la force contagieuse de l'agression, le danger menace, en grandissant, d'entraîner de nouveaux conflits internationaux, ce qui se manifeste déjà par la situation alarmante qui s'est créée sur la frontière polono-lituanienne.

La situation internationale actuelle pose devant tous les Etats pacifiques, et surtout devant les grandes Puissances, la question de leur responsabilité pour le sort ultérieur des peuples européens, et non seulement européens. Le Gouvernement soviétique ayant conscience de sa part de responsabilité, ainsi que de ses obligations découlant du pacte de la Société des Nations, du pacte Briand-Kellogg et des traités d'assistance mutuelle conclus avec la France et la Tchécoslovaquie, je peux déclarer en son nom que de son côté il est prêt, comme auparavant, à participer aux actions collectives qui seraient décidées avec sa participation et qui auraient pour but d'arrêter le développement ultérieur de l'agression et d'éliminer le danger accru d'une nouvelle tuerie mondiale. Il est disposé à procéder immédiatement avec d'autres Puissances, dans la Société des Nations ou bien en dehors d'elle, à l'examen de mesures pratiques dictées par les circonstances. Il sera peut-être trop tard demain, mais aujourd'hui il est encore temps si tous les Etats, et surtout les grandes Puissances, occupent une position ferme et non équivoque à l'égard du problème du sauvetage collectif de la paix. » Izvestia, N° 65 (6532) du 18 mars 1938. N. R.

**N°8**

**LETTRE DU CONSEILLER AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
D'ALLEMAGNE ALTENBURG AU MINISTRE A PRAGUE EISENLOHR AVEC, EN  
ANNEXE, LES NOTES SUR LA CONFÉRENCE CONSACRÉE A LA QUESTION  
DES ALLEMANDS DES SUDÈTES ET TENUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
RIBBENTROP <sup>1</sup>**

Sect. pol. I. 215 secr.

Secret <sup>2</sup>.

Urgent.

Berlin, le 29 mars 1938.

A l'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire M. Eisenlohr (personnel).

Prague (par courrier).

Rapporteur : le Conseiller de légation Altenburg.

Je vous envoie ci-joint, pour que vous en preniez connaissance personnellement et à titre strictement confidentiel, les notes sur la conférence qui s'est tenue aujourd'hui au Ministère des Affaires étrangères pour examiner les questions relatives aux Allemands des Sudètes.

Conformément aux directives adoptées à la conférence, je vous prie de rester, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, en contact aussi étroit que possible avec le parti des Allemands des Sudètes et, comme il a été convenu, de chercher, non officiellement d'ailleurs, quand l'occasion s'en présentera dans vos conversations avec les hommes d'Etat tchécoslovaques, à les appuyer pendant les pourparlers qui doivent avoir lieu avec le Gouvernement tchécoslovaque.

**NOTES <sup>3</sup>**

Sur la conférence qui s'est tenue le 29 mars 1938 à 12 heures au Ministère des Affaires étrangères sur les questions relatives aux Allemands des Sudètes.

Étaient présentes à la conférence les personnalités énumérées dans la liste ci-jointe.

Le Ministre du Reich a commencé par souligner la nécessité de garder cette conférence strictement secrète ; puis, s'en référant aux directives que le Führer lui-même a données hier après-midi à Konrad Henlein, il a déclaré que deux questions étaient d'une importance exceptionnelle pour la conduite de la politique du parti des Allemands des Sudètes :

1. Les Allemands des Sudètes doivent savoir qu'ils ont derrière eux un peuple de 75 millions d'hommes qui ne souffrira pas qu'ils soient plus longtemps opprimés par le Gouvernement tchécoslovaque.
2. Le parti des Allemands des Sudètes doit présenter au Gouvernement tchécoslovaque les revendications dont la réalisation lui semble nécessaire pour obtenir les privilèges qu'il désire.

Le Ministre des Affaires étrangères a expliqué à ce propos que ce n'est pas au Gouvernement du Reich de donner à Konrad Henlein, dont la position de chef des Allemands des Sudètes a été expressément reconnue et de nouveau confirmée par le Führer, des suggestions détaillées concernant les revendications à présenter au Gouvernement tchécoslovaque. Il importe de proposer un programme maximum qui garantirait aux Allemands des Sudètes, comme but final, une liberté complète. Il serait dangereux de se montrer prématurément satisfait des promesses du Gouvernement tchécoslovaque qui voudrait, d'une part, créer à l'étranger l'impression qu'une solution a été trouvée, et d'autre part, ne donner aux Allemands des Sudètes qu'une satisfaction partielle. En tout cas, la circonspection s'impose, car l'expérience nous montre qu'on ne peut ajouter foi aux assurances de Benès et de Hodza. Le but final des négociations qui auront lieu entre le parti des Allemands des Sudètes et le Gouvernement tchécoslovaque est d'éviter l'entrée au Gouvernement, en formulant des exigences toujours plus étendues et plus concrètes. Lors des pourparlers, il doit être nettement spécifié que le partenaire du Gouvernement tchécoslovaque dans ces pourparlers est le parti des Allemands des Sudètes, et non le Cabinet du Reich. De son côté celui-ci doit éviter d'apparaître au Gouvernement de Prague ou à Londres et à Paris comme un avocat ou un médiateur dans la question des revendications des Allemands des Sudètes. Il va sans dire que durant les discussions qui auront lieu avec le Gouvernement tchécoslovaque, les Allemands des Sudètes doivent obéir entièrement à Konrad Henlein, être calmes et disciplinés, et éviter les imprudences. Konrad Henlein a déjà donné à ce sujet des assurances satisfaisantes.

Après ces explications générales du Ministre du Reich, les exigences qui doivent être présentées par le parti des Allemands des Sudètes au Gouvernement tchécoslovaque ont été discutées et approuvées en principe.

Pour la collaboration ultérieure, Konrad Henlein a reçu la directive de rester aussi étroitement que possible en contact avec le Ministre du Reich et le chef du Bureau central «Volksdeutsche» (Volksdeutsche Mittelstelle), ainsi qu'avec le Ministre d'Allemagne à Prague qui représente là-bas le Ministre des Affaires étrangères. Le Ministre d'Allemagne à Prague devra soutenir les revendications du parti des Allemands des Sudètes, non pas officiellement, mais au cours d'entretiens privés avec les hommes politiques tchécoslovaques, en s'attachant à montrer qu'elles sont raisonnables, et sans exercer une influence directe sur l'ampleur des revendications formulées par le parti.

Pour terminer, l'on a examiné s'il était utile que le parti des Allemands des Sudètes collaborât avec les autres minorités nationales de Tchécoslovaquie, en particulier avec les Slovaques. Le Ministre des Affaires étrangères a décidé qu'il fallait laisser au parti toute latitude de nouer contact avec les autres groupements nationaux si une action parallèle lui semblait opportune.

Berlin, le 29 mars 1938.

R<sup>4</sup>

## ANNEXE I

aux notes sur la conférence présidée par Ribbentrop le 29 mars 1938<sup>5</sup>.

### I. Revendications immédiates<sup>6</sup> :

But : Tranquilliser les Allemands des Sudètes.

1. Elections municipales, élections politiques, élections aux institutions sociales (orienter l'état d'esprit des masses vers une action positive).
2. Large amnistie.
3. Décision gouvernementale : « L'affiliation au parti des Allemands des Sudètes ne doit pas donner lieu à des persécutions politiques et à des mesures vexatoires d'ordre social et économique. » « Les dommages autrefois subis pour avoir appartenu au DNSAP et au DNP doivent être immédiatement remboursés. »

### II. Revendications qui doivent être satisfaites *avant*<sup>6</sup> que le parti des Allemands des Sudètes entame des pourparlers concrets avec le Gouvernement :

1. Retour, dans les régions à population allemande, des fonctionnaires de nationalité allemande se trouvant dans la région tchèque et en Slovaquie.
2. Désormais seuls des Allemands rempliront des fonctions publiques dans les régions à population allemande. Seuls des Allemands seront appelés à occuper les places et charges officielles vacantes dans les régions à population mixte, ainsi que dans les administrations centrales tant que la proportion n'aura pas été atteinte, qui correspond à la composition nationale de la population.
3. Suppression du système de la police d'Etat et remise du pouvoir de police local à la compétence des corps d'administration locale autonome (communes).

### III. Revendications qui doivent être satisfaites au cours des pourparlers entre le parti des Allemands des Sudètes et le Gouvernement :

1. « Lois sur la défense du peuple », déjà présentées par le parti des Allemands des Sudètes.
2. Révision de la loi sur la défense de l'Etat dans ses parties qui, dès le début, étaient dirigées contre les Allemands des Sudètes.
3. Rétablissement complet de l'autonomie communale.
4. L'allemand est reconnu langue officielle à l'égal de toute autre.
5. Détermination de la future politique étrangère.

## ANNEXE II

aux notes sur la conférence présidée par Ribbentrop le 29 mars 1938.

### LISTE

des personnalités présentes à la conférence sur les questions relatives aux Allemands des Sudètes, tenue le mardi 29 mars 1938 à 12 heures.

Etaient présents :

M. le Ministre du Reich von Ribbentrop, M. le Secrétaire d'Etat von Mackensen, M. le Directeur au Ministère Weizsaecker, M. le Ministre Eisenlohr — Prague, M. le Ministre Stieve, M. le Conseiller référendaire de légation von Twardowski, M. le Conseiller de légation Altenburg, M. le Conseiller de légation Kordt. (Ministère des Affaires étrangères.)

Obergruppenführer-SS Lorenz, M. le professeur Haushofer. (Bureau central « Volksdeutsche »<sup>7</sup>.)

MM. Konrad Henlein, Karl Hermann Frank, Dr. Künzel, Dr. Kreissl. (Parti des Allemands des Sudètes.)

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>2</sup> Weizsaecker a écrit en marge au crayon : « Conserver un exemplaire des notes ci-jointes pour le Führer. » La lettre porte le visa de Ribbentrop. N. R.

<sup>3</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne ; les notes ont été publiées (avec l'annexe II) dans l'édition américaine des documents du procès de Nuremberg Nazi conspiracy and aggression, vol. V, pp. 422-424. N. R.

<sup>4</sup> Visa de Ribbentrop. N. R.

<sup>5</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>6</sup> Souligné dans l'original. N. R.

<sup>7</sup> Dans l'original : « Volksdeutsche Mittelstelle ». N. R.

**LETTRE DU MINISTRE DE TCHÉCOSLOVAQUIE A LONDRES MASARYK AU  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TCHÉCOSLOVAQUIE KROFTA <sup>1</sup>**

Ministère des Affaires étrangères.

Cabinet N° 1506 du 5.4.1938.

Secret <sup>2</sup>.

Archives polit. <sup>2</sup>

Traduction :

Ministre de Tchécoslovaquie.

9 Grosvenor Place S. W. I. Londres, le 5 avril 1938.

M. le Ministre,

Je viens d'avoir un long entretien avec Cadogan. Je lui ai fait un tableau fidèle et très détaillé de la situation que j'ai trouvée durant mon séjour d'une semaine à Prague. Il a manifesté le plus vif intérêt pour tous les détails que je lui ai donnés et l'on voyait bien que nos affaires préoccupent très fort le Ministère des Affaires étrangères. J'ai souligné notamment que l'heure était venue où le Gouvernement anglais devait comprendre que les soi-disant oppresseurs, — c'est ainsi qu'on nous considérait ici, — étaient devenus des opprimés ; que nous avons contre nous une Allemagne sauvage, et que la ferme discipline dont fait preuve notre peuple est digne d'admiration. Il y a chez nous non seulement 3,5 millions d'Allemands, mais encore 10 millions de Tchèques et de Slovaques pour la plupart desquels le barbare *furor teutonicus* et la nécessité de compter avec lui sont une offense et une humiliation. J'ai attiré son attention sur l'attitude provocante des tenants de Henlein et sur la patience vraiment angélique dont font preuve le Ministère de l'Intérieur et le Gouvernement. Je crois que mes paroles ont fait impression sur Cadogan.

Au cours de l'entretien, Cadogan m'a exposé le sentiment officiel dans les points suivants :

1. Le Gouvernement et le Ministère des Affaires étrangères estiment que l'heure est venue pour nous d'entamer des pourparlers avec Henlein, et pas seulement avec des membres de son parti. J'ai répondu que le docteur Hodza prépare une entrevue avec Henlein.
2. Il m'a demandé qu'on les informe, par l'intermédiaire de Newton et par moi, de ce qui se passe et de ce qui se prépare, et il a reconnu qu'on ne saurait trop se hâter, étant donné l'importance capitale de cette affaire.
3. En France, il n'y a pas de Gouvernement, et Paul-Boncour n'est pas un Ministre des Affaires étrangères qui puisse être, à une heure aussi grave, le partenaire qu'il faudrait pour des pourparlers sur la crise européenne.
4. La méfiance est grande vis-à-vis de la Russie, et on doute qu'elle puisse intervenir efficacement en dehors de ses frontières. Cela ne signifie pourtant pas que, politiquement, on ne puisse se servir d'elle : au contraire, il est dans l'intérêt de la Tchécoslovaquie de signaler aux Allemands le danger d'une intervention russe, car malgré toutes ses assurances contraires, l'Allemagne craint la Russie.
5. Cadogan a promis d'agir à Berlin pour la réconciliation ; il a dit qu'il ne fallait pas interrompre les pourparlers, car dans le cas contraire des succès n'auraient pas grande importance.
6. Il dispose de renseignements assez détaillés d'où il résulte que l'industrie lourde, dans les régions allemandes, ne veut à aucun prix d'une réunion à l'Allemagne ; que l'aristocratie autrichienne, donc en grande partie l'aristocratie tchécoslovaque, se trouve aujourd'hui dans une situation analogue à celle des Juifs, et qu'elle est bien disposée à l'égard de notre Etat.

J'ai profité de l'occasion pour dire que c'était précisément l'aristocratie qui avait toujours noirci notre Etat de la façon la plus honteuse, et que c'est à ces sources que leur Ambassadeur à Berlin puise tous les renseignements qui nous sont défavorables. Cadogan en a convenu en souriant (Cadogan est un vrai aristocrate, modeste mais conscient de sa valeur. Nevile Henderson est un snob qui a de l'influence <sup>3</sup>, et notre M. Newton un petit snob).

Cadogan m'a assuré de ses bonnes intentions, et au nom de Halifax il m'a déclaré que si le cas échéant nous avons besoin de leur aide, ils feraient tout dans les limites du possible, bien qu'il ne puisse donner aucune promesse formelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon profond respect.

Signé : Jan Masaryk.

A M. le docteur Kamil Krofta, Ministre des Affaires étrangères. Prague

---

<sup>1</sup> Les Allemands ont pris ce document aux Archives du Ministère des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie et l'ont traduit du tchèque en allemand. La Direction des Archives du Ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. possède la traduction allemande qui se trouve dans les dossiers de l'ex-Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne. N. R.

<sup>2</sup> Cachet des Archives politiques du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne. N. R.

<sup>3</sup> Dans l'original : « bedeutender Snob ». N. R.

**DISCOURS DE CHAMBERLAIN A LA CONFÉRENCE DES MINISTRES  
BRITANNIQUES ET FRANÇAIS <sup>1</sup>**

RÉPONSE DE M. CHAMBERLAIN A M. DALADIER,

28 avril 1938.

... « Le Premier Ministre demande à M. Daladier de croire qu'il a écouté l'exposé du Président du Conseil français avec une émotion correspondante. Le sang lui bout quand il voit l'Allemagne étendre sa domination sur l'Europe et réaliser des progrès continus. Mais il faut se rappeler les intérêts qui sont en jeu. Si l'on envisage une spéculation en cette matière, ce n'est pas avec de l'argent que l'on spéculé, mais avec des êtres humains. Cette pensée est certainement aussi présente à l'esprit de M. Daladier qu'à celui de M. Neville Chamberlain. Il est impossible de calculer les désastres qui résulteraient pour la France et l'Angleterre d'un conflit, et il est douteux que les deux pays soient suffisamment puissants pour imposer leurs volontés à l'Allemagne, fût-ce au prix de souffrances et de pertes terribles. Le Premier Ministre ne croit pas, pour sa part, que la France et l'Angleterre soient assez fortes actuellement pour y arriver ; il est d'accord avec ce que M. Daladier a dit hier sur le pouvoir croissant de la défensive, et une époque peut venir où il sera possible de résister dans de meilleures conditions. Mais à l'heure actuelle, l'opinion britannique n'accepterait point de prendre de telles responsabilités, et il ne serait pas sage pour le Gouvernement d'aller au delà de ce que l'opinion peut accepter.

M. Neville Chamberlain se demande également si le tableau de la situation européenne est aussi noir que le croit M. Daladier. Il doute beaucoup, pour sa part, que M. Hitler désire la destruction de l'Etat tchécoslovaque ou d'un Etat tchécoslovaque remanié ; il ne croit pas que le Führer veuille l'Anschluss.

C'est pour cette raison, sans doute, que M. Henlein n'en a pas fait mention, malgré les sentiments de ses partisans. Il va sans dire qu'il s'agit simplement d'un désir suspendu auquel on reviendra plus tard ; cependant, il doit être possible à M. Benès de présenter des propositions qui, tout en modifiant le caractère de l'Etat tchécoslovaque, en empêcheraient la destruction. Si l'Allemagne voulait cette destruction, le Premier Ministre ne voit pas, en toute franchise, comment elle pourrait être empêchée ; mais il ne croit pas qu'on la souhaite à Berlin...<sup>2</sup>

... Il est évidemment impossible d'exclure complètement la possibilité d'une guerre, car certaines choses peuvent être mises en jeu qui sont plus précieuses que la vie ou les biens ; mais c'est toujours en dernier ressort qu'il convient d'y recourir et non pas à la légère. Le Premier Ministre a assisté à une guerre, et il a constaté combien il serait impossible à quiconque d'en sortir plus fort ou plus heureux.

C'est donc seulement sous l'empire de la plus pressante nécessité que l'on peut s'y résigner. M. Neville Chamberlain se déclare nettement hostile à toute idée de guerre préventive. »

---

<sup>1</sup> D'après Georges Bonnet, Défense de la Paix. De Washington au Quai d'Orsay, pp. 352-353. Georges Bonnet donne le discours de Chamberlain d'après les procès-verbaux de la conférence de Londres des Ministres anglais et français. N. R.

<sup>2</sup> Les points de suspension sont dans le livre français. N.R.

**N°11**

**RAPPORT DE L'AMBASSADEUR DE POLOGNE A PARIS LUKASIEWICZ SUR  
SON ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE FRANÇAIS DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES BONNET <sup>1</sup>**

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE POLONAISE A PARIS.

N° 1/F/18.

Sur l'entretien avec M. le Ministre Bonnet.

Copie.

A M. le Ministre des Affaires étrangères à Varsovie.

RAPPORT POLITIQUE N° XVII/2.

Absolument secret.

Paris, le 27 mai 1938.

Me conformant à vos instructions du 24 mai dernier N° 8, Berlin, j'ai rendu visite au Ministre Bonnet aujourd'hui, à 11 heures 45.

Désirant être aussi exact que possible, j'ai donné lecture, presque mot pour mot, au Ministre Bonnet, de la traduction des instructions que j'avais reçues de vous. Le Ministre Bonnet a pris note de toute ma communication, estimant qu'elle constitue une déclaration de première importance.

Après l'avoir lue deux fois, le Ministre Bonnet, au lieu d'en aborder aussitôt l'examen, a commencé par des considérations d'ordre général, comme il l'avait fait lors de notre précédent entretien. Il m'a annoncé qu'il avait eu une conversation avec le général Gamelin au sujet de notre situation stratégique au cas où la Tchécoslovaquie serait occupée par les Allemands, et que l'état-major français considérerait que cette situation présenterait pour nous une formidable et dangereuse menace au point de vue militaire. Bonnet a l'intention de poursuivre ses conversations à ce sujet avec les représentants de l'armée française pour étudier à fond leurs arguments. Toutefois, il me prie d'attirer dès à présent l'attention de mon Gouvernement sur ce qui précède. Ensuite, le Ministre Bonnet m'a dit que s'il est vrai que le conflit germano-tchèque est provoqué par la question de la minorité allemande, il faut pourtant, lorsqu'on analyse ce conflit, voir plus loin que le problème des minorités et comprendre qu'il s'agit en l'occurrence de maintenir la paix et de mettre un frein à une dangereuse expansion allemande en Europe centrale. « Les problèmes des minorités nationales sont nombreux, a fait observer mon interlocuteur. Nous nous occupons aujourd'hui des uns, demain nous aurons à nous occuper des autres. » C'était une allusion indirecte, et que je suppose sans méchanceté, aux problèmes concernant nos minorités nationales.

Passant ensuite à l'examen de ma déclaration, le Ministre Bonnet a dit que le Gouvernement français n'exige rien de la Pologne en relation avec le problème tchécoslovaque, mais qu'il voudrait pouvoir compter sur notre collaboration pour maintenir la paix, et aussi pour contrecarrer l'expansion allemande.

Si le Gouvernement polonais considère qu'il lui est impossible de présenter à Berlin une déclaration analogue à celle du Gouvernement anglais, il pourrait du moins publier une déclaration qui ne renfermerait aucun engagement nouveau, mais proclamerait que le Gouvernement polonais estime nécessaire de prendre toutes mesures pour maintenir la paix, que certains événements peuvent provoquer un conflit général, et qu'enfin dans une telle situation la Pologne devra prendre partie, et ignore encore de quel côté elle se rangera. Bonnet vous prie, M. le Ministre, d'examiner la question de la publication éventuelle par nous de cette déclaration ou d'un texte analogue, et de lui répondre à ce sujet.

Ensuite, le Ministre Bonnet s'est mis à parler abondamment, en mettant manifestement l'accent sur ce problème, de l'attitude vis-à-vis de la Russie soviétique dans la conjoncture actuelle, et jusqu'à un certain point indépendamment d'elle. Le pacte franco-soviétique est très « vague » <sup>2</sup>, et le Gouvernement français ne cherche nullement à s'appuyer sur lui. Il ne jouera un rôle et n'aura d'importance qu'en fonction de la manière dont la France réagira devant les flottements de la Pologne. Personnellement, le Ministre Bonnet n'est pas partisan d'une coopération avec le communisme. Le Gouvernement français voudrait s'appuyer entièrement sur la Pologne et collaborer avec elle. Il désirerait resserrer, préciser et développer nos rapports d'alliance. Le Ministre Bonnet serait très heureux si après avoir tiré au clair la question de la collaboration avec la Pologne, il pouvait déclarer aux Soviétiques que la France n'a pas besoin de leur aide.

Il ne faut pourtant pas oublier les côtés positifs du pacte franco-soviétique. En cas de guerre avec l'Allemagne, on pourrait, en s'appuyant sur ce pacte, exiger de Moscou qu'elle prête l'aide qui s'avérerait nécessaire en



matériels et en matières premières. En certaines circonstances, la Pologne pourrait retirer des avantages de ce pacte.

Dans les conditions actuelles, on peut affirmer que le traité franco-soviétique ne sera pas nécessaire et ne jouera pas un rôle important, si l'alliance franco-polonaise peut devenir pleinement effective.

Après avoir ainsi éclairé les problèmes de la Russie soviétique, le Ministre Bonnet est passé à la question de nos minorités en Tchécoslovaquie. Et il a manifesté à ce propos non seulement de l'inquiétude, mais même une certaine nervosité. Je tâcherai d'exposer ce qu'il m'a dit dans les lignes qui suivent :

La question de la minorité polonaise en Tchécoslovaquie n'offre aucune analogie avec celle de la minorité allemande, qu'il s'agisse du chiffre de la population considérée dans les deux cas, ou étant donné que la minorité polonaise intéresse un Etat allié de la France. De plus, cette minorité se trouve sur le territoire d'un Etat ami de la France. On peut dire avec certitude que la question de la minorité allemande une fois résolue, la Tchécoslovaquie devra procéder au règlement de la question des minorités polonaises et autres. Mais il serait au plus haut point déplorable et inconcevable qu'à la suite de la mise en application du point de vue de Monsieur le Ministre, les revendications polonaises dans la question des minorités compliquassent et aggravassent la situation, — ce à quoi il faut s'attendre au moment où se réglera le problème des Sudètes. Le Gouvernement français accorde une grande importance à la question de la minorité polonaise, mais cela ne doit pas être, pour le Gouvernement polonais, le point de départ d'actions qui conduiraient à des complications plus grandes encore, et empêcheraient le Gouvernement polonais de considérer favorablement l'effort franco-anglais en vue de régler pacifiquement le conflit qui peut éclater entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie. Le fait que non seulement M. le Ministre a refusé de faire à Berlin la démarche à laquelle le Gouvernement français porte tant d'intérêt, et de préciser la position de la Pologne en cas de conflit franco-allemand, mais qu'il a encore présenté une nouvelle exigence sous une forme si catégorique qu'elle est grosse de difficultés nouvelles et de nouveaux périls, ce fait, à lui seul, est au plus haut point désagréable et dangereux.

Voyant que le Ministre Bonnet ou bien ne connaît pas la question, ou bien a mal compris la déclaration faite par moi en votre nom, ou bien a voulu la mal comprendre, (ce qui est moins probable), j'ai interrompu ses raisonnements, affirmant qu'en l'occurrence nous ne présentions aucune exigence nouvelle.

Il y a longtemps que le problème de nos minorités se pose en Tchécoslovaquie, mais le Gouvernement de Prague n'a jamais rien fait pour le résoudre, si ce n'est des promesses réitérées. Pendant de longues années la sympathie et l'influence du Gouvernement français n'ont également donné aucun résultat. En aucun cas nous ne pouvons admettre, même pour un instant, que le problème de la minorité polonaise puisse être réglé après celui des Allemands des Sudètes. Ce problème doit être réglé en même temps que celui des Allemands, et de façon absolument analogue. Ici, le chiffre de la population ne joue aucun rôle et n'a aucune importance. Du reste, si je ne me trompe, le Ministre de Tchécoslovaquie à Varsovie vous a déclaré il y a environ deux semaines, que le Gouvernement tchèque nous reconnaît le droit de bénéficier de la clause de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la minorité nationale polonaise, autrement dit qu'il consent par avance à accorder à la minorité polonaise les droits qui seront reconnus à la minorité allemande. Je ne comprends pas pourquoi votre déclaration spéciale sur cette question, dont le but est manifestement d'informer le Gouvernement français de notre position et de notre situation, et aussi de l'importance de ce problème-, provoque tant d'inquiétude et d'émotion. Le Ministre Bonnet ne pense tout de même pas que nous pourrions et voudrions attendre, pour régler la question de notre minorité, le moment où le problème des Allemands des Sudètes sera, ainsi que je l'espère, heureusement réglé. Le règlement du problème des Allemands des Sudètes mettra fin à la tension où nous vivons ; l'influence des Puissances à Prague redeviendra ce qu'elle était avant le conflit, et la Tchécoslovaquie reprendra son ancienne politique qui est d'éluder ses promesses. Ce serait par trop naïf, et l'opinion publique en Pologne ne comprendrait pas une telle politique et la désapprouverait. Je pense que si le Ministre Bonnet s'arrêtait sur ce problème et l'analysait en détail, il comprendrait le bien-fondé et la nécessité de la position que nous avons adoptée.

Après ma réplique ci-dessus, le Ministre Bonnet a sensiblement baissé le ton et il a modifié dans une certaine mesure son attitude vis-à-vis de ce problème ; il n'est plus revenu à la thèse selon laquelle la question de notre minorité devrait être réglée à part ; au contraire, il s'est attaché par la suite à expliquer que nous ne devons pas attribuer une trop grande importance politique à cette question, qu'elle serait finalement réglée et que le Gouvernement français aurait à cœur d'en assurer la solution. Exposant ses arguments, Bonnet a dit qu'il désirerait que nous indiquions concrètement les droits que nous revendiquons pour notre minorité. Je lui ai répondu que cherchant à éviter les complications superflues et considérant que notre minorité est de toutes la moins nombreuse, nous exigeons seulement, à proprement parler, qu'elle ait les mêmes droits que les autres minorités plus nombreuses. Après avoir ainsi réfuté les arguments du Ministre Bonnet sur la question de la minorité, je lui ai déclaré que je vous rapporterais toutes ses observations et toutes ses questions et que

j'attendrais vos instructions. A présent, lui ai-je dit, je voudrais vous communiquer quelques observations personnelles.

En ce qui concerne l'opinion du général Gamelin, que notre situation stratégique sera beaucoup plus mauvaise si l'Allemagne s'empare de toute la Tchécoslovaquie, je pense, bien que je ne sois pas un militaire, qu'il a tout à fait raison. Mais je ne comprends pas pourquoi l'attention se fixe là-dessus, car selon moi c'est une hypothèse purement théorique et tout à fait exclue. J'ignore si Hitler veut l'autonomie pour les Allemands des Sudètes ou l'annexion du territoire qu'ils habitent. Mais je n'ai jamais entendu dire qu'il cherchât à annexer toute la Tchécoslovaquie. C'est pourquoi je considère qu'un raisonnement relatif à une situation que le général Gamelin a sans doute appréciée de façon juste, est sans objet. En ce qui concerne notre démarche éventuelle à Berlin, dont a parlé le Ministre Bonnet, en vue de provoquer une détente, j'estime qu'à l'heure actuelle nous avons déjà fait justement ce qu'il souhaitait. Nous l'avons fait non pas sous la forme d'une démarche à Berlin, mais en démentant publiquement, à l'occasion du télégramme paru dans l'Evening Standard, qu'en cas de complications graves nous nous réservions le droit de prendre des décisions. J'ai souligné que ce fait devait être considéré comme une importante contribution aux efforts en vue de sauvegarder la paix.

Enfin, j'ai ajouté que pour éviter tout malentendu et toute équivoque, je devais rappeler qu'au cours des pourparlers entre le général Gamelin et le maréchal Rydz-Smigly, la question d'une aide matérielle éventuelle et d'une aide en matières premières de la part de la Russie soviétique avait été soulevée par le général Gamelin, mais que le maréchal Rydz-Smigly avait catégoriquement repoussé tous pourparlers et toute discussion sur ce thème. On ne saurait donc invoquer les pourparlers menés par nos militaires. De la Russie soviétique, je n'ai pas dit un mot, étant donné que vos instructions étaient que je ne discute pas ce sujet, et comprenant que dans la conjoncture actuelle l'examen de cette question n'est pas opportun. A mes brèves observations, le Ministre Bonnet a répondu que la supposition d'un rattachement de toute la Tchécoslovaquie à l'Allemagne était peut-être trop hypothétique, mais que le plan Goering prévoyant le partage de la Tchécoslovaquie entre l'Allemagne et la Hongrie, et la remise à la Pologne de la Silésie de Cieszyn, n'est pas un secret. La réalisation de ce plan équivaldrait à une annexion de toute la Tchécoslovaquie, mais même l'annexion des territoires peuplés par la minorité allemande aggraverait considérablement la situation de la Pologne au point de vue militaire.

Je lui ai répondu que selon moi il était absolument inconcevable qu'au XX<sup>e</sup> siècle, après une grande guerre qui a fait triompher le principe des nationalités, un Etat, fût-il même plus fort que l'Allemagne, pût annexer contre leur volonté des territoires habités par d'autres peuples. J'ai émis l'hypothèse que si les Tchèques étaient fermement décidés à se battre pour les Sudètes, ils défendraient Prague jusqu'à la dernière goutte de leur sang. J'ai reconnu que si le conflit actuel se terminait par le rattachement de la région des Sudètes à l'Allemagne, la situation stratégique de la Tchécoslovaquie s'en trouverait aggravée. Comme j'avais rappelé les pourparlers entre le maréchal Rydz-Smigly et le général Gamelin relativement à une aide éventuelle de la part de la Russie soviétique, le Ministre Bonnet est revenu à l'examen de la question du pacte franco-soviétique et m'a déclaré ce qui suit :

Si un conflit éclate entre la Pologne et l'Allemagne, le pacte franco-soviétique pourra jouer un rôle positif pour la Pologne. Premièrement, en écartant l'éventualité d'une lutte sur deux fronts ; deuxièmement, en créant la possibilité d'une aide en matériels et en matières premières. Qu'un conflit entre l'Allemagne et la Pologne est possible, voilà qui ne fait aucun doute. Dans des entretiens personnels avec le Ministre Bonnet, Stresemann affirmait déjà catégoriquement que jamais l'Allemagne ne souscrirait à sa frontière actuelle avec la Pologne. Il serait difficile d'admettre qu'en Allemagne ce point de vue ait subi des modifications cardinales après l'arrivée au pouvoir des nationaux-socialistes. Par conséquent, une amélioration des rapports avec la Russie est sans aucun doute utile à la Pologne.

Après quoi le Ministre Bonnet a de nouveau soulevé la question de la minorité, soulignant que nous ne devons pas pousser trop loin nos conclusions lorsqu'il s'agit d'un problème aussi important que la sauvegarde de la paix en Europe. Nous devons selon lui être attentifs à l'opinion publique en France. Le démenti publié à la suite du télégramme paru dans l'Evening Standard a produit sur elle l'impression la plus fâcheuse. L'opinion française est grandement déçue de la position adoptée par la Pologne, et elle serait certainement bouleversée si elle apprenait que non seulement la Pologne a refusé de faire une démarche à Berlin et de préciser sa position au cas d'une guerre franco-allemande, mais encore qu'elle s'apprête à aggraver la situation en formulant ses exigences sous une forme très catégorique. La prudence s'impose. Il serait au plus haut point désirable que le Gouvernement polonais trouvât une forme adéquate pour confirmer qu'il prend part aux efforts en vue de régler pacifiquement le conflit, et qu'il les apprécie hautement.

Ma réponse a été à peu près la suivante : Je m'étonne que notre démenti ait produit une impression aussi défavorable sur l'opinion publique en France ; j'admets qu'il ait été accueilli de même à Berlin. J'estime qu'il doit être considéré comme une contribution précieuse à l'œuvre du maintien de la paix. Je suis heureux que le Ministre Bonnet ait soulevé la question de l'opinion publique, car je désirerais attirer son attention sur la

nécessité d'être circonspect à cet égard, et aussi sur la nécessité pour le Quai d'Orsay de se préoccuper du comportement de la presse française. Je rappelle que l'opinion polonaise a encore présents à la mémoire les souvenirs regrettables qu'a laissés l'attitude peu bienveillante pour nous de toute la presse française lors des grandes difficultés que traversait la Pologne au moment de l'incident lituanien. Nous n'avons pas oublié la conduite inouïe de la diplomatie française lors du règlement d'un problème d'une importance si vitale pour la Pologne. Nous avons conservé dans nos mémoires l'impression qu'en cet instant si grave pour la Pologne, la France, loin d'être à nos côtés, était toute absorbée par la question du passage éventuel des troupes soviétiques à travers des territoires étrangers en cas de guerre avec l'Allemagne, et faisait bon marché de nos intérêts. Cela étant, de nouvelles attaques de la presse française seraient plus qu'indésirables.

Là-dessus, le Ministre Bonnet a voulu m'assurer que la France avait cependant conseillé à la Lituanie de se réconcilier avec nous ; mais je lui ai répondu que je ne désirais pas entamer sur ce thème une discussion qui serait trop pénible, et que je souhaiterais pouvoir oublier cette affaire. Puis, en termes amicaux, mais très catégoriques, j'ai déclaré qu'à l'heure actuelle notre premier devoir était de déployer nos efforts en vue d'assurer une compréhension réciproque des intérêts et de la situation de nos deux Etats. Nous nous trouvons placés aux deux extrémités de l'Europe, et c'est pourquoi nous pouvons avoir des intérêts différents et des façons de voir différentes ; mais nous n'en sommes pas moins des alliés. La Pologne est située dans cette partie de l'Europe où une politique est menée qui ne tient pas compte de nos intérêts, et souvent même leur est contraire. Cette politique est une des causes, un des facteurs de la situation actuelle, et il faut aussi en tenir compte. Je pense que le Gouvernement français appréciera comme il convient la déclaration où vous dites que nous sommes prêts à discuter de toutes les questions relatives à la situation qui est en train de se créer.

Le Ministre Bonnet a réagi très vivement, je dirais même cordialement, à ma déclaration : il a dit que le Gouvernement français désirait établir avec nous le contact le plus étroit, qu'il accordait à ce contact une haute importance et désirait me rencontrer plus souvent afin de pouvoir examiner chaque phase des événements qui évoluent avec rapidité. Je lui ai répondu que j'étais toujours à sa disposition et que dès que j'aurais quelque chose d'utile à lui communiquer, j'irais le trouver de ma propre initiative. C'est là-dessus que s'est terminé notre entretien qui a duré 1 h. 15 et a revêtu un caractère amical, malgré certaines questions délicates. Je dois encore ajouter ici qu'au cours de l'entretien, le Ministre Bonnet a dit que la France bénéficiait de l'appui non seulement de l'Angleterre, mais encore des Etats-Unis. Je suppose qu'il faisait allusion à la déclaration du Secrétaire d'Etat adjoint Sumner Welles, publiée dans les télégrammes d'aujourd'hui, et où la presse française a voulu voir la preuve que les sympathies des Américains sont du côté de la France, de l'Angleterre et de la Tchécoslovaquie.

Je suis bien persuadé que jusqu'à hier soir rien d'autre n'est arrivé de Washington. L'Ambassadeur Bullitt m'a dit qu'au cours d'un entretien qu'il a eu avec le Ministre Bonnet, celui-ci a déclaré ne pas même admettre l'idée que les Etats-Unis puissent appuyer à Berlin la démarche anglo-française. A quoi l'Ambassadeur Bullitt a répondu qu'il en était bien ainsi. Ceci prouve qu'il en faut bien peu au Ministre Bonnet pour affirmer que le pays en question est aux côtés de la France.

L'Ambassadeur de la République polonaise.

---

<sup>1</sup> L'original est en polonais.

<sup>2</sup> En français dans le texte. N. R.

**RAPPORT DE L'AMBASSADEUR D'Allemagne A LONDRES VON DIRKSEN AU  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES <sup>1</sup>**

Secret.

RAPPORT POLITIQUE <sup>2</sup>.

Londres, le 10 juillet 1938.

M.A.F., Berlin.

Pour compléter le rapport

A N° 2589 du 10 juin dernier.

Objet : L'état actuel des rapports germano-anglais.

I. L'histoire des rapports germano-anglais n'offre peut-être point de cas où, en un laps de temps aussi court, ils aient été l'objet d'une discussion aussi approfondie, je dirais presque : où ils aient subi autant de secousses qu'au cours de ces trois derniers mois. L'Anschluss de l'Autriche et la crise tchécoslovaque ont mis à rude épreuve les rapports politiques ; le problème des dettes autrichiennes a placé à l'ordre du jour la question des passeports économiques et financiers entre les deux pays ; la dénonciation par l'Angleterre de l'accord sur les passeports menace d'empêcher les déplacements de voyageurs et, par là-même, un rapprochement normal ; les préparatifs militaires et économiques du Gouvernement anglais en vue d'une guerre, et plus particulièrement l'organisation de la défense antiaérienne, ont évoqué à l'imagination de la population le spectre d'une guerre imminente ; le rattachement de l'Autriche et l'« affaire Niemoeller » ont fait revivre des complexes d'agitation à demi oubliés, telles la question juive et celle de l'Eglise. Les assises sur lesquelles reposaient les rapports germano-anglais ont été ébranlées ; des coups portés du dehors les ont mis en péril : pour la première fois depuis la fin de la guerre mondiale, ce n'est plus sur le conflit germano-français, c'est sur le conflit germano-anglais (auquel participent, il va sans dire, la France, la Tchécoslovaquie, etc.) que la presse mondiale dirige la lumière crue de ses projecteurs. Les événements ont continué de suivre ce cours qui est une menace pour la paix, bien que l'Allemagne, de l'aveu même de ses adversaires, ne se soit livrée à aucun acte qui aurait pu mettre la paix en péril, et bien qu'en Angleterre le pouvoir soit exercé par le cabinet Chamberlain-Halifax, au programme desquels la politique d'entente avec les Etats totalitaires a figuré et continue de figurer en première place comme le point le plus important.

Analyser les causes qui ont provoqué ce cours des événements et rechercher les moyens susceptibles de mettre fin à cet état de choses menaçant deviennent donc une nécessité des plus urgentes.

II. Les causes essentielles qui ont déterminé ce cours des événements, lesquels mènent à une crise dans les rapports germano-anglais, sont, selon moi, les suivantes :

1) Ces derniers mois, on a observé que ces *trois principales forces motrices* <sup>3</sup> : la juiverie, l'internationale communiste et les groupements nationalistes dans les différents pays ont déployé une activité sans précédents, fébrile et qui se distingue par son esprit de suite, activité qui vise à anéantir l'Allemagne *en déclenchant contre elle une guerre menée par une coalition mondiale* <sup>3</sup> avant qu'elle soit parvenue à reprendre son rang de Puissance mondiale ; il y avait longtemps que ces forces n'avaient agi avec autant d'esprit systématique et de fébrilité que durant ces derniers mois. Après toute une série de tentatives manquées pour provoquer une nouvelle guerre mondiale, comme le bombardement du croiseur Leipzig, la diffusion de nouvelles sensationnelles sur les intentions de l'Allemagne au Maroc, les tentatives faites par le second cabinet Blum, en mars de cette année, pour utiliser en Espagne les divisions régulières françaises — ces mêmes forces ont de nouveau tenté, en montant la crise tchèque, d'exciter contre l'Allemagne une coalition mondiale. Ces actes ont été préparés, orchestrés et, après l'échec du complot, prolongés par une campagne de presse à laquelle devaient donner matière la renaissance du problème juif en Autriche et le conflit avec l'Eglise en Allemagne.

2) Toutes ces machinations ténébreuses ont trouvé dans l'opinion publique anglaise un terrain d'autant plus propice que *l'Anschluss de l'Autriche* <sup>3</sup> avait très profondément blessé les Anglais dans leur credo politique. Un regain de vie a ainsi été communiqué aux vieilles phrases sur le droit des petites nations à l'existence, sur la démocratie, sur la Société des Nations, sur le gant de fer du militarisme, phrases qui ont ému et bouleversé l'Anglais moyen, lequel réagit facilement quand on s'adresse à sa sentimentalité. Mais ce qui a eu beaucoup plus d'importance, c'est que les Anglais qui assument la direction politique se sont imaginés qu'on les avait dupés sur le plan tactique, et que leurs positions de grande Puissance sur le continent étaient menacées. Parallèlement au désir bien humain de « ne pas se laisser duper encore une fois », s'affirmait de plus en plus la volonté politique de s'opposer, même au prix d'une guerre, à toute nouvelle tentative de modifier le rapport des forces sur le

continent sans une entente préalable avec l'Angleterre. Cette volonté s'est manifestée pour la première fois durant la crise tchécoslovaque.

3) A ces sentiments de tout le public anglais est encore venu s'ajouter l'état d'esprit qui, dans tout pays démocratique, est intimement lié à l'augmentation des armements. Afin de réduire l'opposition au silence, afin d'obtenir des crédits pour les armements, afin d'assurer à l'armée et à la défense antiaérienne un nombre suffisant de volontaires, il fallait secouer la population. Et pour cela, non seulement prouver théoriquement au public l'existence d'une menace de guerre, mais encore lui montrer un ennemi tout à fait concret. Toutes ces considérations et toutes ces tendances ont créé une psychose de peur devant l'agression possible d'un ennemi éventuel. Et cet ennemi éventuel ne pouvait être que l'Allemagne.

4) Ce qui a précipité la marche des événements, c'est que *tout le complexe des rapports germano-anglais a été de plus en plus entraîné dans l'engrenage de la politique intérieure anglaise*<sup>3</sup>. Etant donné que Chamberlain a assigné comme but essentiel à son activité la réalisation d'un accord avec les Etats autoritaires en dehors de la Société des Nations, et qu'il a, sous ce mot d'ordre, débarqué Eden, il a permis par là-même à ses adversaires, après la conclusion du traité entre l'Angleterre et l'Italie, de concentrer tous leurs feux sur l'accord germano-anglais, ou plus exactement sur l'impossibilité d'un accord germano-anglais, cela devenant l'objectif principal et le plus immédiat de leur attaque. Car l'absence d'un tel accord devait en même temps réduire à l'absurde la thèse essentielle de Chamberlain. C'est pourquoi les attaques de la presse anglaise contre la prétendue violence exercée à l'égard de l'Autriche et contre l'intention prêtée à l'Allemagne d'annexer la Bohême ont en même temps amené l'eau au moulin des ennemis de Chamberlain.

Les motifs inspirés par la tactique employée en politique intérieure, qui ont exercé une influence décisive sur les ennemis de Chamberlain en les amenant à choisir comme objet de leurs attaques, directes ou non, les rapports anglo-allemands, sont les suivants : l'opposition au Parlement — le Parti travailliste et les libéraux — a été amenée, à la suite d'une évolution assez complexe, à choisir comme base de départ de ses attaques la politique extérieure et non la politique intérieure. Ils avaient là un objectif tout prêt pour leur offensive, qui leur permettait de déverser toute la haine que leur inspirait le régime politique autoritaire de l'Allemagne. On peut en dire autant des ennemis de Chamberlain à l'intérieur de son parti : Eden et le groupe de Churchill, — bien qu'ici aient agi des causes toutes différentes. Eden et ses amis, qui partent de cette affirmation qu'on ne peut mater les Etats autoritaires que par la menace directe d'une guerre, voguent dans le sillage de l'opposition parlementaire. Aux yeux de Churchill et de ses partisans, le moyen le plus facile de culbuter Chamberlain et d'accéder eux-mêmes au pouvoir, c'est de dénoncer la négligence d'un cabinet qui ne se soucie pas d'assurer au pays une défense efficace contre des attaques éventuelles — du côté de l'Allemagne, bien entendu. Il va de soi qu'on estime que cette attaque doit s'effectuer par les airs, c'est-à-dire du côté qui cause le plus d'inquiétudes à l'Anglais moyen, — comme avant la guerre tout ce qui se rattachait à la « Luxus-Flotte allemande ». Aussi Chamberlain, pour se mettre à l'abri des attaques de l'opposition, a-t-il dû jeter par-dessus bord ses ministres de l'aviation Winterton et Swinton ; c'est aussi ce qui explique les sorties du député Sandys contre la préparation insuffisante dans le domaine de l'artillerie antiaérienne. Toutes ces manœuvres, dictées pour la plupart par la politique intérieure, ont beaucoup contribué à faire apparaître aux yeux de l'Anglais moyen l'Allemagne comme l'adversaire probable contre lequel il aura peut-être bientôt à se battre.

Le résultat de ce développement, intérieur et extérieur, des relations germano-anglaises, c'est que les rapports entre les deux pays revêtent un caractère absolument équivoque. Les tentatives de compromis au cours des pourparlers qui ont eu lieu à partir de l'automne 1937 et jusqu'en 1938, ont cessé après la déclaration faite par Chamberlain le 23 mars dernier, à la suite du rattachement de l'Autriche. Des deux assises sur lesquelles reposait, même aux moments critiques, l'édifice instable des rapports extérieurs : l'accord économique et l'accord relatif à la limitation des armements navals — l'accord économique a été sapé à cause du problème des dettes autrichiennes ; néanmoins un nouvel accord a été réalisé, qui a exercé accessoirement une influence généralement bienfaisante. L'accord naval peut subir des modifications par suite de l'évolution de la politique des armements navals des grandes Puissances ; l'importance politique de cet accord a été sapée du fait qu'au cours de ces dernières années, et surtout de ces derniers mois, on s'est rendu de mieux en mieux compte, en Angleterre, que le facteur le plus menaçant pour la sécurité du pays, c'est l'aviation de l'adversaire éventuel, et non plus ses forces navales. Point n'est besoin de longs raisonnements pour comprendre qu'un règlement général des rapports germano-anglais s'impose si l'on veut prévenir un développement des événements qui porterait en lui un grave danger de guerre.

III. Les conditions d'un règlement général des problèmes existant entre les deux pays peuvent être formulées de la façon suivante :

- 1) Le cours des événements pendant ces derniers mois a-t-il fait disparaître ou diminué la volonté du cabinet Chamberlain de rechercher un compromis avec l'Allemagne ?
- 2) Le cabinet Chamberlain est-il assez fort pour mener vis-à-vis de l'Allemagne une politique de compromis ?

En ce qui concerne la première question : Le choc consécutif au rattachement de l'Autriche a, on le sait, provoqué une réaction, mais ses effets ont été assez vite surmontés. On s'est très rapidement rendu compte des erreurs commises par la politique extérieure anglaise durant la crise tchécoslovaque, et des mesures ont été prises pour y remédier: on a reconnu la loyauté démontrée de l'Allemagne ; on a gardé le silence en réponse aux attaques furieuses de la presse allemande ; Halifax a fait à la Chambre des lords un discours amical à l'égard de l'Allemagne et un autre, conforme au point de vue allemand, à l'Institut royal des relations internationales ; il y a eu le discours de Chamberlain à Kettering et celui de Halifax devant les représentants de la presse, le 11 juillet<sup>4</sup>.

Dans tous ces propos des hommes d'Etat responsables d'Angleterre, qui ont été confirmés et commentés au cours d'entretiens avec moi, perce nettement le désir immuable d'un accord avec l'Allemagne ; il est vrai qu'on observe la tendance toujours plus marquée délaisser à l'Allemagne l'initiative de la reprise de ces pourparlers. Par moments, cette volonté de compromis coïncide avec une certaine éclaircie dans la question tchécoslovaque.

A Londres, on veut faire en sorte que cette question, qui est un foyer de nouvelle guerre mondiale, ne constitue plus un danger immédiat, fût-ce grâce à un arrangement provisoire conclu à titre d'essai entre les Allemands des Sudètes et le Gouvernement tchécoslovaque, avant de prendre une nouvelle initiative politique à longue portée, telle une tentative d'accord avec l'Allemagne.

En ce qui concerne la deuxième question : Au cours de ces derniers mois, le cabinet Chamberlain a été en butte aux attaques toujours plus violentes de ses adversaires, sans d'ailleurs obtenir des succès probants qui fussent en proportion. Le seul succès important — l'accord avec l'Irlande — est passé sous silence. Le traité anglo-italien n'est pas encore entré en vigueur, car la condition relative aux événements d'Espagne n'a pas été remplie. L'adoption du plan de retrait des volontaires<sup>5</sup> ne peut, elle non plus, être présentée comme un succès, car de toute façon la réalisation de ce plan est douteuse et exigera, dans le meilleur des cas, un délai de quelques mois. Les rapports avec l'Allemagne, de plus en plus suspectée et attaquée par l'opposition et la presse, sont restés tendus durant tout ce temps, et il n'a pu être question de réaliser un accord. Le programme de politique étrangère de Chamberlain, qui se proposait d'arriver à un accord avec les Etats totalitaires, est loin d'avoir eu un plein succès. C'est tout au plus si l'on a vu apparaître des lettres de change douteuses. D'autre part, le cabinet a été à plusieurs reprises sensiblement atteint par les attaques de l'opposition : les Ministres de l'aviation Winterton et Swinton ont dû être éliminés du cabinet pour qu'on ne pût accuser le Gouvernement de se montrer trop peu actif dans le domaine des armements aériens. Le conflit Sandys — Hore-Belisha, provoqué par la violation des secrets militaires ou par celle des privilèges parlementaires, n'est, dans le meilleur des cas, qu'une remise. Les propos de Chamberlain sur les possibilités et les limitations dans le domaine agricole en Angleterre ont irrité les agriculteurs anglais, c'est-à-dire le noyau des électeurs conservateurs. Pourtant, malgré toutes ces attaques, il semble peu probable que le Gouvernement soit sérieusement mis en péril avant les vacances d'été. Les mois de vacances, si rien de dangereux ne se produit en politique extérieure, apporteront l'apaisement. A la confiance qu'inspirent aux larges milieux électoraux la personnalité incorruptible et la main ferme de Chamberlain, s'ajoutera la conviction qu'il n'existe point dans toute l'opposition un homme qui le vaille. Le désir de parvenir à un accord avec l'Allemagne est très populaire dans les larges masses de la nation anglaise.

Après quelques mois plus tranquilles, Chamberlain et Halifax feront preuve d'assez de décision et auront assez de moyens, sur le plan intérieur, pour s'attaquer à la dernière tâche de la politique anglaise, qui est aussi la plus importante : la réalisation d'un accord avec l'Allemagne.

IV. En résumé, on peut établir que :

1) Les rapports germano-anglais, dans leur ensemble, se trouvent dans une situation équivoque et sont tendus à l'extrême. Il faut les régler — tout au moins faut-il tenter de les régler — si l'on ne veut pas que le Gouvernement anglais (présent ou futur), ne se pénètre, comme à la veille de 1914, de la conviction que la sécurité de l'Empire britannique exige l'écrasement de l'Allemagne par une coalition mondiale.

2) L'actuel Gouvernement anglais est le premier qui, depuis la guerre, ait fait de la recherche d'un compromis avec l'Allemagne un des points essentiels de son programme ; c'est pourquoi ledit Gouvernement fait preuve à l'égard de l'Allemagne du maximum de compréhension dont peut être capable n'importe laquelle des combinaisons possibles d'hommes politiques anglais. Ce Gouvernement est assez fort à l'intérieur pour résoudre cette tâche. Il s'est rapproché de la compréhension des points les plus essentiels des revendications fondamentales formulées par l'Allemagne : mise à l'écart de l'Union soviétique lors du règlement des destinées de l'Europe ; mise à l'écart, de même, de la Société des Nations ; reconnaissance de l'opportunité des négociations et traités bilatéraux. L'Allemagne rencontre auprès de ce Gouvernement une compréhension croissante de ses revendications en ce qui concerne les Allemands des Sudètes. Il serait disposé à consentir de grands sacrifices pour satisfaire les autres revendications allemandes équitables, à *la seule*<sup>3</sup> condition qu'on s'efforcera de réaliser ces objectifs par des moyens pacifiques. Au cas où l'Allemagne aurait recours aux moyens militaires pour atteindre ces objectifs, l'Angleterre se déciderait sans aucun doute à faire la guerre aux côtés de la France. Les préparatifs militaires, pour cela, sont assez avancés ; la préparation économique également ; la

préparation idéologique du peuple anglais pour cette éventualité est, elle aussi, terminée, comme ces derniers mois l'ont montré ; la mobilisation politique d'essai, au moment de la crise tchécoslovaque, a prouvé que le déploiement des forces dans l'arène de la politique extérieure<sup>6</sup> est réalisé pour le moins à l'échelle de la coalition mondiale de 1914.

3) C'est pourquoi la tâche la plus pressante de notre politique extérieure sera de tenter d'arriver à un accord avec l'Angleterre dès qu'au cours des mois qui viennent, les conditions seront propices.

Signé : von Dirksen.

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>2</sup> Dans l'original, une annotation au crayon de couleur porte : « de l'Ambassadeur von Dirksen, 18. 8 ». N. R.

<sup>3</sup> Souligné dans l'original. N. R.

<sup>4</sup> C'est bien ainsi dans l'original. N. R.

<sup>5</sup> Il s'agit du plan qui visait à éliminer les volontaires étrangers de l'armée républicaine et les soi-disant « volontaires » de l'armée franquiste. N. R.

<sup>6</sup> Dans l'original : « aussenpolitischer Aufmarsch ». N. R.

**MEMORANDUM DE CHURCHILL SUR SON ENTRETIEN AVEC FOERSTER,  
LEADER DES FASCISTES DE DANTZIG <sup>1</sup>**

MÉMORANDUM SUR L'ENTREVUE DE Mr. CHURCHILL ET DE M. FOERSTER,

14 juillet 1938 <sup>2</sup>.

Après les préliminaires d'usage, j'ai déclaré <sup>3</sup> que j'étais heureux que les lois antisémites n'aient pas été introduites à Dantzig. M. Foerster m'a dit qu'à Dantzig le problème juif ne se posait pas avec acuité ; cependant il a cherché à savoir si l'application en Allemagne de cette sorte de lois ne ferait pas obstacle à une compréhension mutuelle avec l'Angleterre. J'ai répondu que c'était là une excitation néfaste, mais que, les causes en étant compréhensibles, ce ne serait vraisemblablement pas un obstacle absolu à un accord sur le plan pratique.

Il paraissait attacher une grande importance à ce point, et par la suite il y est revenu à plusieurs reprises.

M. Foerster m'a demandé si j'avais jamais été dans son pays, et il m'a proposé d'y faire une visite. Je lui ai répondu que si j'allais en Pologne, je ferais un crochet pour aller à Dantzig. Il a alors insisté pour que je passe par l'Allemagne quand je me rendrais en Pologne, afin de me rencontrer avec Hitler. Je lui ai répondu que je ne voyais pas l'utilité d'une conversation entre un dictateur tout-puissant et un particulier, et je lui ai demandé si août et septembre n'étaient pas des mois malsains <sup>4</sup> pour visiter l'Allemagne. Il m'a répondu qu'en Allemagne nul ne songeait à la guerre, qu'ils <sup>5</sup> avaient des plans sociaux et culturels immenses dont la réalisation demanderait des années, que le congrès du parti se tiendrait en septembre et qu'il ne pouvait être question d'incidents ou de complications graves pour cette époque. Quand nous sommes encore une fois revenus à ce sujet, M. Noë, interprète de Foerster, a dit que la situation était pareille à celle de 1914, quand nul en Allemagne ne songeait à la guerre et qu'en Angleterre chacun la craignait. A quoi j'ai répondu que, malheureusement, nous avions eu raison.

M. Foerster a demandé quelles pouvaient être aujourd'hui les causes d'une guerre ; j'ai répondu en signalant la situation de la Tchécoslovaquie. Je lui ai dit qu'il fallait trouver une solution, et qu'après nos conversations avec Henlein et Masaryk j'avais l'impression qu'on y parviendrait peut-être, même dans le cadre de l'Etat tchécoslovaque. Je lui ai donné l'assurance que l'Angleterre et la France feraient tout pour amener le Gouvernement de Prague à donner son accord, mais il a répondu que l'influence de Moscou avait incité le Gouvernement tchécoslovaque à se montrer de nouveau, ces temps derniers, plus intransigeant et plus insolent. Foerster m'ayant demandé ce qui arriverait si les Tchèques refusaient de suivre les conseils de l'Angleterre et de la France, je lui ai répondu que j'étais sûr qu'ils les suivraient. Il a déclaré d'un ton un peu caustique qu'il espérait que ce serait pour bientôt.

Je lui ai dit que je ne croyais pas que l'Allemagne craignait vraiment la Russie, à quoi il a répondu que des informations précises attestaient l'existence en Tchécoslovaquie d'aérodromes russes d'où une attaque pouvait être effectuée contre Berlin en l'espace d'une demi-heure. Je lui ai répondu que j'estimais parfaitement possible d'inclure dans un accord européen général un paragraphe obligeant l'Angleterre et la France à venir en aide à l'Allemagne avec toutes leurs forces au cas où cette dernière serait victime d'une agression non provoquée de la part de la Russie, à travers la Tchécoslovaquie ou de toute autre manière. Il m'a demandé à qui il appartenait de définir l'agresseur. A quoi j'ai répondu que la nation qui aurait la première transgressé en usant de violence les frontières d'une autre nation serait considérée comme l'agresseur.

J'ai dit qu'il dépendait de M. Hitler de mériter une gloire impérissable et de rendre un service insigne à l'Allemagne et au monde entier, en nous débarrassant de la peur de la guerre qui pèse sur nous. Il m'a répondu que M. Hitler avait plus d'une fois proposé de désarmer si les autres nations faisaient de même, qu'ils avaient essayé sans succès de procéder à un désarmement unilatéral, et que l'Allemagne ne pouvait rester un pays de second ordre devant la menace d'une agression de la part de voisins armés jusqu'aux dents. Je lui ai dit qu'en tout cas nous pourrions essayer de nous entendre sur les règles concernant la guerre aérienne, à quoi il a répondu que Hitler avait proposé la suppression des bombardiers, mais n'avait reçu aucune réponse, et que s'il fallait reposer la question, c'était à l'Angleterre de faire le premier pas.

Je lui ai dit que je ne suis pas un adversaire de la grandeur de l'Allemagne, et que la plupart des Anglais désirent qu'elle occupe sa place comme l'une des deux ou trois Puissances dirigeantes du monde. Nous ne ferions pas obstacle non plus à un développement pacifique, graduel de l'influence commerciale allemande dans le bassin danubien, mais toute action de force entraînerait presque inévitablement une guerre mondiale. La situation s'aggrave sans cesse. Tous les pays gaspillent leurs ressources en armements. Nous avons construit des usines même au Canada, ce qui fait qu'à la troisième ou à la quatrième année de guerre, nous pourrions disposer d'un nombre illimité d'avions. Il dépend de Hitler de dissiper les nuages. Nous l'y aiderons.



M. Foerster a déclaré qu'il ne voyait aucune cause réelle de conflit entre l'Angleterre et l'Allemagne ; si l'Angleterre et l'Allemagne s'entendaient, elles pourraient se partager le monde. (L'interprète a préféré ne pas me traduire cette dernière phrase.)

En terminant, M. Foerster m'a réitéré son invitation à rendre visite à Hitler ; il m'a demandé si je viendrais au cas où je serais officiellement invité. Ma réponse a été évasive.

---

<sup>1</sup> Le texte d'après lequel nous reproduisons ce document est la traduction allemande d'un original anglais, faite en 1943 au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, et qui porte : « Traduit de l'anglais ». N. R.

<sup>2</sup> Ce titre est celui de la traduction allemande. N. R.

<sup>3</sup> C'est Churchill qui parle. N. R.

<sup>4</sup> Dans l'original : « ungesunde ». N. R.

<sup>5</sup> C'est bien ainsi dans l'original. N. R.

**N°14**

**LETTRE DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES D'ALLEMAGNE WOERMANN AUX LÉGATIONS ALLEMANDES  
A BUCAREST ET A BELGRADE <sup>1</sup>**

Berlin, le 25 juillet 1938.

Secret ! <sup>2</sup>

A

1. la légation allemande à Bucarest.

2. la légation allemande à Belgrade.

Nous avons appris de source confidentielle un fait qui s'est produit il y a quelques semaines, et qui concerne la position de la Roumanie dans la question du passage des troupes soviétiques par le territoire roumain.

Selon cette information, le Ministre français des Affaires étrangères, désirant bien souligner les difficultés de la situation politique où se trouve la Tchécoslovaquie, a dit au Ministre de Tchécoslovaquie à Paris que M. Comnen lui avait personnellement déclaré que la Roumanie ne permettrait jamais le passage des troupes soviétiques à travers son territoire. M. Bonnet aurait ajouté que la Roumanie avait fait une déclaration en ce sens à Berlin et à Varsovie. Le Ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères aurait alors télégraphié à M. Comnen qu'il comprenait la position de la Roumanie dans cette question, mais qu'il s'étonnait que M. Comnen eût fait pareille déclaration à Berlin. Dans sa réponse, M. Comnen aurait contesté avoir fait à Berlin une pareille déclaration. Il a dit que nul ne peut exiger de la Roumanie qu'elle consente par avance à laisser passer les troupes soviétiques. Elle sait de quel côté elle sera en cas de guerre. M. Krofta aurait été satisfait de cette explication.

Comme nous l'avons appris par la suite de sources confidentielles, le Président du Conseil yougoslave aurait l'intention, quand se réunira la session du Conseil de la Petite Entente à Bled, d'engager M. Comnen à faire à l'Allemagne une déclaration concernant le passage éventuel des troupes soviétiques à travers la Roumanie.

Je vous prie de détruire cette lettre dès que vous en aurez pris connaissance.

Par ordre (le Sous-Secrétaire d'Etat)

W [oermann] <sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>2</sup> Une annotation au crayon rouge porte : « Urgent, par courrier » et une autre à l'encre : « Courrier 25/7 ». N. R.

<sup>3</sup> Visa autographe de Woermann. N. R.

**RAPPORT DE L'AMBASSADEUR DE POLOGNE A BERLIN LIPSKI AU  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BECK <sup>1</sup>**

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE POLONAISE.

N° 1/137/38.

Berlin, le 11 août 1938.

Absolument secret.

A M. Jozef Beck, Ministre des Affaires étrangères.

Très honoré Monsieur le Ministre,

Depuis votre passage à Berlin le 5 de ce mois, quand j'eus l'honneur de vous exposer de vive voix le développement, vu d'ici, du problème sudète, j'ai reçu toute une série d'informations qui versent plus de lumière sur cette question.

L'Ambassadeur d'Angleterre, qui manifeste une grande indépendance dans ses jugements, a émis une opinion intéressante. L'autre jour, il a déclaré devant un de mes collègues qu'à son avis le Premier Chamberlain a pris sur lui une très grosse responsabilité en envoyant lord Runciman à Prague. Il a tout particulièrement souligné que du côté anglais on accorde la plus grande importance à la mission Runciman, et qu'il s'agit non d'arriver à une solution éphémère et superficielle, mais de régler le problème pour de bon. Si malgré tous ses efforts lord Runciman n'arrivait pas à une entente, il est bien évident que la responsabilité de cet échec retomberait sur les Tchèques, et que les Allemands auraient raison d'affirmer qu'étant donné l'intransigeance des Tchèques le seul moyen efficace est de recourir à la force.

L'Ambassadeur adonné à entendre qu'en ce cas le Gouvernement anglais déclinerait toute responsabilité. Je sais également que Sir Nevile a influé sur les Ministres de Roumanie et de Yougoslavie pour que leurs Gouvernements exercent une pression à Prague. Ainsi qu'il l'a reconnu lui-même, il l'a fait de sa propre initiative, sans instructions de son Gouvernement. Par des renseignements recueillis par la suite, j'ai appris que Bucarest et Belgrade vont intervenir à Prague pour inciter le Gouvernement tchèque à des concessions.

Ensuite, j'ai pu m'entretenir avec l'Ambassadeur américain Wilson à son retour de Varsovie et de Prague. Comme il connaît Benès depuis très longtemps, depuis l'époque où il était Ministre en Suisse, le Président de la République tchécoslovaque l'a invité pour un entretien. L'Ambassadeur Wilson m'a dit que contrairement aux jours d'autrefois où Benès était plein de confiance en lui-même, il fait actuellement songer à un homme qui est l'objet d'une forte pression et cherche une issue.

Benès a nié que la principale résistance aux revendications touchant les Sudètes vint de lui, et il a affirmé ses intentions pacifiques. Soulignant qu'il était prêt à accorder une autonomie administrative locale dans le cadre des curies nationales, il a déclaré qu'il ne pourrait consentir à l'autonomie territoriale des Sudètes.

Répondant à ma question, l'Ambassadeur Wilson a dit encore que Benès se refuserait à considérer les Allemands des Sudètes comme un peuple susceptible de former un Etat <sup>2</sup>. L'Ambassadeur américain a constaté ensuite avec étonnement que si à Prague les personnalités autorisées se rendent compte de la gravité de la situation, la grande masse sous-estime le danger.

Pour finir, M. Wilson, après avoir souligné que c'était là son opinion toute personnelle, a déclaré qu'il avait l'impression que lord Runciman, qui appartient au parti libéral, avait été choisi par Chamberlain en raison de la situation politique en Angleterre, et peut-être aussi en France.

A la réception organisée hier par l'Ambassadeur italien en l'honneur du maréchal Balbo, j'ai pu procéder à un échange de vues avec le général-feldmaréchal Goering. Goering m'a dit qu'il désirerait avoir très prochainement avec moi un entretien circonstancié où nous examinerions — comme d'ordinaire confidentiellement et non officiellement, bien entendu — les possibilités d'un rapprochement polono-allemand plus étroit sur certaines questions. Il a parlé de l'éventualité d'une cessation de l'activité d'espionnage de part et d'autre, et d'un certain échange d'informations sur les problèmes russe et tchèque.

Concernant le problème russe, il a dit en substance qu'il deviendrait actuel quand la question tchèque serait réglée. Il est revenu à son idée qu'au cas d'un conflit soviéto-polonais, les Allemands ne pourraient rester neutres et ne pas prêter assistance à la Pologne. Il a démenti les bruits selon lesquels l'Allemagne voudrait marcher sur l'Ukraine, soulignant que le Reich est avant tout intéressé à mettre fin aux agissements des bolchéviks.

Néanmoins, selon lui, la Pologne peut avoir certains intérêts en Russie même, en Ukraine par exemple.

A ce point de la conversation, j'ai informé Goering des pourparlers du vice-Ministre Szembek avec Comnen, au cours desquels ce dernier s'est élevé catégoriquement contre le passage des forces soviétiques à travers le territoire roumain. Goering en a pris acte avec satisfaction.

Quand je l'ai interrogé au sujet des Sudètes, Goering a déclaré que cette affaire touchait à sa fin. Il estime que l'Etat tchèque cesse d'exister en tant que conglomerat de nationalités les plus diverses : Allemands, Slovaques, Hongrois, Ruthènes et, enfin... quelques Tchèques. Goering a rappelé entre autres que le moment approche où il faudra se décider et arriver à une entente sur ce problème. Selon lui les Puissances occidentales commencent à se rendre compte de la situation intolérable qui s'est créée. L'Angleterre, a-t-il déclaré, exerce sa médiation plutôt pour la forme. Les Tchèques spéculent principalement sur les rapports de Prague avec les Soviétiques. Au cours de la conversation, Goering a indiqué — et c'est selon moi très caractéristique — que *les Italiens n'admettront pas qu'au cas d'un conflit provoqué par la question des Sudètes, le Reich soit attaqué par la France*<sup>3</sup>.

Etant donné la situation qui résultait de la médiation de lord Runciman, de l'arrivée prochaine en Allemagne du régent Horthy, et des déclarations de Goering que je viens de rapporter et selon lesquelles la question des Sudètes touchait à son point culminant, j'ai cru pouvoir aller plus loin que tout ce qui s'était dit jusque-là au cours de mon entretien avec Goering. J'ai souligné que déjà lors de la conférence de Paris, la politique tchèque s'était efforcée d'obtenir une frontière commune avec les Soviétiques en étendant démesurément son territoire le long de notre frontière sud. Cela nous a empêché d'avoir une frontière avec la Hongrie, ce qui est contraire aux intérêts polono-hongrois, lesquels s'appuient sur les traditions séculaires des deux Etats. Goering a répondu qu'il comprend la nécessité d'une frontière polono-hongroise commune<sup>3</sup>.

L'entretien, avec Goering n'a plus porté ensuite que sur quelques points de nos rapports directs, tel le problème de nos ouvriers saisonniers dont le général-feldmaréchal apprécie beaucoup le rendement et dont il voudrait voir le nombre augmenter l'an prochain. Nous avons également parlé des négociations économiques polono-allemandes qui ont été couronnées de succès, et de l'accord relatif aux assurances sociales.

A cette même réception, j'ai eu un court entretien avec le Ministre de Hongrie. Parlant de la visite du régent Horthy en Allemagne, j'ai dit, me conformant aux instructions de M. le Ministre, que je serais très heureux de pouvoir présenter mes hommages au régent lors de son séjour à Berlin. Le Ministre Sztojai a accueilli ma demande avec satisfaction, et m'a répondu que Horthy me recevrait très probablement le 24 août.

J'ai ensuite souligné combien l'heure était importante pour nos relations mutuelles, ajoutant que Varsovie et Budapest sont en contact permanent. Après avoir bien spécifié que je ne parlais qu'en mon nom, j'ai dit ma crainte que les intérêts hongrois et polonais en Tchécoslovaquie fussent négligés lors de l'examen de la question des Sudètes. Apparemment le Ministre partageait mes craintes.

J'ai déclaré ensuite que je considère la mission Runciman avec un certain scepticisme, étant persuadé que Prague refusera d'accepter les revendications essentielles concernant les Sudètes. Mais j'ai ajouté que d'autre part, je ne vois pas pour l'instant une politique allemande nettement exprimée, et que par conséquent j'estime qu'il serait dans nos intérêts de prendre à l'avance les mesures nécessaires. Le Ministre Sztojai en a convenu. Il a tout particulièrement souligné la nécessité pour la Hongrie de s'appuyer sur la Pologne. Néanmoins, une note d'incertitude a percé dans ses propos, par exemple lorsqu'il a dit ses appréhensions touchant l'attitude de la Yougoslavie et la résistance de la Roumanie aux exigences soviétiques éventuelles relativement au passage des troupes.

Les propos que je viens de rapporter, et que j'ai pu compléter par des informations autorisées recueillies au cours d'un long entretien avec Goering, me permettent de tracer le tableau suivant :

Le Gouvernement allemand ne croit pas au succès de la mission Runciman, et les éléments plus radicaux, parmi lesquels je range le général-feldmaréchal Goering, estiment que cette question ne peut être réglée que par la force. Si effectivement Benès repousse les revendications relatives aux Allemands et à l'autonomie territoriale, il est plus que douteux que l'on puisse arriver à un accord, à moins que l'Angleterre ne place la Tchécoslovaquie devant cette alternative : ou bien elle accepte les revendications allemandes ou bien l'Angleterre se retire et la laisse face à face avec le Reich. Après cela, on peut s'attendre à la crise. Comme je l'ai encore appris de plusieurs sources sûres, le Chancelier Hitler souligne, pour le monde extérieur, qu'il ne déclencherait pas la guerre pour les Sudètes. Cette position du Chancelier répond, d'ailleurs, au vœu de l'opinion générale en Allemagne — les fanatiques du parti et de la jeunesse mis à part — qu'inquiète l'éventualité de complications militaires internationales. Des informations analogues me parviennent de tous les points du pays.

Il est certain que la vieille génération n'a pas oublié la Grande Guerre de 1914, perdue malgré une préparation excellente. Néanmoins une activité fébrile est méthodiquement déployée pour garantir le Reich en cas de conflit avec l'Occident : on construit des fortifications en tirant parti au maximum des ressources matérielles et humaines. Je voudrais attirer ici votre attention sur les contacts qui ces derniers temps sont devenus très étroits entre les milieux militaires italiens et allemands. Je me contenterai à titre d'exemple, de mentionner la dernière

visite du général Pariani, chef de l'Etat-major italien, et l'actuelle visite du maréchal Balbo. Outre les propos de Goering que j'ai rapportés sur la possibilité d'une attaque de l'Italie contre la France en cas de conflit germano-tchèque pour les Sudètes, je me permettrai ici d'attirer votre attention sur un extrait assez caractéristique du discours du maréchal Balbo en réponse à l'allocution de Goering du 10 de ce mois :

« L'Allemagne et l'Italie resteront invincibles si, conduites par Benito Mussolini et Adolf Hitler, elles poursuivent en commun leur politique <sup>4</sup>. »

Agréez, etc.

J. Lipski

---

<sup>1</sup> L'original est en polonais.

<sup>2</sup> Dans l'original : « Staatsvolk ». N. R.

<sup>3</sup> Souligné dans l'original. N. R.

<sup>4</sup> La phrase entre guillemets est répétée en allemand dans l'original. N. R.

**NOTE RELATIVE A L'ENTRETIEN DU CONSEILLER AU MINISTÈRE  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRANDE-BRETAGNE ASHTON-  
GWATKIN AVEC HENLEIN, LEADER DU « PARTI DES ALLEMANDS  
DES SUDÈTES » HITLÉRIEN <sup>1</sup>**

Copie.

Secret.

ENTRETIEN DE K. H. <sup>2</sup> AVEC ASHTON-GWATKIN EN PRÉSENCE DU PRINCE DE HOHENLOHE, le  
22. 8. 1938, de 14 h. 30 à 16 h. 30, AU CARLTON-HÔTEL A MARIENBAD.

Pour entrer en matière, A. a dit quelques politesses à K. H. Hier il a été à la foire de Reichenberg et à Bad Liebwerda. La population les a accueillis très cordialement et ils ont pu constater une fois de plus à quel point la population est attachée à K. H. Du côté tchèque, on a déjà déclaré que M. Runciman se laissait trop influencer par K. H. Les Allemands des Sudètes ont produit la meilleure impression sur M. Runciman et sur ses collaborateurs.

Tout d'abord, l'entretien a tourné autour de certains problèmes de détail, et K. H. a exposé une fois de plus quelles sont d'après lui les possibilités de règlement de la question des Allemands des Sudètes :

1. Le règlement auquel les Tchèques ont tenu jusqu'à ce jour : destruction du caractère allemand des Sudètes.
2. Autonomie complète.
3. Plébiscite et cession de territoire.

L'entretien a ensuite porté sur la nécessité de mesures urgentes destinées à créer une atmosphère plus favorable. K. H. estime que cela ne sera possible que si le Gouvernement prend des mesures comme celles-ci :

1. Retrait immédiat de la police d'Etat tchèque et rétablissement de la police communale.
2. Interdiction rigoureuse de persécuter les Allemands des Sudètes à cause de leur nationalité et pour activité politique.
3. Répression sévère des abus commis par les fonctionnaires, les militaires et la police.
4. Interdiction de toute campagne d'excitation dans la presse, et de toute excitation contre la population des frontières <sup>3</sup>.
5. Début immédiat du transfert des fonctionnaires allemands dans la région allemande.
6. Suppression immédiate d'une censure intolérable. A. demande si R., qui sera chez Benès d'ici quelques jours, doit lui demander quelles sont ses propositions concrètes (les Anglais ont déjà appris la proposition que l'on sait de B., par le professeur Sander <sup>4</sup>).

K. H. : ce serait en tout cas intéressant à savoir.

A. dit qu'ils préféreraient que B. lui-même présentât une proposition acceptable.

K. H. indique encore une fois qu'il s'agit non seulement du problème des Allemands des Sudètes, mais aussi des rapports germano- tchécoslovaques. Il donne maints exemples de la germanophobie incurable des Tchèques et de la pression qu'ils exercent sur les Allemands des Sudètes restés fidèles à leur nation. Rien ne nous permet de penser que les Tchèques reviendront à de meilleurs sentiments.

A. demande si, au cas où la semaine prochaine les Tchèques ne manifesteraient aucune volonté de conciliation, K. H. serait disposé à *sonder le Führer pour savoir si une rencontre n'était pas désirable avant le congrès du parti* <sup>5</sup> entre les représentants anglais et le Führer, rencontre au cours de laquelle la question tchécoslovaque ne serait pas seule à être débattue.

K. H. demande quels sont les points éventuels de discussion qu'il a encore en vue.

A. ne peut le dire avec certitude, mais il croit qu'il s'agirait d'un *pacte aérien, de la question coloniale et d'un accord sur les armements* <sup>5</sup>.

K. H. voyagera toute la semaine prochaine et il ne pourra se rendre en Allemagne avant la huitaine. Il ne peut envisager ce voyage que s'il répondait au désir du Gouvernement anglais.

A. le lui fera savoir par la suite, car il se propose d'aller à Londres un de ces jours.

Le 23.8 au soir, après un entretien que Runciman a eu avec Benès, A. a téléphoné à Hohenlohe et lui a demandé d'arranger pour le dimanche 28 août une rencontre à Rotenhaus entre Runciman et lui, et K. H.

Le 24.8, A. s'est envolé pour Londres.

On s'est séparé en promettant de se revoir bientôt.

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>2</sup> Nous avons conservé dans la traduction les abréviations de l'original : K. H. (Konrad Henlein), A. (Ashton-Gwatkin), B. (Benès), R. (Runciman). N. R.

<sup>3</sup> Dans l'original : « Grenzlerhetze ». N.R.

<sup>4</sup> Dans l'original : « über Univ. Prof. Sander erfahren ». N. R.

<sup>5</sup> Souligné dans l'original. N.R.

**N°17**

**HITLER ORDONNE DES MESURES DE REPRÉSAILLES CONTRE LA  
TCHÉCOSLOVAQUIE <sup>1</sup>**

LE REICHSFÜHRER-SS ET CHEF DE LA POLICE ALLEMANDE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DU REICH <sup>2</sup>.

S V 7.241/38-509-34.

Berlin, SW 11, le 15 septembre 1938.

Prinz-Albrecht-str., 8.

Lettre urgente.

Secret.

Au Ministère des Affaires étrangères Berlin.

Objet : Mesures de représailles contre la Tchécoslovaquie.

Le Dr. Lammers, Ministre du Reich et chef de la Chancellerie du Reich, a téléphoné aujourd'hui vers 12 heures, de l'Obeisalzberg, que le Führer a approuvé la proposition qu'il lui a soumise, à savoir :

a) Qu'il soit immédiatement procédé à l'arrestation dans le Reich d'autant de ressortissants tchécoslovaques de nationalité tchèque (ainsi que de Juifs tchèques) qu'il a été arrêté en Tchécoslovaquie d'Allemands des Sudètes ces derniers jours, soit depuis le discours du Führer, prononcé le 12 septembre 1938 ;

b) Que le Ministère des Affaires étrangères notifie au Gouvernement tchécoslovaque qu'en cas d'exécution de sentences de mort prononcées contre des Allemands des Sudètes, un certain nombre de Tchèques seront chaque fois fusillés dans le Reich par mesure de représailles.

Je vous communique cette directive du Führer pour que des mesures soient prises ultérieurement.

Je me suis informé du nombre des Allemands des Sudètes arrêtés en Tchécoslovaquie depuis le 12 septembre 1938 environ, et j'ai préparé l'arrestation d'un nombre correspondant de ressortissants tchécoslovaques de nationalité tchèque qui se trouvent en territoire allemand. Je vous prie de m'informer aussitôt que le Gouvernement tchécoslovaque aura été avisé de la directive du Führer et aussi au cas où l'on apprendrait la mise à exécution de sentences de mort portées contre des Allemands des Sudètes.

Par ordre : Dr. Best <sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>2</sup> Cachet.

<sup>3</sup> Le document porte en outre le cachet du Reichsführer-SS et la signature pour copie conforme. N. R.



**N°18**

**NOTE DU RAPPORTEUR AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
D'ALLEMAGNE VON STECHOW <sup>1</sup>**

Copie.

Berlin, le 15 septembre 1938.

Secret <sup>2</sup>.

RAPPORTEUR : LE VICE-CONSUL VON STECHOW.

Au Bureau central «Volksdeutsche ». Aujourd'hui, par courrier spécial <sup>3</sup>.

Le Ministre de Hongrie est passé aujourd'hui au Ministère des Affaires étrangères. M. le Sous-Secrétaire d'Etat s'est entretenu avec lui de la visite de Chamberlain à l'Obersalzberg, après quoi le Ministre a déclaré qu'outre la directive de son Gouvernement qu'il a communiquée hier par téléphone à M. le Sous-Secrétaire d'Etat, il en a reçu une autre faisant suite à la première pour demander que le parti des Allemands des Sudètes comme tel ne cesse de rester en contact étroit avec le groupe national hongrois, l'informe constamment et agisse en commun accord avec lui.

D'ordre de M. le Sous-Secrétaire d'Etat, j'informe le Bureau central « Volksdeutsche » du vœu du Ministre de Hongrie.

Par ordre

Signé : von Stechow.

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>2</sup> Cachet.

<sup>3</sup> Souligné dans l'original. N. R.

**N°19**

**LETTRE DE L'ADJOINT DE HIMMLER BEST AU MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES <sup>1</sup>**

Berlin, SW 11, le 19 septembre 1938.

Prinz-Albrecht-str., 8.

LE REICHSFÜHRER-SS ET CHEF DE LA POLICE ALLEMANDE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DU REICH.

S-V 7. N° 250/38-509-34.

Au Ministère des Affaires étrangères, à M. le Conseiller de légation baron von Heyden-Rynsch. Personnel.

Berlin, W 8. Wilhelmstrasse, 74/76.

Lettre urgente.

Secret.

Suite à ma lettre du 15 septembre 1938.

S-V 7-241/38-509-34.

Objet : Mesures de représailles contre la Tchécoslovaquie.

La directive du Führer a-t-elle été communiquée au Gouvernement tchécoslovaque ? Je vous serais obligé de m'informer d'urgence.

Je vous envoie ci-joint, ainsi que vous me l'avez demandé, une liste de 140 ressortissants tchécoslovaques arrêtés.

Je n'ai pas encore été informé de l'arrestation de dix autres ressortissants tchécoslovaques sur le territoire relevant de la police de Liegnitz.

Par ordre

Signé : Dr. Best <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>2</sup> Le document porte en outre le cachet du Reichsführer-SS et la signature pour copie conforme. N. R.

**N°20**

**LETTRE DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES D'ALLEMAGNE WOERMANN A HIMMLER <sup>1</sup>**

Berlin, le 19 septembre 1938.

Secret.

Lettre urgente !

Au Reichsführer-SS et chef de la police allemande au Ministère de l'Intérieur du Reich.

Réponse à la lettre du 15 courant S V 7. 241/38-509-34.

Rapporteur : le Conseiller de légation Altenburg.

Objet : Mesures de représailles contre la Tchécoslovaquie.

Le Gouvernement tchécoslovaque a été informé par le Chargé d'affaires allemand à Prague, le 17 de ce mois à 19 heures 20, dans l'esprit de la directive du Führer.

D'autre part, la légation a communiqué que jusqu'à présent, contrairement à certaines informations de presse, l'exécution des Allemands des Sudètes en vertu des sentences portées par les Conseils de guerre en Tchécoslovaquie, n'a pas eu lieu.

Je vous prie de ne procéder à l'exécution éventuelle des otages tchécoslovaques en Allemagne qu'après entente préalable avec le Ministère des Affaires étrangères. D'après ce que je sais, le Führer s'est réservé pour le reste de régler lui-même cette question.

W[oermann] <sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>2</sup> L'original porte le visa autographe de Woermann et le cachet du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne. N. R.

## N°21

### TÉLÉGRAMME DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TCHÉCOSLOVAQUIE KROFTA AU MINISTRE DE TCHÉCOSLOVAQUIE A PARIS OSUSKY <sup>1</sup>

Déclarez au Gouvernement et à Gamelin qu'à la suite de vos trois dernières communications dont la teneur est confirmée par les informations envoyées aujourd'hui à Paris par le général Faucher, nous estimons que l'attaque qui se prépare aura sans doute lieu aussitôt après le 20 septembre. Nous craignons sérieusement qu'une attaque subite rende notre mobilisation impossible. Nous l'avons cependant ajournée, estimant qu'il ne faut pas troubler les pourparlers entre Paris et Londres, et voulant nous garder de rien faire qui puisse être considéré, par Paris et par Londres, comme un obstacle à leurs efforts pour sauvegarder la paix. Mais nous demandons instamment au Gouvernement et à l'Etat-major général français qu'ayant en vue le danger extrême d'une telle situation et se rendant compte de la responsabilité qu'ils assument pour notre sort et pour le leur, ils nous informent au plus vite de leur point de vue sur la situation qui s'est créée, et nous viennent en aide comme alliés et comme amis.

Pour être plus clair, j'ajouterai qu'à côté de renseignements qui ne laissent aucun doute sur l'existence d'un plan déjà préparé et daté, des informations nous sont parvenues concernant 4 régiments de police qu'on est en train d'organiser — comme ce fut le cas en Autriche — et qui devront, après l'occupation, faire régner l'ordre en territoire occupé. D'après nos premiers renseignements, ils devaient être prêts pour le 1<sup>er</sup> octobre. Nous venons d'intercepter une dépêche du 13 septembre leur ordonnant d'être prêts dès maintenant. Par ailleurs, avec le concours des formations SS, on est en train de créer sur la frontière un corps d'Allemands des Sudètes — l'équivalent des légions autrichiennes. Henlein vient de le convier à se tenir prêt pour demain, à proximité de nos frontières. Tout cela témoigne que l'attaque est pour ces jours-ci. D'après nos calculs, elle doit avoir lieu vers le 23. Nous soulignons que les Allemands ont massé à proximité immédiate de nos frontières plus de 10 divisions sur le pied de guerre et qu'ils y concentrent une aviation nombreuse. Déjà ils rappellent leurs nationaux alors que comptant sur Paris et sur Londres, nous n'osons prendre les principales mesures qui s'imposent pour préparer la mobilisation. Nous envoyons en même temps une communication identique à Masaryk, mais nous vous prions de transmettre ces renseignements vous-même à Daladier. Nous informons également les Ministres de France et d'Angleterre.

---

<sup>1</sup> Publié par Z. Fierlinger, *Ve Sluzbach CSR*, Praha 1947, st. 154-155 (Z. Fierlinger, *Au service de la République tchécoslovaque*, Prague 1947, pp. 154-155). La date du document n'est pas indiquée. N. R.

## LES PROPOSITIONS DE L'ANGLETERRE ET DE LA FRANCE AU GOUVERNEMENT TCHÉCOSLOVAQUE <sup>1</sup>

PROPOSITIONS ANGLO-FRANÇAISES PRÉSENTÉES AU GOUVERNEMENT DE  
TCHÉCOSLOVAQUIE LE 19 SEPTEMBRE 1938.

1. Les représentants des Gouvernements français et britannique se sont consultés aujourd'hui sur la situation générale, et ont examiné le rapport du Premier Ministre britannique sur sa conversation avec M. Hitler. Les Ministres britanniques ont également présenté à leurs collègues français les conclusions que leur a suggérées le compte rendu de lord Runciman sur les travaux de sa mission. Nous sommes convaincus les uns et les autres qu'à la suite des récents événements il s'est créé une situation telle que le maintien dans les frontières de l'Etat tchécoslovaque des régions principalement peuplées par les Allemands des Sudètes ne peut plus se prolonger, en effet, sans mettre en péril les intérêts de la Tchécoslovaquie elle-même et la paix européenne. A la lumière de ces considérations, les deux Gouvernements ont été amenés à conclure que le maintien de la paix et la sauvegarde des intérêts vitaux de la Tchécoslovaquie ne peuvent être effectivement assurés si ces régions ne sont dès maintenant transférées au Reich.
2. Ce transfert peut être immédiat ou consécutif à un plébiscite. Nous comprenons les difficultés inhérentes à un plébiscite et nous connaissons les objections que vous avez déjà exprimées à ce sujet, notamment la possibilité de conséquences à longue portée quand la question est traitée sur la base d'un principe si large. C'est pourquoi, en l'absence d'indication contraire, nous sommes portés à croire que vous préférerez peut-être régler le problème des Allemands des Sudètes par un transfert immédiat et comme un problème à part.
3. Les territoires qui doivent être transférés seront sans doute ceux où l'élément allemand constitue plus de 50% de la population ; mais nous espérons que l'on pourra s'entendre par voie de pourparlers sur les conditions d'un rajustement des frontières, si les circonstances l'exigent, par l'intermédiaire d'un organisme international où entrerait un représentant tchèque. Nous pensons que le transfert de territoires moins étendus sur la base d'un pourcentage plus élevé serait inopportun.
4. On pourrait de même soumettre à cet organisme international toute question relative à un échange éventuel de population en vertu d'un droit d'option accordé pour un temps déterminé.
5. Nous reconnaissons que si le Gouvernement de Tchécoslovaquie accepte les mesures proposées, qui doivent amener des changements matériels dans la situation de l'Etat, il sera en droit de demander une certaine garantie de sa sécurité future.
6. En conséquence, le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, désireux de contribuer à la pacification de l'Europe, consentirait à adhérer à une garantie internationale des nouvelles frontières de l'Etat tchécoslovaque contre une agression non provoquée. Une des conditions essentielles d'une telle garantie serait la sauvegarde de l'indépendance de la Tchécoslovaquie par la substitution aux traités existants avec obligations réciproques de caractère militaire, d'une garantie générale contre une agression non provoquée.
7. Les Gouvernements français et britannique comprennent combien est grand le sacrifice que l'on exige du Gouvernement tchécoslovaque pour la cause de la paix. Mais comme cette cause est celle de toute l'Europe en général et de la Tchécoslovaquie en particulier, ils estiment de leur devoir d'exposer conjointement et ouvertement les conditions qui doivent l'assurer.
8. Le Premier Ministre doit renouer des pourparlers avec M. Hitler pas plus tard que mercredi, et plus tôt si possible. Nous sommes donc dans l'obligation de vous demander de donner une réponse au plus tôt.

---

<sup>1</sup> Publié dans « Correspondence respecting Czechoslovakia, September 1938 », London 1938, N° 7, Cmd. 5847, pp. 8-9 (Correspondance relative à la Tchécoslovaquie, septembre 1938. Londres 1938, N° 7, Cmd. 5847, pp. 8-9). N. R.

**RAPPORT DE L'AMBASSADEUR DE POLOGNE A BERLIN LIPSKI AU  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BECK <sup>1</sup>**

N° 1/165/38.

A M. le Ministre Beck.

20 septembre 1938.

Absolument secret.

Très honoré M. le Ministre,

Le Chancelier m'a reçu aujourd'hui à l'Obersalzberg en présence du Ministre des Affaires étrangères Ribbentrop, à 4 heures de l'après-midi. L'entretien a duré plus de 2 heures.

Le Chancelier avait reçu avant moi le Président du Conseil et le chef de l'état-major général hongrois.

Il a donné audience séparément aux parties polonaise et hongroise. Le communiqué relatif à la réception du Premier Imredy indique les problèmes qui ont été envisagés au cours de l'entretien, mais le communiqué relatif à mon audience se borne à annoncer qu'elle a eu lieu : je m'étais entendu à ce sujet avec le Ministre des Affaires étrangères von Ribbentrop.

Le Chancelier Hitler a commencé par constater que les événements s'étaient déroulés autrement qu'il l'avait prévu. Puis il a fait l'historique de la question des Sudètes depuis son discours au Reichstag en février dernier. Il a tout particulièrement insisté sur les événements du 21 mai qui l'ont obligé à prendre, le 28 mai, des décisions dont le but est d'accélérer le rythme des armements et des constructions militaires à l'Ouest. Il a ensuite déclaré que la proposition de Chamberlain de venir à Berchtesgaden l'a pris en quelque sorte au dépourvu. Naturellement, il lui avait été impossible de ne pas recevoir le Premier Ministre britannique. Il supposait que Chamberlain venait pour lui déclarer solennellement que la Grande-Bretagne était prête à intervenir par les armes. Bien entendu, il aurait alors répondu que l'Allemagne envisageait la même éventualité. Le Chancelier a déclaré à Chamberlain que la question des Sudètes devait être réglée, pacifiquement ou par la guerre, de telle sorte que les Sudètes fassent retour à l'Allemagne. Chamberlain est rentré à Londres convaincu, à la suite de cet entretien, de la nécessité de la séparation du territoire des Sudètes. Jusqu'à présent le Chancelier ne possède encore aucun renseignement précis sur les décisions de Londres. Il n'a de même aucune information définitive sur l'heure de la rencontre qui doit, dit-on, avoir lieu demain. Néanmoins, les nouvelles qui me parviennent me font croire que les exigences du Chancelier seront satisfaites. On répand, il est vrai, la version que le règlement de la question des Sudètes doit s'effectuer non par voie de libre disposition, mais par une nouvelle révision des frontières : là où la majorité allemande constitue 80%, le territoire devrait passer à l'Allemagne sans plébiscite ; là où le pourcentage est autre, l'éventualité d'un plébiscite serait envisagée. Le Chancelier affirme qu'il préfère un plébiscite, et se prononce en ce sens. Il insistera, bien entendu, pour que les personnes qui ont quitté le territoire envisagé après 1918 soient admises à voter lors du plébiscite. La situation de 1918 doit être rétablie. Sinon, ce serait accepter la tchéquisation qui se poursuit depuis 1918.

Occuper les Sudètes par la force serait, selon le Chancelier, une solution plus complète et plus nette. Il affirme pourtant que si ses conditions sont acceptées, il ne pourra plus s'en dédire devant l'opinion publique allemande, même si une partie du problème tchécoslovaque restait non résolue. Par conséquent, il songe aux moyens de régler, en ce cas, la partie du problème qui concerne la Hongrie et la Pologne. Et c'est pourquoi il nous a invités pour des pourparlers, le Premier Ministre de Hongrie et moi.

Dans ma réponse, j'ai dit que je voulais exposer le point de vue de la Pologne aussi pleinement que possible. Et je l'ai fait conformément aux indications contenues dans les points 1-7 de vos instructions du 19 septembre 1938.

Comme le temps me fait défaut avant l'envoi de la présente lettre, je me bornerai à noter que dans la question de Cieszyn, j'ai souligné à deux reprises qu'il s'agit d'un territoire dépassant à peine les limites des districts Cieszyn-Frysztat, et du prolongement des communications ferroviaires jusqu'à la gare de Bohumin-Oderberg <sup>2</sup>. Pour ce qui est des revendications hongroises, j'ai tout spécialement fait ressortir la question de la Russie subcarpathique, en appuyant sur son rôle stratégique par rapport à la Russie, sur la propagande communiste menée sur ce territoire, et ainsi de suite. J'ai eu l'impression que le Chancelier s'est vivement intéressé à ce problème, notamment quand je lui ai dit que la frontière polono-roumaine est relativement peu étendue, et qu'en établissant une frontière commune entre la Pologne et la Hongrie à travers la Russie subcarpathique, nous créerions une barrière plus solide contre la Russie. J'ai signalé en outre, en ce qui concerne la Russie subcarpathique, que ce territoire, auquel la Slovaquie ne prétend pas, n'a été donné à la Tchécoslovaquie que comme mandat, que le

niveau de sa population est très bas et qu'elle est fortement mêlée, et qu'enfin la Hongrie y a les intérêts les plus considérables.

Précisant notre point de vue sur la région qui intéresse directement la Pologne (Cieszyn) j'ai fait remarquer :

- a) que nous nous sommes adressés à Londres, à Paris, à Rome et à Berlin pour réclamer catégoriquement un plébiscite comme cela a été proposé pour les Sudètes ;
- b) que nous nous sommes adressés hier à ces mêmes Etats, à la suite de la communication selon laquelle il existerait un projet de révision des frontières (j'ai remis notre déclaration par écrit à M. von Ribbentrop) ;
- c) que la position de la Pologne est très forte, par suite de l'assurance reçue de Prague et confirmée à l'époque par Londres et par Paris, que notre minorité en Tchécoslovaquie serait mise sur le même pied que la minorité la plus privilégiée.

Pour terminer, répondant à une question du Chancelier, j'ai dit que nous n'hésiterions pas à employer la force si nos intérêts sur ce point n'étaient pas pris en considération.

Analysant ensuite la tactique qu'il conviendrait d'employer pour régler la question tchécoslovaque dans son ensemble, le Chancelier a fait la déclaration suivante :

1. Si ses propositions sont repoussées par Chamberlain, tout deviendra clair, et passant des avertissements aux actes, il est prêt à recourir aux armes pour rattacher les Sudètes au Reich.
2. Si ses propositions concernant les Sudètes sont acceptées, et si on réclame de lui des garanties pour ce qui restera de la Tchécoslovaquie, sa position sera celle-ci : il pourra donner cette garantie à condition que la même garantie soit également donnée par la Pologne, la Hongrie et l'Italie. (Il estime que l'inclusion de l'Italie est un important contrepois à la garantie française et anglaise.) Il comprend que la Pologne et la Hongrie n'accorderont pas ces garanties tant que la question de leurs minorités n'aura pas été réglée. J'en ai donné l'assurance au nom du Gouvernement polonais.
3. Le Chancelier a porté à ma connaissance, tout à fait confidentiellement et en soulignant que je pouvais en tirer les conclusions appropriées, que dès aujourd'hui, au cas où un conflit éclaterait entre la Pologne et la Tchécoslovaquie, en raison de nos intérêts à Cieszyn, le Reich prendrait parti pour nous (je pense que le Chancelier a dû faire une déclaration analogue au Premier Ministre hongrois, bien que rien ne m'ait été dit à ce sujet). Son conseil c'est qu'en ces circonstances nous ne déclenchions notre action qu'après l'occupation des monts Sudètes par les Allemands : la durée de toute l'opération serait ainsi réduite.

Par la suite, le Chancelier a souligné avec insistance que la Pologne est un facteur de premier ordre qui défend l'Europe contre la Russie.

Des longues considérations qu'il a encore émises, il ressort :

- a) qu'il n'a pas l'intention d'aller au delà du territoire des Sudètes. Certes, si des opérations militaires avaient lieu, il irait plus loin, car il subirait, selon moi, l'influence de l'élément militaire qui pour des raisons stratégiques, le pousse à placer toute la Bohême dans la dépendance de l'Allemagne ;
- b) qu'au delà de la zone des intérêts allemands, nous avons toute liberté d'action ;
- c) qu'il voit de grandes difficultés à la réalisation d'un accord hongaro-roumain (peut-être le Chancelier était-il sous l'influence des paroles de Horty que je vous ai communiquées de vive voix) ;
- d) que le coût de l'opération des Sudètes, fortifications et armements compris, atteint 18 milliards de marks ;
- e) que le problème des Sudètes une fois réglé, il posera la question des colonies ;
- f) que l'idée lui est venue de régler le problème juif par une émigration aux colonies, après entente avec la Pologne, la Hongrie, et peut-être la Roumanie (à quoi j'ai répondu que si ce problème trouve sa solution, nous lui élèverons un beau monument à Varsovie).

Me conformant à vos instructions, j'ai encore soulevé au cours de cet entretien la question des rapports polono-allemands. Je dois noter que le moment n'était pas très bien choisi, le Chancelier étant tout absorbé par l'idée de son prochain entretien avec Chamberlain.

Abordant la question de Dantzig, je lui ai suggéré qu'un traité conclu directement entre la Pologne et l'Allemagne était possible, qui stabiliserait la situation de la Ville libre.

J'ai alors cité toute une série d'arguments d'ordre historique et économique. Le Chancelier a répondu qu'il y avait le traité de 1934. Il estimerait désirable d'aller plus loin et non seulement d'exclure la possibilité d'un recours à la force dans nos rapports, mais encore de procéder à l'établissement définitif des frontières. Et il a formulé le projet, que vous connaissez déjà, d'une autostrade contiguë à la voie ferrée. Cette zone, a-t-il dit, aurait une largeur d'environ 30 mètres. Cela constituerait une innovation, où la technique serait au service de la politique.

Il a déclaré que pour le moment il n'insiste pas sur ce projet : ce n'est qu'une idée qu'on pourra réaliser plus tard. Cela étant, je n'ai pas approfondi la question.

A la fin de l'entretien j'ai soulevé la question de la possibilité d'une rencontre entre vous et le Chancelier dans le plus bref délai, si la nécessité s'en faisait sentir. Le Chancelier a accepté avec plaisir, disant qu'une rencontre pourrait être très utile, surtout après sa conversation avec Chamberlain.

De son côté, Ribbentrop m'a prié de vous demander si vous désiriez, à l'instar du Premier Ministre de Hongrie, faire une déclaration concernant les revendications polonaises à la Tchécoslovaquie, déclaration qui pourrait être utilisée lors des conversations avec Chamberlain. De plus, Ribbentrop a promis que la presse allemande s'appliquera à mettre en lumière, de son mieux, notre action en faveur de nos minorités en Tchécoslovaquie.

J'ai dicté ce rapport avant le départ du courrier, à peine rentré de Berchtesgaden par avion. Aussi vous prierai-je de bien vouloir prendre en considération que des inexactitudes ont pu s'y glisser.

Daignez agréer, etc.

Jozef Lipski.

---

<sup>1</sup> L'original est en polonais.

<sup>2</sup> Souligné dans l'original. N. R.



## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT TCHÉCOSLOVAQUE AUX PROPOSITIONS ANGLO-FRANÇAISES <sup>1</sup>

TEXTE DE LA RÉPONSE DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE AUX PROPOSITIONS ANGLO-FRANÇAISES,  
REMIS LE 20 SEPTEMBRE 1938.

Le Gouvernement tchécoslovaque remercie les Gouvernements britannique et français de la communication qu'ils lui ont faite et où ils l'informent de leur point de vue sur la solution des difficultés internationales actuelles concernant la Tchécoslovaquie. Conscient de la responsabilité qu'il assume, tant dans l'intérêt de la Tchécoslovaquie, de ses amis et alliés que dans l'intérêt de la paix générale, il exprime sa conviction que les propositions contenues dans cette communication sont incapables d'atteindre les buts que poursuivent les Gouvernements britannique et français dans leur effort pour sauvegarder la paix.

Ces propositions ont été faites sans que les représentants de la Tchécoslovaquie soient consultés. Elles sont dirigées contre la Tchécoslovaquie, qui n'a même pas été entendue, bien que le Gouvernement tchécoslovaque ait souligné qu'il ne peut assumer la responsabilité d'une déclaration faite sans son consentement. On conçoit donc que les propositions mentionnées soient inacceptables pour la Tchécoslovaquie.

Le Gouvernement tchécoslovaque ne peut, pour des raisons d'ordre constitutionnel, prendre aucune décision qui affecterait les frontières. Il serait impossible de prendre une décision de ce genre sans violer le régime démocratique et les fondements juridiques de l'Etat tchécoslovaque. En tout état de cause, il faudrait consulter le Parlement.

De l'avis du Gouvernement, l'acceptation d'une telle proposition équivaldrait à une mutilation volontaire et complète de l'Etat à tous les points de vue. L'économie et les transports de la Tchécoslovaquie seraient complètement paralysés et stratégiquement parlant, sa situation deviendrait extrêmement difficile. Tôt ou tard le pays tomberait sous la dépendance complète de l'Allemagne.

Même si la Tchécoslovaquie consentait aux sacrifices proposés, la question de la paix ne s'en trouverait nullement résolue :

- a) Un grand nombre d'Allemands des Sudètes préféreraient, pour des raisons que l'on connaît bien, quitter le Reich pour vivre dans l'atmosphère démocratique de l'Etat tchécoslovaque. D'où de nouvelles difficultés et de nouveaux conflits nationaux.
- b) La mutilation de la Tchécoslovaquie entraînerait un changement politique profond dans tout le centre et le sud-est de l'Europe. L'équilibre des forces en Europe centrale et dans toute l'Europe serait entièrement détruit, ce qui aurait de très graves conséquences pour tous les autres Etats, et en particulier pour la France.
- c) Le Gouvernement tchécoslovaque est sincèrement reconnaissant aux grandes Puissances de leur intention de garantir l'intégrité de la Tchécoslovaquie ; cette intention, il l'apprécie hautement et en fait le plus grand cas. Une telle garantie ouvrirait certainement la voie à un accord entre toutes les Puissances intéressées si les conflits nationaux actuels étaient réglés à l'amiable et de manière à ne pas imposer à la Tchécoslovaquie des sacrifices inacceptables.

Durant ces dernières années la Tchécoslovaquie a donné maintes preuves de son dévouement inaltérable à la cause de la paix. Sur les instances de ses amis, le Gouvernement tchécoslovaque a été si loin au cours des négociations relatives à la question des Allemands des Sudètes, que tout le monde lui en a témoigné sa gratitude. Le Gouvernement britannique a, lui aussi, souligné dans une de ses déclarations qu'il ne fallait point sortir du cadre de la constitution tchécoslovaque, et le parti des Allemands des Sudètes lui-même n'a pas repoussé les dernières propositions du Gouvernement, mais a reconnu publiquement que les intentions du Gouvernement étaient sérieuses et sincères.

Bien qu'une révolte, provoquée du dehors, vienne d'éclater parmi une partie de la population des Sudètes, le Gouvernement a de nouveau déclaré solennellement qu'il maintient les propositions qui répondent aux vœux de la minorité allemande des Sudètes. Et aujourd'hui encore, il considère cette solution comme réalisable pour autant qu'elle concerne la question des nationalités à l'intérieur de la République.

La Tchécoslovaquie est toujours restée fidèle aux traités qu'elle a conclus, et rempli les obligations qui en découlaient pour elle, dans l'intérêt tant de ses amis que de la Société des Nations et de ses membres ou des autres pays. Elle a toujours été et elle reste prête à les remplir en toutes circonstances. Si elle s'oppose aujourd'hui à l'éventualité d'un emploi de la force, c'est sur la base des récentes obligations et déclarations de son voisin, et aussi sur la base du traité d'arbitrage du 16 octobre 1926, dont l'actuel Gouvernement allemand a reconnu la validité dans plusieurs déclarations. Le Gouvernement tchécoslovaque soutient que ce traité peut être appliqué, et il demande qu'il le soit.

Fidèle à sa signature, il est prêt à accepter toute sentence d'arbitrage qui serait prononcée. Cela mettrait un terme à tout conflit. Cela rendrait possible l'adoption d'une solution rapide, honorable et digne de tous les Etats intéressés.

La Tchécoslovaquie a toujours été liée à la France par le respect, par l'amitié la plus dévouée, et par une alliance que jamais aucun Gouvernement tchécoslovaque ni aucun Tchécoslovaque<sup>2</sup> n'enfreindra. Elle a vécu et continue de vivre pleine de confiance dans la grande nation française dont le Gouvernement l'a si souvent assurée de la solidité de son amitié. Elle est liée à la Grande-Bretagne par une amitié traditionnelle et un respect dont elle ne se départira jamais, par une indissoluble coopération entre les deux pays, et aussi par un effort commun de paix, quelle que soit la situation en Europe.

Le Gouvernement tchécoslovaque reconnaît que les efforts déployés par les Gouvernements britannique et français s'inspirent d'une sympathie réelle, et il les en remercie sincèrement. Néanmoins, pour les raisons exposées ci-dessus, il leur adresse un nouvel et suprême appel et leur demande de reconsidérer leur point de vue. S'il le fait, c'est dans la conviction qu'il défend non seulement ses propres intérêts, mais encore ceux de ses amis, la cause de la paix et celle d'un développement sain de l'Europe. En ce moment décisif, ce n'est pas seulement le sort de la Tchécoslovaquie, c'est aussi le sort des autres pays, et en particulier celui de la France, qui sont en jeu.

Prague, le 20 septembre 1938.

---

<sup>1</sup> Archives du Ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. Après avoir communiqué sa réponse aux Gouvernements d'Angleterre et de France, le Ministère des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie remit, le 20 septembre 1938, le présent document au représentant plénipotentiaire de l'U.R.S.S. en Tchécoslovaquie. Publié par le Dr. Hubert Ripka, dans Munich : Before and After, London 1939, pp. 74-77 (Munich : avant et après, Londres 1939, pp. 74-77). N. R.

<sup>2</sup> C'est ainsi dans l'original. N. R.

**REPONSE DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE A LA NOTE  
TCHÉCOSLOVAQUE <sup>1</sup>**

21 septembre 1938.

De l'avis du Gouvernement de Sa Majesté, la réponse du Gouvernement tchécoslovaque ne correspond pas à la situation critique à laquelle les propositions anglo-françaises s'efforçaient de remédier. Si elle était acceptée, elle entraînerait, après sa publication, de l'avis du Gouvernement de Sa Majesté, une invasion allemande immédiate. C'est pourquoi le Gouvernement de Sa Majesté engage le Gouvernement tchécoslovaque à retirer sa réponse et à envisager rapidement une autre décision, qui tienne compte des réalités. Sur la base de la réponse qui lui est soumise, le Gouvernement de Sa Majesté ne pourrait espérer un résultat utile de la seconde visite projetée à M. Hitler, et le Premier Ministre serait obligé d'abandonner les préparatifs qu'elle nécessite. En conséquence, le Gouvernement de Sa Majesté demande au Gouvernement tchécoslovaque de reconsidérer rapidement et sérieusement sa décision, avant de créer une situation pour laquelle le Gouvernement de Sa Majesté déclinerait toute responsabilité.

Le Gouvernement de Sa Majesté serait, bien entendu, prêt à soumettre au Gouvernement allemand la proposition tchécoslovaque d'arbitrage, s'il pensait que dans les circonstances actuelles on pouvait espérer qu'elle serait favorablement accueillie. Mais le Gouvernement de Sa Majesté ne peut croire un seul instant qu'aujourd'hui cette proposition soit acceptable, et il ne pense pas non plus qu'aux yeux du Gouvernement allemand la situation puisse être réglée par un arbitrage, ainsi que le propose le Gouvernement tchécoslovaque.

Si le Gouvernement tchécoslovaque, après avoir reconsidéré la question, s'estimait encore obligé de repousser cet avis, il doit, bien entendu, avoir pleine liberté d'entreprendre toute action qu'il estimerait appropriée à la situation qui pourrait se créer par la suite.

---

<sup>1</sup> Publié par le Dr. Hubert Ripka, dans Munich : Before and After, London 1939, pp. 78-79. N. R.

LETTRE DE RUNCIMAN A CHAMBERLAIN <sup>1</sup>

Westminster, S. W. I.

21 septembre 1938.

Mon cher Premier Ministre,

Quand je me suis chargé d'être le médiateur dans le conflit qui oppose le Gouvernement tchécoslovaque et le parti des Allemands des Sudètes, il était bien entendu que j'étais parfaitement libre de recueillir par moi-même des informations et de tirer des conclusions. Je n'étais tenu de présenter aucun rapport. Mais dans les circonstances actuelles, il vous sera peut-être utile de connaître les conclusions définitives auxquelles je suis arrivé à la suite de ma mission, ainsi que certaines suggestions que j'estime devoir être prises en considération, si l'on veut trouver quelque chose qui ressemble à une solution durable.

Le problème des rapports politiques, sociaux et économiques entre les races teutone et slave dans la région aujourd'hui appelée Tchécoslovaquie, existe depuis de nombreux siècles, avec des périodes de lutte aiguë et d'autres de paix relative. Ce n'est pas un problème nouveau, et à l'étape actuelle, des facteurs tant nouveaux qu'anciens existent simultanément, qui doivent être pris en considération dans un examen détaillé.

Quand je suis arrivé à Prague, au début d'août, les questions qui se sont immédiatement posées devant moi étaient d'ordre : 1) constitutionnel, 2) politique et 3) économique. La question constitutionnelle a été celle dont je me suis tout de suite et directement occupé. Il s'agissait alors de l'attribution d'une certaine autonomie aux Allemands des Sudètes dans le cadre de la République tchécoslovaque ; la question de l'autodétermination ne se posait pas encore d'une façon pressante. Ma tâche était de prendre connaissance de l'histoire de la question, des principaux intéressés, et des propositions relatives à un règlement, formulées par les deux parties en présence : par le parti des Allemands des Sudètes dans le projet qu'il a soumis au Gouvernement tchécoslovaque le 7 juin (et qui renfermait les 8 points du discours de M. Henlein à Karlsbad), et par le Gouvernement tchécoslovaque dans son projet de statut des nationalités, dans ses projets de loi relatifs aux langues et à la réforme administrative.

Il est devenu clair qu'aucune de ces propositions n'était suffisamment acceptable pour l'autre partie et qu'elles ne permettaient pas de continuer les pourparlers sur cette base, et les négociations ont été suspendues le 17 août. Après plusieurs conversations privées entre les leaders des Sudètes et les autorités tchèques, le Gouvernement tchécoslovaque a adopté une nouvelle base de pourparlers qui m'a été communiquée le 5 septembre et qui a été portée à la connaissance des leaders des Sudètes le 6 septembre. C'était ce qu'on a appelé le « quatrième plan ». A mon avis, qui est aussi, je le suppose, l'avis des leaders sudètes les plus responsables, ce plan englobait presque toutes les revendications contenues dans les 8 points de Karlsbad ; quelque peu clarifié et développé, il aurait pu les englober toutes. Les négociations auraient dû reprendre aussitôt sur cette base favorable et qui autorisait bien des espoirs ; mais pour moi il ne fait guère de doute que c'est le fait même qu'elles se présentaient aussi favorablement qui a contrecarré leurs chances de succès auprès des membres les plus extrémistes du parti des Allemands des Sudètes.

J'estime que l'incident provoqué par la visite de certains députés allemands des Sudètes, venus enquêter sur l'affaire des personnes arrêtées pour contrebande d'armes à Moravska-Ostrava, a été utilisé afin de fournir l'excuse d'une suspension, sinon d'une rupture, des pourparlers. Néanmoins, le Gouvernement tchèque a aussitôt cédé aux exigences du parti des Allemands des Sudètes dans cette question, et les discussions préliminaires relatives au quatrième plan ont repris le 10 septembre. Je suis convaincu, je le répète, que cela ne répondait pas à la politique des extrémistes sudètes et que des incidents ont été préparés et provoqués pour le 11 septembre et, avec plus d'effet encore, pour le 12 septembre après le discours de Hitler. A la suite de l'effusion de sang et des désordres ainsi provoqués, la délégation sudète a refusé de se rencontrer avec les autorités tchèques le 13 septembre, comme convenu. MM. Henlein et Frank ont présenté de nouvelles exigences : retrait de la police d'Etat, emploi des troupes uniquement dans le cadre de leurs fonctions militaires, etc., que le Gouvernement tchécoslovaque était encore une fois prêt à accepter à la seule condition qu'un représentant du parti <sup>2</sup> se rendit à Prague pour discuter des moyens de maintenir l'ordre. Dans la nuit du 13 septembre cette condition fut rejetée par M. Henlein, et les négociations se trouvèrent complètement rompues.

Il est bien évident que nous ne pouvons revenir au point où nous nous trouvions il y a deux semaines, et que nous devons considérer la situation telle qu'elle est aujourd'hui.

La proposition du Gouvernement tchécoslovaque ayant été rejetée le 13 septembre et les négociations ayant été rompues par M. Henlein, mon rôle de médiateur est en fait terminé. Directement ou non, les rapports qui existent entre les principaux leaders des Sudètes et le Gouvernement du Reich sont devenus le facteur décisif de la

situation ; le débat n'est plus une affaire intérieure. Il n'entraîne pas dans mes fonctions de servir de médiateur entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne.

La responsabilité de la rupture définitive incombe, selon moi, à MM. Henlein et Frank et à ceux de leurs partisans qui, à l'intérieur et au dehors, les ont incités à une action extrême et inconstitutionnelle.

J'ai néanmoins beaucoup de sympathie pour la cause des Sudètes. Il est dur d'être gouverné par une race étrangère, et j'ai eu l'impression que la domination tchécoslovaque dans la région des Sudètes au cours des 20 dernières années, bien qu'elle n'ait été ni oppressive, ni certes « terroriste », a néanmoins été marquée par un manque de tact et de compréhension, par une intolérance et une discrimination mesquines au point que le ressentiment de la population allemande n'a pu manquer de s'orienter vers la révolte. Les Allemands des Sudètes ont également estimé que le Gouvernement tchécoslovaque leur a fait beaucoup de promesses dans le passé, mais que ces promesses ont été suivies de bien peu d'actes ou d'aucun acte. Cette expérience a conduit à une attitude de défiance non déguisée à l'égard des dirigeants tchèques. Je ne puis dire jusqu'à quel point cette défiance est méritée, mais il est certain qu'elle existe, et c'est pourquoi, aussi conciliantes que soient leurs déclarations, elles n'inspirent aucune confiance à la population sudète. De plus, aux dernières élections de 1935 le parti des Allemands des Sudètes a reçu plus de voix que tout autre, et il était en fait le deuxième parti au Parlement. Il y disposait de 44 mandats sur 300. Grâce à de nouvelles adhésions, il est aujourd'hui le parti le plus important. Mais il peut toujours être mis en minorité ; aussi certains de ses membres estiment-ils que pour eux l'activité constitutionnelle est inutile.

Des irritations locales sont venues s'ajouter à ces griefs fondamentaux. Un grand nombre de fonctionnaires de l'administration et de la police tchèques parlant à peine ou pas du tout l'allemand, ont été nommés dans les régions purement allemandes. Les colons agricoles tchèques ont été encouragés à s'établir parmi la population allemande, sur les terres qui leur ont été remises après la réforme agraire. On a construit un grand nombre d'écoles tchèques pour les enfants de ces intrus. Chacun ici est persuadé que les firmes tchèques se sont trouvées favorisées, par rapport aux firmes allemandes, lors de la conclusion de contrats avec l'Etat, et que ce dernier a fourni aux Tchèques du travail et des allocations de chômage plus volontiers qu'aux Allemands. Je crois, dans l'ensemble, ces plaintes justifiées. Même durant ma mission, je n'ai pas trouvé le Gouvernement tchécoslovaque suffisamment disposé à remédier à cette situation.

Tous ces griefs et d'autres encore ont été accentués par les effets de la crise économique sur les industries sudètes qui jouent un rôle si important dans la vie du pays. Il est tout naturel que le Gouvernement ait été rendu responsable de l'appauvrissement qui en est résulté.

Aussi, pour bien des raisons, dont celles que je viens d'indiquer, le sentiment qui dominait parmi les Allemands des Sudètes, il y a trois ou quatre ans, était le désespoir. Mais l'Allemagne nazie leur a donné une nouvelle raison d'espérer. Leur appel à la nation-sœur et leur désir éventuel de se rattacher au Reich m'apparaissent, dans ces circonstances, comme tout naturels.

Quand je suis arrivé, les leaders sudètes les plus modérés désiraient encore un règlement dans le cadre de l'Etat tchécoslovaque. Ils comprenaient ce que signifierait une guerre pour la région des Sudètes qui deviendrait alors le principal champ de bataille. Du point de vue tant national qu'international, un tel règlement aurait été plus facile, à réaliser qu'un transfert de territoire. J'ai fait de mon mieux pour le faciliter et jusqu'à un certain point j'y ai réussi ; mais alors déjà je doutais que cet accord, si même il était conclu, pût être mis en vigueur sans provoquer de nouvelles suspensions, controverses, accusations et contre-accusations. Je sentais que tout règlement de ce genre ne serait que temporaire et peu durable.

Cette solution, sous la forme de ce qu'on est convenu d'appeler le « quatrième plan », a été torpillée dans les circonstances que j'ai rapportées. Toute la situation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, a changé, et j'ai compris que par suite de ce changement, ma mission était terminée.

Quand j'ai quitté Prague, le 16 septembre, les émeutes et les désordres dans la région des Sudètes, qui n'avaient jamais été que sporadiques, avaient cessé. De nombreux districts avaient été placés sous le régime de la loi martiale. Les leaders sudètes, ou du moins les plus extrémistes d'entre eux, se sont enfuis en Allemagne et ont lancé des proclamations contre le Gouvernement tchécoslovaque. J'ai appris de source sûre qu'au moment de mon départ le nombre des tués des deux côtés ne dépassait pas 70.

A moins que les corps francs de M. Henlein ne soient délibérément encouragés à passer la frontière, je n'ai donc nul sujet de m'attendre à une reprise notable des incidents et des désordres. Dans ces circonstances, la présence de la police d'Etat dans ces districts n'est plus nécessaire. Comme la police d'Etat est extrêmement impopulaire parmi les Allemands et fait l'objet d'une de leurs principales revendications depuis trois ans, j'estime qu'elle doit être rappelée le plus tôt possible. Je crois que son retrait diminuerait les causes de conflits et d'émeutes.

Ensuite il est évident pour moi que ces régions frontières entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne, où la population sudète<sup>3</sup> forme la grande majorité, doivent recevoir tout de suite le droit complet de disposer d'elles-mêmes. Si une cession de territoire est — comme je le pense — inévitable, il serait bon qu'elle s'effectuât promptement, sans délai. Il y aurait danger réel, et même danger de guerre civile, si cet état d'incertitude devait se prolonger. Par conséquent des raisons très fortes militent en faveur d'une politique d'action immédiate et radicale. Tout plébiscite ou référendum serait, selon moi, une pure formalité dans ces régions essentiellement allemandes. Une majorité considérable désire le rattachement à l'Allemagne. Le retard qu'entraînerait nécessairement un plébiscite ne ferait qu'exciter les passions populaires, ce qui pourrait avoir les résultats les plus fâcheux. C'est pourquoi j'estime que ces districts frontières doivent sans retard passer de la Tchécoslovaquie à l'Allemagne, et que des mesures en vue d'assurer leur transfert pacifique, ainsi que des garanties pour la population durant la période du transfert, doivent être immédiatement arrêtées par un accord entre les deux Gouvernements.

Le transfert de ces districts frontières ne règle pourtant pas définitivement cette question : que doivent faire Allemands et Tchèques pour vivre désormais pacifiquement ensemble ? Si même toutes les régions où les Allemands sont en majorité étaient remises à l'Allemagne, il resterait en Tchécoslovaquie un grand nombre d'Allemands, et dans les régions passées à l'Allemagne un certain nombre de Tchèques. Les relations économiques sont si étroites qu'une séparation absolue est non seulement indésirable, mais même inconcevable ; et je dis encore une fois ma conviction que l'histoire a prouvé la possibilité d'une coexistence amicale des deux peuples en temps de paix. J'estime que dans l'intérêt de tous les Tchèques et de tous les Allemands, il faut encourager le rétablissement de ces rapports amicaux ; et je suis convaincu que c'est là le désir du Tchèque et de l'Allemand moyens. Ils sont également honnêtes, pacifiques, laborieux et sobres. Quand il n'y aura plus entre eux de friction politique, je crois qu'ils s'entendront bien.

Aussi, pour les portions du territoire où la majorité allemande est moins importante, je recommande de rechercher une base pour une autonomie locale dans le cadre de la République tchécoslovaque en s'inspirant du « quatrième plan » modifié conformément aux circonstances nouvelles créées par le transfert des régions de prépondérance allemande. Comme je l'ai déjà dit, il y a toujours danger que l'accord obtenu en principe conduise à de nouvelles divergences dans la pratique. Mais je pense que dans un avenir plus pacifique, ce risque pourra être réduit au minimum.

Cela m'amène à considérer l'aspect politique du problème : la question de l'intégrité et de la sécurité de la République tchécoslovaque, surtout en relation avec ses voisins immédiats. J'estime qu'ici le problème est d'éliminer du centre de l'Europe un foyer de graves frictions politiques. Il faut pour cela assurer d'une façon permanente à l'Etat tchécoslovaque la possibilité de vivre en paix avec tous ses voisins ; il faut que sa politique intérieure et étrangère tende à ce but. De même qu'il importe à la situation de la Suisse dans le monde que sa politique soit entièrement neutre, il est nécessaire non seulement pour son existence future, mais encore pour la paix de l'Europe, que la Tchécoslovaquie mène une politique analogue.

Pour y parvenir, je recommande :

1. Que le Gouvernement tchécoslovaque interdise aux partis et aux personnalités qui, en Tchécoslovaquie, ont délibérément encouragé une politique hostile aux voisins de la Tchécoslovaquie, de poursuivre leur agitation ; et que, si cela est nécessaire, des mesures législatives soient prises pour mettre fin à cette agitation.
2. Que le Gouvernement tchécoslovaque modifie sa politique extérieure afin de donner à ses voisins l'assurance qu'en aucun cas il ne les attaquera, ni n'entreprendra contre eux une action agressive en exécution d'engagements contractés envers d'autres Etats.
3. Que les principales Puissances, agissant dans l'intérêt de la paix en Europe, garantissent leur aide à la Tchécoslovaquie au cas où elle serait victime d'une agression non provoquée.
4. Qu'un traité de commerce soit négocié entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie sur la base de tarifs préférentiels, s'il semble conforme aux intérêts économiques des deux pays.

Je suis amené de la sorte à la troisième question qui entre dans le cadre de mon enquête : le problème économique. Ce problème se pose par suite de la misère et du chômage, misère qui persiste depuis 1930 dans la région allemande des Sudètes et qui est due à différentes causes ; il constitue un terrain favorable au mécontentement politique. Le problème existe, mais il serait faux de prétendre que la question des Allemands des Sudètes est entièrement, ou même surtout d'ordre économique. Si le transfert de territoire s'accomplit, c'est un problème qu'il appartiendra avant tout au Gouvernement allemand de résoudre.

Si la politique que je viens d'exposer peut être acceptée par ceux qu'elle concerne directement dans la situation présente, voici ce que je proposerais ensuite : a) qu'une place permanente dans le cabinet tchécoslovaque soit réservée à un représentant de la population allemande des Sudètes ; b) qu'une commission présidée par un neutre soit chargée de régler la question de la délimitation de la région cédée à l'Allemagne, ainsi que les questions

litigieuses nées directement de l'application de tout accord qui pourrait être réalisé ; c) qu'une force internationale soit organisée pour maintenir l'ordre dans les districts qui doivent passer à l'Allemagne, en attendant leur transfert effectif, afin que la police d'Etat tchécoslovaque, comme je l'ai déjà dit, ainsi que les troupes tchécoslovaques puissent être retirées de cette région.

Je tiens, en terminant cette lettre, à rendre hommage à la courtoisie, à l'hospitalité et au concours que nous avons trouvés, mes collaborateurs et moi, auprès du Gouvernement, en particulier du Dr. Benès et du Dr. Hodza, des représentants du parti des Allemands des Sudètes avec lesquels nous avons été en contact, et d'un très grand nombre d'hommes de toutes les catégories sociales, avec lesquels nous nous sommes entretenus durant notre séjour en Tchécoslovaquie.

Votre tout dévoué

Runciman of Doxford <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Publié dans Correspondence respecting Czechoslovakia, September 1938, N° 7, pp. 1-8. N. R.

<sup>2</sup> Des Allemands des Sudètes. N. R.

<sup>3</sup> C'est bien ainsi dans l'original. N. R.

<sup>4</sup> Runciman envoya le même jour au Président Benès, par l'intermédiaire du Ministre de Tchécoslovaquie à Londres, Masaryk, une lettre d'une teneur identique. N. R.

**MÉMORANDUM DE LA LÉGATION TCHÉCOSLOVAQUE A MOSCOU AU  
COMMISSARIAT DU PEUPLE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'U.R.S.S.** <sup>1</sup>

Hier, 21 septembre, à 17 heures, la réponse suivante du Gouvernement tchécoslovaque a été communiquée aux Ministres de France et d'Angleterre à Prague :

1. Contraint par les circonstances et sous la pression extrême des Gouvernements français et anglais, le Gouvernement de la République tchécoslovaque accepte avec amertume les propositions franco-anglaises, présumant que les deux Gouvernements feront tout pour que les intérêts vitaux de la République tchécoslovaque soient sauvegardés lors de la réalisation desdites propositions <sup>2</sup>.

2. Le Gouvernement de la République tchécoslovaque constate avec douleur qu'il n'a même pas été préalablement consulté lors de l'élaboration de ces propositions.

Le Gouvernement regrette que sa proposition d'arbitrage n'ait pas été acceptée.

Le Gouvernement accepte les propositions franco-anglaises comme un tout indivisible, et il souligne l'importance toute particulière qu'il attache au principe de garantie qui lui est promis.

---

<sup>1</sup> Copie du mémorandum présenté par le Ministre de Tchécoslovaquie à Moscou Fierlinger au Commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrangères V. Potemkine, le 22 septembre 1938 (document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S.). N. R.

<sup>2</sup> La position de l'U.R.S.S. dans cette question ressort du télégramme adressé le 20 septembre 1938 par le Commissaire du peuple aux Affaires étrangères au représentant plénipotentiaire de l'U.R.S.S. en Tchécoslovaquie et qui contenait les points suivants à communiquer au Président de la République tchécoslovaque : « 1) A la question de Benès : l'U.R.S.S. prêterait-elle, conformément au traité, une aide immédiate et effective à la Tchécoslovaquie si la France lui reste fidèle et lui apporte également son aide ? — vous pouvez donner, au nom du Gouvernement de l'U.R.S.S., une réponse affirmative. 2) Vous pouvez de même donner une réponse affirmative à cette autre question de Benès : l'U.R.S.S. aidera-t-elle la Tchécoslovaquie comme membre de la Société des Nations sur la base des articles 16 et 17 si, en cas d'agression de l'Allemagne, Benès demande au Conseil de la Société des Nations d'appliquer ces articles ? 3) Dites à Benès que nous faisons en même temps connaître au Gouvernement français la teneur de notre réponse à ses deux questions. » N. R.



**N°28**

**TÉLÉGRAMME DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU MINISTÈRE DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ALLEMAGNE WOERMANN AUX MISSIONS  
DIPLOMATIQUES D'ALLEMAGNE A ROME, VARSOVIE, BUDAPEST, PRAGUE  
ET LONDRES <sup>1</sup>**

Berlin, le 23 septembre 1938.

Aux missions diplomatiques d'Allemagne

à Rome, N° 318

à Varsovie, N° 167

à Budapest, N° 162

à Prague, N° 256.

A l'Ambassade d'Allemagne à Londres, N° 299.

TÉLÉGRAMME CHIFFRÉ <sup>2</sup>.

Urgent ! <sup>3</sup>

Au chef de la Mission pour information personnelle : Voici où en sont aujourd'hui les conversations de Godesberg :

Les Anglais ont reconnu le droit des Allemands des Sudètes à disposer d'eux-mêmes ; sur les modalités de la séparation de la région des Allemands des Sudètes, il existe des divergences de vues. Ce matin les Anglais ont remis à ce sujet une note à laquelle il sera répondu par écrit.

On a également examiné les questions hongroise et polonaise, mais apparemment sans entrer dans les détails. Notre point de vue est le suivant : nous ne donnons aucune garantie pour la partie restante de l'Etat si tous les pays intéressés, l'Italie y compris, n'y sont participants, et nous n'accorderons pas de garanties qui pourraient préjuger le sort des autres minorités en territoire tchécoslovaque.

Pour Rome, Budapest, Varsovie :

Les Ambassadeurs d'Italie et de Pologne et le Ministre de Hongrie ont été informés en conséquence, téléphoniquement, de Godesberg, par le Ministre du Reich.

Woermann <sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>2</sup> Cachet : « Communiqué à M. le Secrétaire d'Etat ». N. R.

<sup>3</sup> Au crayon. N. R.

<sup>4</sup> L'original allemand porte cette annotation : « Expédié le 23.9.38/16 <sup>15</sup> », et le visa autographe de Woermann. N. R.

## REMISE, PAR LE MINISTRE D'ANGLETERRE A PRAGUE NEWTON, DES EXIGENCES PRÉSENTÉES PAR HITLER A LA TCHÉCOSLOVAQUIE

(Entretien Newton Smutny) <sup>1</sup>

M. Newton, Ministre de Grande-Bretagne, m'a prié d'avoir une entrevue avec lui aujourd'hui 23 septembre, à 8 heures et demie du soir, car il avait reçu de Godesberg d'importantes dépêches.

Dans sa première lettre, dont M. Newton m'a donné la copie, M. Hitler émet l'opinion que la Tchécoslovaquie est une cause de trouble et que l'unique moyen de sauvegarder la paix, c'est l'occupation du territoire des Allemands des Sudètes par l'armée allemande. M. Hitler qualifie sa proposition de pacifique. Si elle n'est pas acceptée, il laisse entendre que la question sera réglée militairement, auquel cas il ne sera plus question de frontière ethnographique, mais uniquement de frontière militaire et stratégique.

Lors de la première conversation, M. Hitler a montré une carte de la Tchécoslovaquie où étaient indiquées les nouvelles frontières. M. Chamberlain a objecté que ces nouvelles frontières donneraient à l'Allemagne un trop grand territoire, à quoi M. Hitler a répondu que dans les portions de territoire qui ne seront pas reconnues comme entièrement allemandes, il est prêt à consentir à un plébiscite. Ce plébiscite serait effectué dans deux ou trois mois, sous un contrôle international, en prenant pour modèle le plébiscite de la Sarre.

Tout territoire dont la population se prononcerait pour l'Allemagne serait aussitôt occupé par les troupes allemandes.

M. Chamberlain se proposait de faire certaines objections à M. Hitler au sujet de son second plan lors d'une seconde rencontre, mais celle-ci n'a pas dû avoir lieu, car M. Chamberlain a exposé ses objections à M. Hitler dans une lettre où il écrit qu'il est prêt à soumettre au Gouvernement tchécoslovaque les propositions de M. Hitler concernant les régions où un plébiscite serait nécessaire, et celles où il ne le serait pas ; mais la difficulté, d'après M. Chamberlain, c'est que M. Hitler propose que tous les territoires soient occupés immédiatement.

Dans ces conditions, il était difficile de poursuivre les pourparlers, et M. Chamberlain a exprimé ses doutes quant à la vertu des plans proposés par M. Hitler pour diminuer la tension, même au cas où ils seraient acceptés. M. Hitler ne comprend pas très bien que M. Chamberlain ne puisse proposer un plan que désapprouverait l'opinion publique en Angleterre et en France. Il est convaincu que l'occupation, proposée par lui, de ces territoires par les troupes allemandes — opération par laquelle ils feraient pratiquement partie du Reich — serait considérée comme symbolique <sup>2</sup>. M. Chamberlain croit que le Gouvernement tchécoslovaque repousserait un plan de cette nature. Il faudrait que le plan de M. Hitler contienne des alternatives qui ne puissent soulever d'objections.

Si cela était désirable [pour M. Hitler], M. Chamberlain pourrait demander au Gouvernement tchécoslovaque s'il est possible de considérer comme une solution pratique le transfert, aux Allemands des Sudètes, de la responsabilité pour le maintien de l'ordre sur les territoires au sujet desquels il n'existe aucun doute <sup>3</sup>. Les Allemands des Sudètes créeraient sur ces territoires leurs propres organisations pour remplacer les troupes allemandes, ou se serviraient des organisations existantes qui fonctionneraient dès lors sous le contrôle d'observateurs allemands. M. Chamberlain pourrait demander l'avis du Gouvernement tchécoslovaque, et si Prague acceptait cette proposition, il demanderait au Gouvernement tchécoslovaque de retirer ses troupes et sa police des districts où l'ordre serait dès lors maintenu par les Allemands des Sudètes. Dans sa réponse à la lettre de M. Chamberlain, M. Hitler insiste sur ses conditions d'hier, sauf en un point : il ne fera pas occuper militairement les territoires où un plébiscite doit être institué.

Les exigences de Hitler peuvent être résumées comme suit :

1) Il demande que les autorités militaires et autres, ainsi que la police, soient immédiatement retirées des territoires des Sudètes qu'il considère comme allemands.

2) Il demande l'occupation militaire de ces territoires. De son côté, M. Chamberlain demande que M. Hitler définisse ses exigences dans un mémorandum. S'il reçoit ce mémorandum, il l'enverra demain par avion à Newton, Ministre de Grande-Bretagne à Prague. M. Chamberlain a également déclaré à Hitler que pour le moment il ne voyait pas ce qu'il pouvait encore faire, si ce n'est envoyer ce mémorandum et rentrer à Londres.

En même temps, M. Chamberlain demande à M. Hitler de promettre qu'il n'entreprendra aucune action militaire contre le territoire tchécoslovaque tant qu'il n'aura pas reçu une réponse de Prague, car une telle action compromettrait les futures négociations, si ces négociations devaient avoir lieu.

M. Newton a reçu d'abord une information relative à la mobilisation (disant qu'il n'y a pas d'objections à la mobilisation tchécoslovaque), puis la communication ci-dessus de Godesberg. Il doit attirer l'attention du Gouvernement tchécoslovaque sur le fait que l'annonce de la mobilisation peut avoir pour conséquence l'ordre immédiat aux troupes allemandes d'envahir la Tchécoslovaquie.

(signé) Smutny.

---

<sup>1</sup> Publié par le Dr. Hubert Ripka dans Munich : Before and After, London 1939, pp. 130-132. N. R.

<sup>2</sup> Dans l'original : « would be considered as symbolic ». N. R.

<sup>3</sup> C'est-à-dire : aucun doute qu'ils passeront à l'Allemagne. N. R.

**N°30**

**REMISE, PAR LE MINISTRE D'ANGLETERRE A PRAGUE NEWTON, DES  
EXIGENCES PRÉSENTÉES PAR HITLER A LA TCHÉCOSLOVAQUIE <sup>1</sup>**

COMMUNICATION DU MINISTRE D'ANGLETERRE, EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 1938, AU SUJET  
DU MÉMORANDUM DE HITLER.

Le Ministre Newton a fait par téléphone le 24. 9. 1938, à 10 heures 30, la communication suivante :

1. Il a été informé pendant la nuit que le mémorandum transmis par Hitler à Chamberlain lui sera envoyé télégraphiquement. Il ne l'a pas encore reçu.
2. Il attire l'attention sur le fait qu'il y a des annexes au texte de la lettre qu'il m'a transmise hier, mais il ne peut me les communiquer, n'y étant pas autorisé.
3. Il ajoute, à titre personnel, qu'il considérerait comme très nécessaire qu'au moment actuel il ne se produisît chez nous aucun incident hostile aux Allemands, autrement dit que notre population ne se vengeât pas sur nos concitoyens allemands. Je lui ai certifié que des ordres très sévères avaient été donnés dans ce sens, et que précisément le fait que l'armée est mobilisée est la meilleure garantie que le calme régnera en toutes circonstances. De tous les communiqués reçus par le Ministère et qui venaient de l'Etat-major général et du Ministère de l'Intérieur, il résulte qu'aucun incident ne s'est produit ; il peut informer Londres en ce sens.

I. Smutny.

---

<sup>1</sup> Le Commissariat du peuple des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. a reçu en 1938, par l'intermédiaire de la représentation plénipotentiaire de l'U.R.S.S. en Tchécoslovaquie, un ensemble de documents traduits en russe que le Ministère des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie se proposait de publier sous forme de Livre Blanc. Ce Livre Blanc n'a jamais paru. Nous donnons ci-dessous l'un de ces documents. N. R.

## N°31

### LETTRE DU MINISTRE DE TCHÉCOSLOVAQUIE A LONDRES MASARYK AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRANDE-BRETAGNE HALIFAX <sup>1</sup>

LETTRE DU MINISTRE DE TCHÉCOSLOVAQUIE A LONDRES AU MINISTRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES DE GRANDE-BRETAGNE.

Londres, le 26 septembre 1938,

Sir,

J'ai communiqué à mon Gouvernement la question que le Premier Ministre m'a posée hier dans l'après-midi et à laquelle il désirait recevoir une réponse. Cette question du Premier Ministre je l'ai transmise à Prague telle que je la comprenais, dans les termes suivants :

« Bien que M. Hitler ait dit que le mémorandum transmis au Gouvernement tchécoslovaque par le Gouvernement de Sa Majesté soit son dernier mot, et bien que M. Chamberlain doute fort de pouvoir, à cette heure tardive, amener M. Hitler à changer d'avis, le Premier Ministre pourrait cependant, étant donné les circonstances, faire un dernier effort pour convaincre M. Hitler d'envisager une autre méthode de règlement pacifique de la question des Allemands des Sudètes, savoir par la convocation d'une conférence internationale à laquelle participeraient l'Allemagne, la Tchécoslovaquie et d'autres Puissances, et qui examinerait le plan anglo-français et la meilleure méthode de le réaliser. Il a demandé si le Gouvernement tchécoslovaque serait prêt à participer à ce nouvel effort pour sauvegarder la paix. »

Je viens de recevoir la réponse suivante de mon Gouvernement à cette question :

« Le Gouvernement tchécoslovaque est prêt à participer à une conférence internationale où l'Allemagne et la Tchécoslovaquie seraient représentées en même temps que d'autres Etats, pour trouver une méthode de règlement de la question des Allemands des Sudètes autre que celle qui a été exposée dans les propositions de M. Hitler, prenant en considération qu'il serait possible de revenir au plan dit anglo-français. La note que M. Masaryk a transmise hier après-midi à M. Chamberlain mentionne que le Gouvernement tchécoslovaque, qui n'a accepté la note anglo-française que cédant à la pression la plus vive et directement contraint, n'a eu le temps de faire aucune observation en ce qui concerne beaucoup de ses points irréalisables. Le Gouvernement tchécoslovaque espère que si une conférence a lieu, ceux qui y prendront part ne fermeront pas les yeux sur ce fait. »

Après l'expérience de ces dernières semaines, mon Gouvernement s'estime plus que pleinement fondé à demander des garanties nettes et obligatoires pour qu'aucune action brusquée de caractère agressif n'ait lieu pendant les négociations, et que le système défensif tchécoslovaque reste intact durant cette période.

Veuillez agréer, etc.

Jan Masaryk.

---

<sup>1</sup> Publié dans Correspondence respecting Czechoslovakia, September 1938, London, N° 7, pp. 18-19. N. R.

**RAPPORT DE L'AMBASSADEUR DE POLOGNE A BERLIN LIPSKI AU  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BECK <sup>1</sup>**

N° 1/172/38.

A Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, Varsovie.

Copie.

26 septembre 1938.

Absolument secret.

J'ai l'honneur de compléter à l'aide des informations suivantes les deux télégrammes envoyés aujourd'hui et relatifs aux conversations de ce matin avec le Secrétaire d'Etat Weizsaecker et le Ministre des Affaires étrangères von Ribbentrop :

Il est très difficile de dire comment s'est déroulée au juste la conférence de Godesberg, car jusqu'à ce jour le Ministre von Ribbentrop et le Secrétaire d'Etat Weizsaecker n'étaient pas à Berlin.

Ajoutez à cela que la presse mondiale était pleine de faux bruits qui induisaient en erreur les observateurs qui se trouvaient là-bas.

Dans ces conditions, le seul document autorisé était le mémorandum allemand, résultat de la conférence de Godesberg, qui fut porté à la connaissance des représentants de la Pologne, de la Hongrie et de l'Italie se trouvant ici. J'ai eu l'honneur de vous le faire parvenir avec ma lettre du 24 courant N° 1/171/38.

Je rappellerai seulement qu'au deuxième jour de la conférence de Godesberg, M. von Ribbentrop m'a communiqué vers une heure de l'après-midi, que le Chancelier avait repoussé le projet de pacte de non-agression et de garanties pour la Tchécoslovaquie, ce dont je vous ai aussitôt informé télégraphiquement.

Parmi les représentants de la presse polonaise se trouvant à Godesberg (directeur Dembinski de PAT) le bruit s'était répandu, inspiré par les Anglais, que la crise à Godesberg était due au fait que le Chancelier exigeait que soit réglé d'un seul coup et dans son ensemble tout le problème tchécoslovaque, y compris les revendications polonaises et hongroises.

La détente se serait produite au cours de la nuit, après un entretien décisif entre Chamberlain et le Chancelier, lorsque ce dernier aurait renoncé à son exigence.

Le Ministre de Hongrie, qui m'a rendu visite ce matin, affirmait également que lors de son dernier entretien avec Chamberlain, le Chancelier avait cédé à la pression anglaise qui s'est traduite entre autres par la déclaration du Premier anglais disant qu'il serait obligé de quitter Godesberg demain.

Le Ministre de Hongrie pense que ce qui a encore pesé sur la décision du Chancelier, c'est la pression des milieux militaires allemands qui redoutent un conflit international, et l'opinion des hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères qui mettent sans cesse en garde, ainsi que j'ai pu m'en convaincre, contre la possibilité d'une action de l'Angleterre et de la France. Se fondant sur les informations reçues, le Ministre de Hongrie m'a dit également qu'il craignait que le Gouvernement tchèque ayant accepté aussitôt le mémorandum allemand, ne revînt par la suite au pacte de non-agression, non pour l'ensemble du territoire tchécoslovaque, mais uniquement pour le secteur tchéco-allemand nouvellement délimité, et que sous la pression anglaise, le Chancelier n'y consentît. J'ai dit au Ministre de Hongrie que d'après moi cette éventualité était exclue, car Hitler, dans l'entretien qu'il avait eu avec moi à Berchtesgaden, avait nettement défini sa position dans cette question.

Après ma conversation avec le Ministre de Hongrie j'ai eu au Ministère des Affaires étrangères un entretien avec M. Weizsaecker d'abord, et avec M. von Ribbentrop ensuite.

Des explications qui m'ont été données, il résulte qu'au cours des conversations de Godesberg, le Chancelier s'est borné à traiter la question des Sudètes. Il partait de cette prémisse qu'en s'attaquant à l'ensemble du problème, on ne ferait pour le moment que tout compliquer. Les questions polonaise et hongroise n'ont été posées, indirectement, que lorsque le Chancelier a rejeté le projet de pacte de non-agression et de garantie. Ribbentrop m'a dit que le Chancelier avait repoussé la conclusion d'un pacte de non-agression pour ce motif qu'un tel pacte serait, aux mains des Tchèques, un instrument dirigé contre les exigences des minorités polonaise et hongroise. Quant à la garantie, le Chancelier l'a repoussée pour ce motif qu'il devait la faire dépendre des garanties de la Pologne, de la Hongrie et de l'Italie. Ribbentrop a ajouté que le Gouvernement anglais n'insiste pas beaucoup sur la garantie, sans doute parce que du point de vue de la politique anglaise traditionnelle, donner une garantie serait indésirable.

Weizsaecker a fait une remarque très intéressante à propos des garanties : il a dit qu'il ne serait nullement étonné si Benès, renonçant à la garantie des autres pays, exigeait uniquement celle de la France et de l'Angleterre, et n'adoptait le mémorandum allemand qu'à cette condition.

Lorsque j'ai demandé quelles étaient, à proprement parler, les causes de la tension à Godesberg, Ribbentrop m'a répondu qu'après l'entretien de Berchtesgaden, Chamberlain s'est efforcé de donner au problème du transfert des Sudètes une forme plus acceptable pour l'opinion occidentale. Cela confirme l'information qui vous a été communiquée après mon entretien avec Woermann et selon laquelle c'est l'exigence de l'Allemagne, réclamant l'occupation par ses troupes, pour le 1<sup>er</sup> octobre, des territoires cédés, qui a soulevé le plus d'objections de la part de Chamberlain. Ribbentrop, tout en me recommandant la plus grande discrétion, m'a pourtant autorisé à vous informer que Chamberlain s'était personnellement engagé devant le Chancelier à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que le mémorandum soit accepté. Ceci, bien entendu, ne pouvait être rendu public ; c'est pourquoi il est dit dans le communiqué que le Premier britannique transmettra le mémorandum au Gouvernement tchèque.

J'ai vu chez Ribbentrop les Ambassadeurs d'Angleterre et d'Italie. L'Ambassadeur d'Angleterre n'a eu que le temps de me glisser qu'il considère la situation comme critique. Se fondant sur une information reçue de Rome, l'Ambassadeur d'Italie m'a dit sa crainte que la situation de Chamberlain ne devienne difficile. J'ai pu comprendre par là que Mussolini appréhende les hésitations du Premier anglais. L'Ambassadeur d'Italie m'a déclaré qu'il se rendait auprès de Ribbentrop d'ordre de Mussolini, afin d'influer sur lui pour que Hitler n'aggrave pas la situation par son discours d'aujourd'hui. Il proposera que Hitler se déclare prêt à donner des garanties, en les faisant dépendre des voisins de la Tchécoslovaquie (Pologne, Hongrie) et de l'Italie.

J'ai demandé si, dans son discours d'aujourd'hui, le Chancelier aborderait l'ensemble du problème tchécoslovaque ; le Ministre von Ribbentrop m'a répondu qu'il ignore encore la teneur du discours et qu'il a l'intention de s'entretenir aujourd'hui même avec le Chancelier.

Des propos plus explicites de Weizsaecker et de ceux, moins nets, de Ribbentrop, il résulte que jusqu'à présent, la question des Sudètes n'étant pas résolue, Hitler doit concentrer toute son attention sur ce problème. Néanmoins, Ribbentrop m'a assuré que Hitler est nettement acquis aux revendications polonaises et hongroises.

Puis, en termes assez généraux, Ribbentrop m'a déclaré qu'il envisage deux possibilités :

1. Le Gouvernement tchèque accepte le mémorandum, et c'est aussitôt l'occupation pacifique du territoire. Il m'a demandé s'il ne conviendrait pas dans ce cas, que nous nous rencontrions pour nous entendre sur la conduite à adopter ultérieurement dans les questions polonaise et hongroise. J'ai répondu évasivement qu'entre vous et le Chancelier une rencontre était possible, comme il avait été dit à Berchtesgaden.

2. M. von Ribbentrop voit une autre issue : la nécessité éventuelle d'une invasion de la part de l'Allemagne. Il m'a demandé si dans ce cas, nous ferions de même. J'ai répondu que je ne pouvais naturellement me prononcer sur cette question, car elle était de la compétence du Gouvernement.

A titre strictement personnel, j'ai dit que si nos exigences n'étaient pas satisfaites, un recours à la force n'était pas exclu, aussi bien dans le cas d'une invasion que dans celui d'une occupation pacifique du territoire par l'Allemagne.

A la fin de l'entretien, M. von Ribbentrop m'a dit que pour faire plus vite il serait bon qu'en cas de nécessité nous soyons en contact, à quoi je n'ai rien répondu.

M. von Ribbentrop a déclaré qu'il était toujours à ma disposition, qu'un contact direct lui semblait très désirable, et que s'il apprenait quelque chose de particulièrement important au cours de ses conversations avec Wilson, il m'en informerait aussitôt.

L'Ambassadeur de la République polonaise

Jozef Lipski.

---

<sup>1</sup> L'original est en polonais.

**RAPPORT DE L'AMBASSADEUR DE POLOGNE A BERLIN LIPSKI AU  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BECK <sup>1</sup>**

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE POLONAISE A BERLIN.

N° 1/182/38.

Copie.

Absolument secret.

27 septembre 1938.

A M. le Ministre des Affaires étrangères, Varsovie.

I. Aujourd'hui à 7 heures j'ai eu un entretien avec le Secrétaire d'Etat M. Weizsaecker qui m'avait prié de passer au Ministère des Affaires étrangères. Ensuite, à la demande de M. von Ribbentrop, j'ai eu une conversation avec lui.

M. von Weizsaecker m'a informé des résultats de l'entretien que Sir Horace Wilson a eu aujourd'hui avec le Chancelier et il m'a donné lecture du sténogramme.

La position du Chancelier au cours de cet entretien a été celle-ci : le Gouvernement tchèque doit accepter le mémorandum. Et il a déclaré qu'il resterait sur cette position.

Durant l'entretien, Sir Horace Wilson a précisé de la façon suivante la possibilité d'une action de l'Angleterre contre l'Allemagne (je cite textuellement le sténogramme) :

« Si la Tchécoslovaquie repousse le mémorandum, on ne sait comment tout cela finira. Si l'Allemagne attaque la Tchécoslovaquie, la France remplira les engagements qu'elle a contractés vis-à-vis de cette dernière ; si cela arrive, et si les forces armées françaises s'engagent dans une guerre avec l'Allemagne, — cela arrivera-t-il, il l'ignore — l'Angleterre s'estimera tenue de venir en aide à la France » <sup>2</sup>.

M. von Weizsaecker m'a expliqué que Wilson a appuyé sur ces mots et déclaré qu'ils rendaient fidèlement la pensée de Chamberlain.

J'ai dit à M. Weizsaecker que cette formule est typique pour la politique anglaise. M. Weizsaecker a noté ensuite qu'au cours de l'entretien, Wilson a signalé la possibilité d'un accord anglo-allemand sur toute une série de questions. En même temps, il a appuyé sur la nécessité d'éviter une catastrophe. Il aurait déclaré à la fin de l'entretien qu'il allait agir dans ce sens.

M. von Ribbentrop, avec lequel j'ai eu ensuite un entretien, estime que le Gouvernement anglais fera encore très fortement pression sur Prague pour qu'elle accepte le mémorandum. Comme je lui demandais si la limite du délai, fixé à demain, deux heures de l'après-midi, était maintenu, le Secrétaire d'Etat m'a répondu que s'il m'avait prié de garder sur tout ceci un secret absolu, c'était pour que ce délai ne fût connu nulle part. Ainsi donc, il est élastique.

II. Ensuite, conformément à votre télégramme d'aujourd'hui, j'ai informé le Ministre des Affaires étrangères ainsi que le Secrétaire d'Etat, de la marche de nos pourparlers avec Prague, soulignant que nous ne nous laisserions pas prendre au piège et que nous exigerions des décisions concrètes.

III. M. von Weizsaecker, ayant devant lui une carte d'état-major, m'a dit qu'il voudrait que demain notre attaché militaire, accompagné d'une personnalité compétente de l'état-major, indiquât sur la carte la ligne de démarcation, afin qu'en cas d'opérations éventuelles aucune collision ne se produisît entre nos troupes.

J'ai répondu à M. von Weizsaecker qu'il me semblait avant tout nécessaire de délimiter avec lui le territoire de nos intérêts politiques en Tchécoslovaquie. Etant donné que M. Weizsaecker n'avait pas la carte qu'il fallait, nous avons convenu d'examiner cette question demain dans la matinée. La question de la délimitation, en cas de nécessité, des sphères respectives par des experts militaires, a été temporairement ajournée.

IV. Mon entretien avec le Secrétaire d'Etat s'étant reporté sur des thèmes plus généraux, il a été question de la position de la France et de l'Angleterre.

M. Weizsaecker m'a dit que malheureusement ses services sont mal informés en ce qui concerne la position de la France, car depuis près de deux semaines déjà l'Ambassadeur de France François-Poncet ne s'est plus montré au Ministère des Affaires étrangères, et il reçoit ses informations d'une autre source ; l'Ambassadeur Welczek n'est pas à Paris. Le Secrétaire d'Etat constate d'autre part un refroidissement sensible de l'opinion publique française.



V. Au cours d'un échange de vues général, M. von Ribbentrop a souligné qu'il présume, comme je l'ai déjà dit, que la partie anglaise exercera encore sur Prague une pression très forte. Il pense que le Gouvernement anglais fera tout ce qui est en son pouvoir pour régler pacifiquement la question et éviter un conflit armé. Il compte avec la possibilité d'un conflit localisé, mais il n'exclut pas, m'a-t-il dit, la possibilité d'un conflit général, auquel il est d'ailleurs préparé. Rappelant mes précédents entretiens avec lui, j'ai souligné combien il serait important que le conflit fût localisé.

En ce qui concerne la Russie, M. von Ribbentrop est plutôt optimiste.

M. von Ribbentrop m'ayant demandé s'il y aurait une action de la part de la Pologne au cas où le mémorandum serait accepté pacifiquement, j'ai répondu que je ne pouvais préjuger la position de mon Gouvernement.

M. von Ribbentrop a ensuite envisagé l'hypothèse de la non-acceptation du mémorandum par les Tchèques. Alors, a-t-il dit, la Tchéquie sera anéantie. Il a demandé entre autres si en ce cas nous interviendrions activement, et à quel moment. J'ai pu conclure de ses paroles que M. Ribbentrop comprend que la frontière orientale étant le principal souci pour le Gouvernement polonais, celui-ci ne prendra part à un conflit qu'au moment où l'on se rendra nettement compte s'il s'agit d'un conflit local ou d'une guerre mondiale. M. von Ribbentrop considère qu'il serait utile, au cas où l'Allemagne occuperait toute la Tchécoslovaquie, de mieux préciser nos intérêts politiques et militaires réciproques. Il m'a prié d'attirer tout particulièrement votre attention là-dessus, et de demander vos instructions.

VI.

1) En conclusion, j'ai l'honneur de constater que des pourparlers sur le mémorandum allemand sont désormais sans objet, le Chancelier ayant formulé sa position de façon définitive dans son entretien avec Wilson.

2) Etant donné la proposition concrète du Secrétaire d'Etat touchant l'établissement d'une ligne de démarcation entre les territoires de nos intérêts dans la région de Cieszyn, je voudrais vous prier de m'envoyer vos instructions quand vous vous serez entendu avec l'Etat-major.

3) Je vous prierai également de m'envoyer des instructions pour le cas éventuel d'opérations militaires où l'Allemagne se porterait au-delà de la ligne de ses intérêts immédiats en Tchécoslovaquie, à quoi M. Ribbentrop a fait allusion.

L'Ambassadeur de la République polonaise

Jozef Lipski.

---

<sup>1</sup> L'original est en polonais.

<sup>2</sup> Le passage du sténogramme entre guillemets est en allemand dans l'original. N. R.

N°34

**INFORMATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE A MUNICH AU MINISTÈRE  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ALLEMAGNE SUR LA MARCHE DE LA  
CONFÉRENCE DE MUNICH <sup>1</sup>**

Secret.

Munich, le 29 septembre 1938.

19 h. 00.

Au Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

Berlin.

Transmettre par un exprès !

Urgent ! Urgent !

Avec accusé de réception du Sous-Secrétaire d'Etat.

Rigoureusement secret !

A 12 h. 45 le Führer a ouvert la séance et remercié les Chefs de Gouvernement ici présents d'avoir accepté son invitation de venir à Munich. Il a ajouté qu'il veut avant tout donner un bref aperçu de la question tchèque telle qu'il se la représente en ce moment. L'existence de la Tchécoslovaquie sous sa forme actuelle met en péril la paix de l'Europe. Les minorités allemande, hongroise, slovaque, polonaise et carpatho-russe qui ont été incorporées dans cet Etat contre leur volonté, s'insurgent contre sa perpétuation. Lui, le Führer, ne peut parler ici qu'au nom de la minorité allemande.

Dans l'intérêt de la paix européenne, ce problème doit être résolu dans le plus bref délai ; il faut pour cela que le Gouvernement tchèque tienne les promesses qu'il a faites relativement à la remise (du territoire). L'Allemagne ne peut voir plus longtemps les malheurs et la misère des Allemands des Sudètes. Les nouvelles touchant la destruction des biens se multiplient. La population est en butte à des persécutions barbares. Depuis le dernier entretien que lui, le Führer, a eu avec M. Chamberlain, le nombre des réfugiés n'a cessé d'augmenter ; il atteint 240.000, et on ne voit pas la fin de cet afflux. De plus, il faut absolument faire cesser la tension politique, militaire et économique, devenue insupportable. Cette situation tendue exige que le problème soit résolu en l'espace de quelques jours, car il n'est plus possible d'attendre des semaines. Lui, le Führer, déférent au désir du Chef du Gouvernement italien Mussolini, s'est déclaré prêt à retarder de 24 heures la mobilisation en Allemagne. Temporiser plus longtemps serait un crime. C'est pour régler ce problème que les hommes d'Etat responsables de l'Europe sont réunis ici, et il constate qu'entre eux les divergences sont minimales, car : premièrement, tous sont d'avis que le territoire en question doit être cédé à l'Allemagne, et, deuxièmement, l'Allemagne ne prétend qu'à ce territoire. La détermination exacte du territoire dont il s'agit ne peut être laissée à la décision d'une commission. Ce qu'il faudrait plutôt, c'est un plébiscite, d'autant plus que depuis déjà 20 ans il n'y a pas eu d'élections libres en Tchécoslovaquie. Dans son discours au Sportpalast il a déclaré que le 1<sup>er</sup> octobre en tout cas, il entrerait <sup>2</sup> (einmarschieren würde). On lui a répondu alors que ce serait là une action de force. Ainsi donc, il s'agit d'enlever à cette action son caractère violent. Mais il faut agir sans plus tarder, et cela avant tout parce qu'il est impossible de fermer plus longtemps les yeux sur les persécutions, et aussi parce que devant les hésitations de Prague, on ne saurait souffrir de retard. Au point de vue militaire, l'occupation ne soulève aucun problème, car dans toutes les directions, la progression ne s'effectuera que sur une faible profondeur. Ainsi donc, avec de la bonne volonté, le territoire pourrait être évacué en dix, et même en six ou sept jours. Il en est convaincu. Accédant aux vœux de l'opinion publique en Angleterre et en France, il laisse ouverte la question de l'entrée des troupes allemandes dans les régions où un plébiscite sera institué. Mais en ce cas, les Tchèques de leur côté doivent faire de même, pour que les deux parties se trouvent placées dans les mêmes conditions. On peut encore parler des modalités du transfert, mais il faut agir vite. On ne peut tolérer longtemps qu'en Europe des Etats armés s'opposent les uns aux autres, comme c'est actuellement le cas.

Le Premier Ministre Chamberlain a commencé par remercier le Führer de l'avoir invité à cette conférence. Il a également remercié le Duce, car, s'il a bien compris, c'est sur son initiative que s'est réunie la conférence d'aujourd'hui. Cette conférence apporte à l'Europe un nouveau répit, alors qu'hier encore, la catastrophe semblait toute proche. Il est pleinement d'avis, lui aussi, qu'il faut agir rapidement, et il applaudit tout particulièrement aux paroles du Führer lorsqu'il déclare qu'il ne veut pas user de violence, mais désire établir l'ordre. Si l'on aborde le problème dans cet esprit, il est convaincu que l'on obtiendra des résultats.

Le Chef du Gouvernement italien a déclaré qu'en principe tout le monde est déjà d'accord, et qu'il ne s'agit plus que de passer de la théorie à la pratique. Ceci étant, la question des délais acquiert une importance toute particulière. Tout retard est une source de danger. Il insiste notamment pour qu'on se hâte d'agir, car dans le cas présent, la célérité coïncide entièrement avec la justice. Le mieux serait de se mettre d'accord dès aujourd'hui, car même un retard de 24 heures ferait naître de nouvelles inquiétudes et de nouveaux soupçons. Pour aider à la solution pratique du problème, il présente la proposition suivante (voir Annexe I)<sup>3</sup>.

Le Président du Conseil français Daladier a également remercié le Führer de son initiative. Il est heureux d'avoir eu l'occasion de se rencontrer personnellement avec lui. Le projet d'une rencontre de ce genre existait déjà auparavant ; malheureusement les circonstances avaient empêché jusqu'ici qu'il se réalisât ; mais un proverbe français ne dit-il pas : « Mieux vaut tard que jamais » ?

Le Président Daladier a ensuite exprimé au Duce également toute son admiration pour sa démarche qui permettra, il faut l'espérer, de régler la question. Comme M. Chamberlain, il est d'avis qu'il faut agir avec le maximum de célérité. Il applaudit tout particulièrement à la proposition du Duce, empreinte d'un esprit d'objectivité et de réalisme, et l'accepte comme base de discussion. Bien entendu, cela ne veut pas dire qu'il soit en tous points d'accord avec elle, car il faut prendre également en considération les questions économiques si l'on ne veut pas créer des germes de guerre pour l'avenir. Et enfin, la question de l'organisation du plébiscite et de la délimitation de la zone considérée reste en suspens. S'il mentionne ces points, c'est uniquement parce qu'il n'a pas encore étudié la proposition qui vient d'être énoncée. Mais il peut, dès à présent, la prendre pour base de discussion.

Le Premier Chamberlain s'est également félicité de la proposition du Duce et il a déclaré qu'il envisageait un règlement de la question dans l'esprit de cette proposition. En ce qui concerne les garanties que l'on exige de l'Angleterre, il eût été heureux qu'un représentant du Gouvernement tchèque fût ici présent, car l'Angleterre ne peut naturellement garantir que le territoire sera évacué le 10 octobre et qu'aucune destruction ne sera commise, si le Gouvernement tchèque ne donne des assurances à cet égard.

A quoi le Führer a répondu qu'il n'a pas besoin des assurances du Gouvernement tchèque, car c'est justement ce Gouvernement qui ordonne les destructions. Il s'agit de trouver les moyens d'obliger le Gouvernement tchèque à accepter cette proposition. Ce territoire sera cédé à l'Allemagne : là-dessus les opinions sont unanimes. Mais les Tchèques prétendent qu'ils ne peuvent l'évacuer tant que de nouvelles fortifications n'auront pas été établies et que des décisions de caractère économique ne seront pas intervenues.

Le Président Daladier a répondu qu'en aucun cas le Gouvernement français ne souffrira dans cette affaire de tergiversations de la part du Gouvernement tchèque. Celui-ci a donné sa parole, et il doit la tenir. Il ne peut être question d'ajourner l'évacuation de la région jusqu'au moment où de nouvelles fortifications seront établies. Il demande que ce point soit entièrement exclu de la discussion, car le Gouvernement tchèque recevra une garantie en échange de ses concessions. D'une façon générale il estime, comme M. Chamberlain, que la présence d'un représentant tchèque, avec qui on aurait pu se consulter le cas échéant, aurait été utile. Utile avant tout pour éviter les désordres qui pourraient facilement se produire dans une affaire aussi délicate que la cession d'un territoire. Il faut tout faire pour prévenir le chaos.

A quoi le Führer a répondu que s'il fallait pour chaque détail demander le consentement du Gouvernement tchèque, on ne pourrait espérer une solution avant 14 jours. La proposition du Duce prévoit la création d'une commission où siègera aussi un représentant du Gouvernement tchèque. Ce qui l'intéresse avant tout, ce sont les garanties des grandes Puissances, qui doivent user de leur autorité pour que le Gouvernement tchèque mette un terme aux persécutions et aux destructions.

A quoi le Premier Ministre Chamberlain a répondu qu'il n'estime pas nécessaire, lui non plus, d'attendre davantage. Mais avant de donner sa garantie, il doit savoir s'il sera à même d'y faire honneur. C'est pourquoi il aurait été heureux qu'il y eût dans la pièce voisine un représentant de Prague, qui aurait pu donner les assurances nécessaires.

Le Führer a répondu que pour le moment il n'y avait pas ici de représentant tchèque autorisé à parler au nom de son Gouvernement. Ce qui l'intéresse, c'est de savoir ce qui se produira si le Gouvernement tchèque repousse les propositions des grandes Puissances. A l'heure actuelle, 247 ponts et un nombre plus considérable encore de maisons ont été détruits.

Le Président du Conseil italien a déclaré qu'à son avis également, il est impossible d'attendre l'arrivée d'un représentant tchèque. Les grandes Puissances doivent donner la garantie morale que l'évacuation s'effectuera et qu'il n'y aura point de destructions. Elles doivent signifier à Prague que le Gouvernement tchèque doit accepter ces revendications, sans quoi il aura à subir les conséquences d'ordre militaire de son refus. Il s'agit en quelque sorte d'une demande émanant des grandes Puissances, lesquelles garantiront moralement que ce territoire ne sera pas remis entièrement dévasté.

Le Premier Ministre Chamberlain a répondu qu'il aurait été heureux qu'un représentant tchèque fût ici, mais qu'il considérait par ailleurs les délais proposés par le Duce comme tout à fait raisonnables. Il est prêt à y apposer sa signature et à faire savoir au Gouvernement tchèque qu'il doit les accepter. Il ne peut néanmoins donner aucune garantie tant qu'il ignore comment il pourra y faire honneur. Il faut en outre régler certaines questions : quels seront les pouvoirs de la Commission internationale et quel est le régime qui sera en vigueur sur le territoire quand celui-ci aura été évacué ? Il est certain que le Führer fera régner l'ordre et qu'il aura à cœur de veiller à ce que les habitants hostiles à l'Anschluss ne soient pas persécutés. Mais certains points du mémorandum allemand ont fait naître en Angleterre des malentendus. Ainsi, on s'est demandé ce que pouvait signifier le point en vertu duquel il est interdit d'emmener du bétail hors de ce territoire. Est-ce à dire que les paysans seront expulsés et que leur bétail restera ?

Le Führer a répondu que, bien entendu, sur le territoire qui doit passer à l'Allemagne, les lois allemandes seront mises en vigueur, mais que pour le moment c'est tout le contraire qui se produit : à l'heure actuelle, ce sont les Tchèques qui emmènent le bétail appartenant aux paysans allemands et non pas vice versa. L'essentiel, c'est de savoir si cette question sera considérée comme un conflit germano-tchèque à régler dans les 14 jours, ou comme un problème d'ordre européen. S'il s'agit d'un problème européen, les grandes Puissances doivent jeter dans le plateau de la balance toute leur autorité et assumer la responsabilité d'un transfert en bonne et due forme. Mais si le Gouvernement tchèque refuse d'accepter ces propositions, il sera bien évident que ce qui aurait dû être considéré comme la plus grande autorité morale qui puisse exister — celle qu'incarnent les signatures des quatre hommes d'Etat ici réunis — se sera avéré insuffisant, auquel cas la question ne pourra être tranchée que par la force.

Le Premier Ministre Chamberlain a répondu qu'il n'a rien à objecter aux délais proposés. La question tchèque est une question européenne, et la régler est pour les grandes Puissances non seulement un droit, mais encore un devoir. Elles doivent veiller également à ce que le Gouvernement tchèque ne refuse, par irréflexion et par entêtement, d'évacuer le territoire. Il souhaite que l'autorité des grandes Puissances soit appliquée de façon juste et c'est pourquoi il propose qu'on distribue avant tout le plan du Duce et que l'on suspende la séance pour un petit moment, afin que ce plan puisse être étudié. Cette procédure n'entraînera aucun retard.

Le Président Daladier a déclaré qu'il avait déjà pris ses responsabilités à Londres lorsque, sans consulter le Gouvernement tchèque, il avait acquiescé en principe au transfert des régions allemandes. Il s'était rangé à ce point de vue malgré l'existence d'un traité d'alliance entre la France et la Tchécoslovaquie. Au cas où la participation d'un représentant de Prague aux travaux de la conférence se heurterait à des difficultés, il est prêt à y renoncer, car l'essentiel c'est que la question soit réglée rapidement.

A quoi le Führer a répondu que si le document portant la signature des quatre hommes d'Etat était malgré tout repoussé par le Gouvernement de Prague, cela signifierait qu'en fin de compte Prague ne respecte que la force.

Reçu : Heinisch.

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>2</sup> En Tchécoslovaquie. N. R.

<sup>3</sup> L'annexe manque au dossier. N. R.

## TEXTE DE L'ACCORD DE MUNICH <sup>1</sup>

ACCORD CONCLU A MUNICH le 29 septembre 1938 ENTRE L'ALLEMAGNE, LE ROYAUME-UNI, LA FRANCE ET L'ITALIE.

Les quatre Puissances, Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, — tenant compte de l'arrangement déjà réalisé en principe pour la cession à l'Allemagne des territoires des Allemands des Sudètes — sont convenues des dispositions et conditions suivantes, réglant ladite cession et les mesures qu'elle comporte. Chacune d'Elles, par cet accord, s'engage à accomplir les démarches nécessaires pour en assurer l'exécution.

1. L'évacuation commencera le 1<sup>er</sup> octobre.
2. Le Royaume-Uni, la France et l'Italie conviennent que l'évacuation du territoire en question devra être achevée le 10 octobre, sans qu'aucune des installations existantes ait été détruite. Le Gouvernement tchécoslovaque aura la responsabilité d'effectuer cette évacuation, sans qu'il en résulte aucun dommage auxdites installations.
3. Les conditions de cette évacuation seront déterminées dans le détail par une Commission internationale, composée des représentants de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie et de la Tchécoslovaquie.
4. L'occupation progressive par les troupes du Reich des territoires de prédominance allemande commencera le 1<sup>er</sup> octobre. Les quatre zones indiquées sur la carte ci-jointe <sup>2</sup> seront occupées par les troupes allemandes dans l'ordre suivant :

La zone I, les 1<sup>er</sup> et 2 octobre ;

La zone II, les 2 et 3 octobre ;

La zone III, les 3, 4 et 5 octobre ;

La zone IV, les 6 et 7 octobre.

Les autres territoires à prépondérance allemande seront déterminés par la Commission internationale et occupés par les troupes allemandes d'ici au 10 octobre.

5. La Commission internationale mentionnée au paragraphe 3 déterminera les territoires où doit être institué un plébiscite. Ces territoires seront occupés par des contingents internationaux jusqu'à l'achèvement du plébiscite. Cette Commission fixera également les conditions dans lesquelles le plébiscite doit être institué, en prenant pour base les conditions du plébiscite de la Sarre. Elle fixera en outre pour l'ouverture du plébiscite une date qui ne pourra être postérieure à la fin de novembre.

6. La fixation finale des frontières sera établie par la Commission internationale. Cette Commission aura aussi compétence pour recommander aux quatre Puissances : Allemagne, Royaume-Uni, France et Italie, dans certains cas exceptionnels, des modifications de portée restreinte à la détermination strictement ethnographique des zones transférables sans plébiscite.

7. Il y aura un droit d'option permettant d'être inclus dans les territoires transférés, ou d'en être exclus. Cette option s'exercera dans un délai de six mois à partir de la date du présent accord.

Une Commission germano-tchécoslovaque fixera le détail de cette option, examinera les moyens de faciliter les échanges de population et réglera les questions de principe que susciteront lesdits échanges.

8. Le Gouvernement tchécoslovaque libérera dans un délai de quatre semaines à partir de la conclusion du présent accord tous les Allemands des Sudètes des formations militaires ou de police auxquelles ils appartiennent et qui désireront cette libération. Dans le même délai le Gouvernement tchécoslovaque libérera les prisonniers allemands des Sudètes qui accomplissent des peines de prison pour délit politique.

Munich, le 29 septembre 1938.

Hitler.

Ed. Daladier.

Mussolini.

Neville Chamberlain.

## ANNEXES A L'ACCORD

### N° 1

Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le Gouvernement français ont conclu l'accord ci-dessus, étant bien entendu qu'ils maintiennent l'offre contenue dans le paragraphe 6 des propositions franco-britanniques du 19 septembre 1938 touchant une garantie internationale des nouvelles frontières de l'Etat tchécoslovaque contre toute agression non provoquée<sup>3</sup>.

Quand la question des minorités polonaise et hongroise en Tchécoslovaquie aura été réglée, l'Allemagne et l'Italie, pour leur part, donneront également une garantie à la Tchécoslovaquie.

Munich, le 29 septembre 1938.

(Suivent les mêmes signatures)

### N° 2

Les quatre Chefs des Gouvernements ici réunis sont d'accord pour que la Commission internationale prévue à l'accord en date de ce jour se compose du Secrétaire d'Etat à l'Office des Affaires étrangères, des trois Ambassadeurs accrédités à Berlin et d'un membre à nommer par le Gouvernement tchécoslovaque.

Munich, le 29 septembre 1938.

(Suivent les mêmes signatures)

### N° 3

Toutes les questions qui pourront naître du transfert du territoire seront considérées comme du ressort de la Commission internationale.

Munich, le 29 septembre 1938.

(Suivent les mêmes signatures)

### N° 4

Les Chefs des Gouvernements des quatre Puissances déclarent que le problème des minorités polonaise et hongroise en Tchécoslovaquie, s'il n'est pas réglé dans les trois mois par un accord entre les Gouvernements intéressés, sera l'objet d'une autre réunion des Chefs des Gouvernements des quatre Puissances aujourd'hui assemblées.

Munich, le 29 septembre 1938.

(Suivent les mêmes signatures)

---

<sup>1</sup> La photocopie du texte allemand se trouve dans les dossiers de l'ex-Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne que possède la Direction des Archives du Ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. Publié dans Further documents respecting Czechoslovakia, Miscellaneous N° 8, 1938 Cmd. 5848. (Autres documents relatifs à la Tchécoslovaquie, N° 8, 1938.) N. R.

<sup>2</sup> Cette carte n'a pas été reproduite ici. N. R.

<sup>3</sup> Voir document N° 22.

## NOTE DE KORDT SUR LA CONFÉRENCE DE MUNICH <sup>1</sup>

Copie.

Secret.

### NOTE SUR LA CONFÉRENCE DE MUNICH

29 septembre 1938, 4h. 30.

Sur la proposition du Duce, il est décidé d'examiner tout d'abord, point par point, la proposition italienne présentée ce matin aux délégations. En premier lieu, on adopte à l'unanimité le point 1 (début de l'évacuation au I.X).

Pour le point 2, le Führer déclare que si l'accord se fait là-dessus également, la question des modalités ne suscitera pas de grandes difficultés. Sa proposition tend à fixer avant tout sur la carte les diverses étapes de l'occupation allemande dont les modalités seraient établies ensuite par une commission, dont ferait également partie un représentant tchèque.

Le Premier Ministre Chamberlain déclare accepter la date fixée au point 2 pour la fin de l'évacuation de la région allemande, à savoir, le 10 octobre. Mais il exprime un doute quant à la possibilité de fournir des garanties à l'Allemagne avant de savoir ce que la Tchécoslovaquie pense du problème de l'évacuation.

Quant à savoir s'il faut, pour donner la garantie prévue par la proposition italienne, demander au préalable l'agrément de la Tchécoslovaquie, ce que semble souhaiter Mister Chamberlain, Daladier déclare qu'un agrément de cette nature ne lui paraît pas nécessaire. En Angleterre <sup>2</sup>, il a déjà accepté en principe la cession d'un territoire tchécoslovaque sans consulter au préalable le Gouvernement tchécoslovaque, malgré l'existence du pacte franco-tchèque ; aujourd'hui encore il est d'avis que chose promise, chose due. Daladier écarte aussi, en invoquant la garantie anglo-française, l'objection de la Tchécoslovaquie mentionnée au cours du débat, à savoir que l'évacuation ne peut avoir lieu qu'une fois terminées les nouvelles fortifications en territoire tchèque. Par conséquent, l'évacuation de la région proprement allemande peut être terminée rapidement ; les difficultés ne se présenteront que pour certains îlots linguistiques. Il estime que dans ces districts il serait utile de recourir à une occupation internationale par les troupes anglaises, italiennes et françaises. De plus il est d'avis qu'outre le principe wilsonien du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il faut considérer les réalités géographiques, économiques et politiques. Et d'ailleurs, en ce qui concerne les îlots linguistiques, on pourra aussi appliquer le principe des échanges de population comme en Grèce, en Turquie, en Bulgarie et en Pologne.

Le Führer déclare accepter que les districts à majorité nationale contestable ne soient pas occupés par les troupes allemandes, mais, pour commencer, par des formations militaires internationales. Il est prêt à se montrer généreux dans le problème de la fixation des frontières du territoire, si le point 2 est adopté. La thèse, présentée par M. Daladier, de la nécessité, lors de la fixation des frontières, de tenir compte aussi des facteurs géographiques, économiques et politiques, lui paraît dangereuse, étant donné que c'est à la même thèse que l'Etat tchécoslovaque a dû sa naissance en 1918. Il fut créé à cette époque une formation viable au point de vue économique, mais non au point de vue national. D'ailleurs, les difficultés d'ordre économique sont plus faciles à surmonter que les difficultés nationales, d'autant plus que la Tchécoslovaquie, n'étant pas une nation de vieille culture, est incapable d'assimiler la population allemande.

A la suite d'un long débat sur la signification différente du mot « garantie » en Angleterre et sur le continent, la commission de rédaction est chargée de formuler ce point à nouveau. Après une longue discussion, elle élabore le préambule au texte du traité, et formule à nouveau le point 2.

Dès lors les pourparlers se poursuivent sous forme de discussion sur divers problèmes et, carte en main, on fixe les zones à évacuer ainsi que les districts qui seront soumis au plébiscite. Au cours des pourparlers, Daladier propose d'échanger une zone étendue, à population allemande prépondérante, située à la frontière silésienne et où se trouvent des fortifications tchèques, contre des territoires tchèques correspondants dans la Forêt de Bohême. Il ajoute que l'existence de fortifications tchèques n'est pas le seul motif de cette suggestion. En la présentant, il tient également compte des rapports politiques et des facteurs psychologiques.

Le Führer repousse cette proposition en invoquant le caractère allemand de cette région ; toutefois, après de longs pourparlers, il accepte la formule intégrée au texte du traité, relative à la rectification des frontières (voir point 6 de l'accord de Munich).

Daladier exprime au Führer ses vifs remerciements et déclare que l'adoption de cette formule lui facilitera sensiblement sa position en France. De retour en France, il dira que le Führer a fait ce geste pour lui (Daladier) personnellement.

A la suite d'entretiens particuliers entre Chefs de Gouvernement on se met d'accord sur plusieurs points, lesquels seront ensuite définitivement formulés par la commission de rédaction des quatre Puissances, avec le concours des juristes des délégations, et seront entendus en première lecture à dix heures du soir environ. Le texte définitif du traité est prêt vers onze heures, et de onze heures à minuit a lieu sa signature en quatre langues. En même temps sont adoptées : une annexe sur le règlement du problème des minorités polonaises et hongroises conformément à la proposition de Mussolini ; ensuite, une annexe garantissant les nouvelles frontières de l'Etat tchèque; puis une annexe aux termes de laquelle toutes les questions relatives à la cession de territoires relèvent de la compétence d'une commission internationale à créer ; et enfin encore une annexe sur la composition de la Commission internationale à Berlin.

Pour terminer, le Führer remercie les hommes d'Etat étrangers d'avoir accepté son invitation à une Conférence à quatre à Munich, et d'avoir, par leurs efforts, fait aboutir les pourparlers. Le peuple allemand, aussi bien que les autres peuples intéressés, accueillera ce résultat avec la plus grande joie, et ses remerciements sont aussi ceux du peuple allemand.

Répondant au nom des hommes d'Etat étrangers, Chamberlain est d'accord avec le Führer pour dire que la décision de Munich sera accueillie avec satisfaction par les peuples intéressés. Et il souligne aussi la portée de cet accord pour le développement ultérieur de la politique européenne.

Signé : Erich Kordt.

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>2</sup> Il y a évidemment une erreur dans le texte original : au lieu de « in England » on y lit « an England ». N. R.



## NOTE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TCHÉCOSLOVAQUIE SUR LE SÉJOUR DE LA DÉLÉGATION TCHÉCOSLOVAQUE A MUNICH <sup>1</sup>

NOTES PRISES PAR HUBERT MASARIK SUR LA CONFÉRENCE DES QUATRE GRANDES  
PUISSANCES A MUNICH LE 29 SEPTEMBRE 1938.

Notre avion a quitté Ruzyn à 3 heures de l'après-midi, le 29 septembre 1938. Au bout d'une heure vingt minutes, nous étions à Munich. On nous fit à l'aérodrome la réception que l'on réserve aux gens suspects à la police. Montés dans une voiture de la police et accompagnés d'agents de la Gestapo, nous fûmes menés à l'hôtel « Régina », où logeait aussi la délégation anglaise. La Conférence battant son plein, il nous était difficile de prendre contact avec les membres dirigeants des délégations française ou anglaise ; toutefois, nous appelâmes au téléphone d'abord M. Rochat, ensuite M. Ashton-Gwatkin. Celui-ci me dit qu'il voulait immédiatement s'entretenir avec moi à l'hôtel.

A 7 heures du soir, j'eus ma première conversation avec lui. Il était nerveux et très réservé. De ses observations prudentes j'ai pu conclure qu'un plan, dont M. Gwatkin ne pouvait pour l'instant me communiquer la teneur, était presque prêt et que ce plan était bien pire que les propositions anglo-françaises. Sur notre carte rouge, je lui ai exposé tous nos intérêts réellement vitaux, et il a montré une certaine compréhension dans la question du couloir de Moravie, bien que méconnaissant tout à fait les autres aspects du problème.

Selon lui, la Conférence devait prendre fin le lendemain samedi, au plus tard. Il n'avait encore été question que de la Tchécoslovaquie. Je lui ai signalé les conséquences que ce plan pouvait entraîner au point de vue de la politique intérieure, de l'économie et des finances. Il m'a répondu que je ne me représentais pas la gravité de la situation pour les Puissances occidentales ni les difficultés que l'on avait à négocier avec Hitler. Puis il est parti pour la Conférence, après avoir promis de nous convoquer dès la première suspension de séance.

A 10 heures du soir M. Gwatkin nous a fait appeler, le Dr. Mastny et moi, auprès de Sir Horace Wilson qui nous a exposé, en présence de M. Gwatkin et sur le désir formel de M. Chamberlain, les grandes lignes du nouveau plan ; il nous a remis une carte portant indication des régions qui vont être immédiatement occupées. A mes objections, il a répondu très catégoriquement, à deux reprises, qu'il ne pouvait rien ajouter à ses déclarations. Il n'a accordé aucune attention à ce que nous avons dit concernant la très grande importance qu'ont pour nous certains points et territoires. Il est parti pour la Conférence, et nous sommes restés Seuls avec M. Gwatkin. Une fois de plus, nous avons cherché à le convaincre de la nécessité de reconsidérer le plan. Le fait le plus important a été sa réponse à M. Mastny que la délégation britannique approuvait le nouveau plan allemand.

Lorsqu'il rappela à nouveau les difficultés que comportaient les pourparlers avec Hitler, je lui dis que tout dépendait en réalité de la fermeté des deux grandes Puissances occidentales, à quoi Gwatkin répondit d'un ton très sérieux : « Si vous n'acceptez pas, vous aurez à régler tout seuls vos affaires avec l'Allemagne. Les Français se montreront peut-être plus aimables, mais je vous assure qu'ils partagent notre point de vue. Eux aussi finiront par se désintéresser... »

A 1 h. 30, on nous conduisit à la salle de la Conférence. Étaient présents : M. Neville Chamberlain, M. Daladier, Sir Horace Wilson, M. Léger, M. Gwatkin, M. Mastny et moi-même. L'atmosphère était déprimante : on attendait la lecture du verdict. Les Français, visiblement troublés, paraissaient se rendre compte des conséquences que cet événement allait avoir pour le prestige de la France.

Dans une brève introduction, M. Chamberlain mentionna l'accord qui venait d'être conclu et en remit le texte à M. Mastny, pour en donner lecture. Lors de la lecture du texte, nous demandâmes des éclaircissements sur certains points. C'est ainsi que je priai MM. Léger et Wilson de bien vouloir expliquer les mots « preponderantly German character » <sup>2</sup>, à l'article 4. M. Léger ne dit rien du pourcentage ; il se borna à déclarer que c'était une question de majorités calculées conformément aux propositions adoptées par nous.

M. Chamberlain confirma à son tour qu'il ne s'agissait que d'appliquer le plan adopté par nous. Arrivés à l'article 6, je demandai à M. Léger si nous devions voir là une clause assurant la protection de nos intérêts vitaux, ainsi que cela nous avait été promis dans les propositions initiales. M. Léger répondit que oui, mais que cela n'était possible que dans une mesure restreinte, et que cette question relèverait de la compétence de la Commission internationale.

Le Dr. Mastny demanda à M. Chamberlain si le membre tchécoslovaque de la Commission aurait le même droit de vote que les autres membres, à quoi Chamberlain répondit affirmativement. En réponse à la question de savoir si l'on introduirait dans la zone où doit être institué un plébiscite des contingents internationaux ou des troupes britanniques, il nous fut répondu que cette question était encore en discussion, mais que l'on envisageait aussi la participation de troupes italiennes et belges.

Pendant que M. Mastny s'entretenait avec Chamberlain de questions moins importantes (M. Chamberlain bâillait continuellement, et ne donnait aucun signe de trouble), je demandai à MM. Daladier et Léger si l'on attendait de notre Gouvernement une déclaration ou une réponse à l'accord que l'on nous proposait. M. Daladier, visiblement embarrassé, ne répondait rien. M. Léger répondit que les quatre hommes d'Etat ne disposaient pas de beaucoup de temps ; il déclara nettement qu'ils n'attendaient de nous aucune réponse, qu'ils considéraient le plan comme adopté et que notre Gouvernement devait aujourd'hui même, à cinq heures de l'après-midi au plus tard, envoyer son représentant à Berlin, à la séance de la Commission internationale. Il ajouta que le fonctionnaire tchécoslovaque que nous enverrions devait être à Berlin samedi pour fixer les détails de l'évacuation de la première zone. L'atmosphère devenait toujours plus déprimante pour tous les assistants.

On nous expliqua assez brutalement, et par la bouche d'un Français, que c'était une sentence sans appel et sans modifications possibles.

M. Chamberlain ne dissimulait pas sa fatigue. Après lecture du texte, on nous remit une autre carte, légèrement remaniée. Nous prîmes congé. La République tchécoslovaque dans ses frontières de 1918 avait cessé d'exister. Je m'entretins encore dans le hall avec Rochat qui me demanda quelles seraient les réactions dans notre pays. Je répondis brièvement que je n'excluais pas le pire et qu'on pouvait s'attendre à des événements très graves<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Publié par le Dr. Hubert Ripka dans Munich : Before and After, London 1939, pp. 224-227. N. R.

<sup>2</sup> « de prépondérance allemande ». N. R.

<sup>3</sup> Ces notes ont été prises par Masarik, rapporteur au Ministère des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, à Munich, le 30 septembre, à 4 heures du matin. N. R.

**REMISE, PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES ALLEMAND A PRAGUE HENCKE, DES EXIGENCES DE MUNICH AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TCHÉCOSLOVAQUIE KROFTA <sup>1</sup>**

NOTE SUR LA REMISE DE LA NOTIFICATION ALLEMANDE DES DÉCISIONS DE MUNICH.

Le 30. IX. 1938 à 5 heures du matin, la Légation allemande a fait savoir par téléphone que le Chargé d'affaires demandait à être reçu avant 6 heures par M. le Ministre Krofta pour lui communiquer la décision de la conférence des quatre grandes Puissances à Munich. Il s'est présenté à 6 heures 15, et voici comment M. le Ministre relate cette visite :

« Hencke m'a remis la décision de Munich en même temps qu'une lettre invitant à Berlin notre représentant pour 17 heures. Il m'a dit que la Légation anglaise fournirait la carte. Il n'était pas chargé d'ajouter rien à la lettre. Il s'est contenté de faire observer qu'à son avis il n'existe aucune différence entre Berchtesgaden et Godesberg. »

Entre temps le Ministre plénipotentiaire Krno accompagné du Dr. Cermak, et le Ministre plénipotentiaire Smutny s'étaient rendus au Ministère. Le Ministre Krofta s'est entretenu par téléphone avec le général Syrový, Premier Ministre, et le Ministre plénipotentiaire Smutny a informé M. le Président de la République. Le Président a convoqué pour 9 heures et demie les leaders des partis politiques. Le Conseil des Ministres s'est réuni au Palais Kolovracky, puis chez M. le Président de la République, cette fois avec sept autres personnalités politiques, les représentants des partis politiques et des généraux.

Les Ministres de France, d'Angleterre et d'Italie ont demandé avant midi au Ministre plénipotentiaire Krno, d'être reçus par le Ministre des Affaires étrangères Krofta pour apprendre de sa bouche la décision du Gouvernement. Ils auraient voulu la connaître avant 12 heures. Mais comme le Ministre n'est revenu de chez le Président qu'à 12 heures, ils n'ont pu être reçus qu'à 12 heures 30. Ils sont entrés tous ensemble chez le Ministre qui leur a déclaré :

« Au nom du Président de la République et au nom du Gouvernement, je déclare que nous nous soumettons aux décisions prises à Munich sans nous et contre nous. Notre point de vue vous sera expliqué par écrit. Pour le moment je n'ai rien à ajouter. Je veux seulement attirer votre attention sur la nécessité de persuader le Gouvernement allemand que la campagne de presse et de radio menée contre nous depuis des semaines devrait maintenant cesser, parce que, autrement, il serait impossible de réaliser paisiblement le programme établi à Munich <sup>2</sup>. »

Le Ministre de Lacroix n'a pas caché qu'il pensait avec le Ministre que la décision avait été prise « contre nous »; il a communiqué que Daladier exprimait à cette occasion « ses vifs regrets ». Newton a déclaré que Chamberlain avait fait pour nous tout ce qui était en son pouvoir. Fransoni n'a rien dit. Le Ministre a terminé l'entretien par ces mots :

« Je ne veux pas critiquer, mais pour nous, c'est une catastrophe que nous n'avons pas méritée. Nous nous soumettons, et nous nous efforcerons d'assurer à notre peuple une vie paisible. J'ignore si vos pays tireront un avantage de cette décision prise à Munich, mais en tout cas, nous ne serons pas les derniers. D'autres, après nous, connaîtront le même sort. »

30 septembre 1938.

---

<sup>1</sup> L'original est en tchèque. Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie (voir la note explicative au document N° 30). La note a été écrite par le Ministre plénipotentiaire Ina, Secrétaire général au Ministère des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie. N. R.

<sup>2</sup> Dans l'original le texte de la déclaration est en français. N. R.

## N°39

### DÉCLARATION ANGLO-ALLEMANDE <sup>1</sup>

DÉCLARATION COMMUNE D'ADOLF HITLER ET DE NEVILLE CHAMBERLAIN.

Munich, le 30.9.38.

A la suite de leur entretien de ce jour, le Führer et Chancelier du Reich et le Premier Ministre de Grande-Bretagne ont publié la déclaration commune suivante :

« Nous avons eu une nouvelle réunion aujourd'hui et nous sommes d'accord pour reconnaître que la question des relations anglo-allemandes est de la première importance pour nos deux pays et pour l'Europe.

Nous considérons l'accord qui a été signé la nuit dernière et l'accord naval anglo-allemand comme le symbole du désir de nos deux peuples de ne jamais entrer de nouveau en guerre l'un contre l'autre.

Nous sommes résolus à adopter la méthode de consultations pour régler toutes les autres questions qui pourraient intéresser nos deux pays, et nous sommes décidés à poursuivre nos efforts pour faire disparaître les sources possibles de différends, et pour contribuer ainsi à assurer la paix de l'Europe.

Adolf Hitler,  
Neville Chamberlain. »

---

<sup>1</sup> Publié dans Archiv für Aussenpolitik und Länderkunde, September 1938, p. 483 (Archives de politique extérieure et de géographie, septembre 1938, p. 483). N. R.

N°40

LETTRE DE KEITEL A WEIZSAECKER <sup>1</sup>

Copie.

Berlin, W 35.

10 octobre 1938.

Secret.

HAUT COMMANDEMENT DES FORCES ARMÉES.

N° 2576/38. Secr. L. Ia.

Au Ministère des Affaires étrangères, Berlin.

A M. le Secrétaire d'Etat Dr. Weizsaecker en mains propres.

Objet : La situation à Jglau.

Le Haut Commandement des Forces Armées vous prie d'exiger du Gouvernement tchèque et de la Commission internationale qu'ils assurent sans retard une protection suffisante des Allemands vivant à Brünn et à Jglau, et que ces villes soient informées en conséquence.

Le Führer est d'accord pour que la Légion anglaise, au cas où elle serait transportée en Tchécoslovaquie, soit utilisée pour la défense des Allemands, notamment à Brünn et à Jglau.

Au cas où la situation à Brünn et à Jglau prendrait un caractère *menaçant*<sup>2</sup> pour les Allemands qui y vivent, il est à prévoir que le Führer donnerait aux troupes allemandes l'ordre de pénétrer immédiatement dans ces régions.

Le Chef d'Etat-major du Haut Commandement des Forces Armées

Signé : Keitel

A ceci j'ajouterais que nous avons déjà entrepris ce matin à Prague les démarches appropriées. J'ai l'intention de m'entretenir sous peu avec le général Keitel directement, pour examiner cette question.

Soumettre à M. le Ministre du Reich.

Berlin, le 10 octobre 1938 <sup>3</sup> :

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne. Une note au crayon porte : « Original reçu le 10.10 de M. le Secrétaire d'Etat avec mention d'envoi au Ministre du Reich ». N. R.

<sup>2</sup> Souligné dans l'original. N. R.

<sup>3</sup> Au-dessous de la date, ce visa au crayon : « Altenburg ». N. R.

**N°41**

**MESSAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT WEIZSAECKER TÉLÉPHONÉ DE  
GODESBERG <sup>1</sup>**

MESSAGE TÉLÉPHONÉ DE GODESBERG.

Reçu à 16 heures 45.

Polit., IN° 1198.

Secret <sup>2</sup>.

**NOTES POUR M. LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT.**

Au cours de l'entretien qu'il a eu le 11 octobre avec M. le Ministre des Affaires étrangères du Reich à Godesberg, le Führer a pris les décisions suivantes :

**I.**

Du côté allemand, aucune exigence ne sera formulée sur l'organisation d'un plébiscite dans toute autre région de Tchécoslovaquie.

**II.**

L'attitude à observer ultérieurement vis-à-vis de la Commission internationale doit tendre à faire disparaître cette Commission au plus tôt afin de pouvoir entamer au plus vite des pourparlers bilatéraux directs avec la Tchécoslovaquie.

**III.**

La fixation finale des frontières par la Commission internationale doit suivre au plus vite. Après quoi l'établissement sur place des frontières réelles sera exclusivement confié à une commission des frontières germano-tchèque.

**IV.**

La Commission internationale doit décider que toutes les questions que l'option suscitera seront réglées directement et d'un commun accord par l'Allemagne et la Tchécoslovaquie. (Les instances compétentes examineront s'il est possible d'expulser de Vienne 27.000 Juifs ressortissants tchèques.)

**V.**

Il faut s'efforcer d'obtenir le consentement des Tchèques pour la construction d'une autoroute <sup>3</sup> qui longerait la voie ferrée Breslau-Zwittau-Brünn-Vienne, et, du même coup, l'internationalisation de cette voie ferrée. Et leur proposer en échange un privilège analogue, telle l'internationalisation de la voie ferrée coupant la presqu'île <sup>4</sup> de Zwittau, avec attribution du droit de construire une autoroute. L'Ambassadeur Ritter sondera en conséquence le terrain à la Commission économique.

**VI.**

Il faut défendre sans réserves le point de vue de l'Allemagne relativement au transfert des biens et des installations d'Etat et publiques dans les régions passées à l'Allemagne, et à la restitution des biens qui en auront été emportés.

**VII.**

Il faut, dès le début, déclarer de la façon la plus catégorique que jamais l'Allemagne ne reconnaîtra quoi que ce soit de la dette de l'Etat tchèque, car cette dette a été contractée par la Tchécoslovaquie pour lutter contre l'Allemagne <sup>5</sup>.

**VIII.**

En ce qui concerne la question de Mährisch-Ostrau et de Witkowitz, M. le Secrétaire d'Etat doit inviter l'Ambassadeur de Pologne à se rendre auprès de lui et lui déclarer ce qui suit : L'Allemagne qui n'a aucun intérêt à Oderberg, en a à Mährisch-Ostrau et Witkowitz. Mährisch-Ostrau et Witkowitz seront-elles laissées à la Tchéquie ? Cela dépend du cours ultérieur des événements. Si l'avenir de ces régions est mis en discussion, nous exigeons un plébiscite sous contrôle international.

**IX.**

En ce qui concerne la question de Presbourg, il est nécessaire d'observer en principe, les premiers temps du moins, une grande réserve, et d'étudier de la façon la plus minutieuse toutes les questions qui se rattachent à ce problème. Si les Hongrois nous présentent leurs prétentions sur Presbourg, il faut leur déclarer ceci :

- a) l'Allemagne est en principe sympathique aux revendications présentées par les Hongrois à la Tchécoslovaquie ;
- b) le Führer a maintes fois déclaré que l'Allemagne ne peut tirer le glaive que pour les intérêts allemands ;
- c) le Führer a invité à l'Obersalzberg le Premier Ministre et le Ministre des Affaires étrangères de Hongrie, et leur a recommandé à tous deux de défendre leur cause avec plus d'énergie. Mais dans les jours critiques qui ont suivi, les Hongrois n'ont rien fait. C'est ce qui explique qu'à l'heure actuelle leur situation diplomatique est difficile ;
- d) en ce qui concerne les pourparlers tchéco-hongrois actuellement en cours, notre position est celle-ci : les régions de prépondérance hongroise incontestable doivent passer à la Hongrie ; l'Allemagne elle-même a établi des frontières purement ethnographiques, et non pas stratégiques ;
- e) en cas de différend, un plébiscite devra avoir lieu sous contrôle international.

#### X.

Au Secrétaire d'Etat pour information personnelle : Si la Hongrie proclame la mobilisation, nous n'avons point l'intention de créer des difficultés aux Hongrois ni de leur donner des conseils de modération.

Godesberg, le 12 octobre 1938.

---

<sup>1</sup> Document extrait des Archives du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

<sup>2</sup> Cachet.

<sup>3</sup> Dans l'original : « Reichsautobahn ». N. R.

<sup>4</sup> Il s'agit d'un saillant de la frontière. N. R.

<sup>5</sup> Dans l'original il y a une erreur : « zwischen Deutschland ». N. R.

## DÉCLARATION FRANCO-ALLEMANDE <sup>1</sup>

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères de la République française, et M. Joachim de Ribbentrop, Ministre des Affaires étrangères du Reich allemand, agissant au nom et d'ordre de leurs Gouvernements, sont convenus de ce qui suit lors de leur rencontre à Paris, le 6 décembre 1938 :

1. Le Gouvernement français et le Gouvernement allemand partagent pleinement la conviction que des relations pacifiques et de bon voisinage entre la France et l'Allemagne constituent l'un des éléments essentiels de la consolidation de la situation en Europe et du maintien de la paix générale. Les deux Gouvernements s'emploieront en conséquence de toutes leurs forces à assurer le développement dans ce sens des relations entre leurs pays.

2. Les deux Gouvernements constatent qu'entre leurs pays aucune question d'ordre territorial ne reste en suspens et ils reconnaissent solennellement comme définitive la frontière entre leurs pays telle qu'elle est actuellement tracée.

3. Les deux Gouvernements sont résolus, sous réserve de leurs relations particulières avec des Puissances tierces, à demeurer en contact sur toutes les questions intéressant leurs deux pays et à se consulter mutuellement au cas où l'évolution ultérieure de ces questions risquerait de conduire à des difficultés internationales.

En foi de quoi, les Représentants des deux Gouvernements ont signé la présente Déclaration, qui entre immédiatement en vigueur.

Fait en double exemplaire, en langues française et allemande, à Paris, le 6 décembre 1938.

Signé : Georges Bonnet.

Joachim von Ribbentrop.

---

<sup>1</sup> Ministère des Affaires étrangères, Documents diplomatiques 1938-1939, Paris MDCCCCXXXIX. Doc. N° 28, p. 33. N. R.



**NOTE SUR L'ENTRETIEN DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE  
TCHÉCOSLOVAQUIE CHVALKOVSKY AVEC LE MINISTRE D'ANGLETERRE A  
PRAGUE NEWTON <sup>1</sup>**

Secret.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CABINET [DU MINISTRE].

N° 4265/38 du 10.XII.1938.

Traduction.

10.XII.1938.

ENTRETIEN DE M. LE MINISTRE CHVALKOVSKY AVEC LE MINISTRE D'ANGLETERRE NEWTON.

(En tchèque) <sup>2</sup>. M. Newton a présenté à M. le Ministre une note (dépêche) <sup>2</sup> exprimant le point de vue anglais sur notre télégramme circulaire où le Gouvernement de Prague attirait l'attention sur le fait que nous avons exécuté les clauses du protocole annexe de Munich, condition d'une garantie des frontières. D'ordre de son Gouvernement, M. Newton a déclaré que le Gouvernement anglais serait très heureux que nous exposions nous-mêmes notre point de vue sur la question de la garantie, et surtout que nous disions comment nous nous représentons cette garantie. Les hommes d'Etat anglais ont parlé à Paris d'une garantie générale, mais sans arriver à un accord.

(En anglais) <sup>2</sup>. L'Angleterre envisageait une sorte de garantie générale des Puissances présentes à Munich. Les Anglais ne veulent pas donner une garantie à laquelle ils ne pourraient faire honneur, et ils seraient très reconnaissants si on leur disait quelle sorte de garantie Prague envisage. Ils ont appris de Berlin que l'Allemagne et l'Italie se proposent de donner leur garantie à part. Ce serait, naturellement, très dur pour les Anglais qui appuieraient volontiers le Gouvernement de Prague dans son désir de contribuer à la coopération des quatre grandes Puissances, car l'Angleterre craint que les Puissances de l'axe n'empêchent une coopération des pays de l'Europe occidentale et de l'Europe centrale. Les Anglais ne pourraient donner une garantie effective contre les Puissances centrales, mais ils seraient prêts à accorder leur garantie si trois au moins des quatre Puissances intervenaient en faveur de la Tchécoslovaquie. L'Angleterre ne veut d'aucune façon accorder une garantie individuelle ; elle ne veut l'accorder que conjointement avec deux autres grandes Puissances (trois sur quatre) ; les Anglais ne se placeront donc pas dans la situation où s'est trouvée la France en octobre dernier.

Le Ministre tchécoslovaque a répondu :

- 1) Que toute forme de garantie, quelle qu'elle soit, serait bien accueillie ; et que plus elle sera large, mieux cela vaudra.
- 2) Que nous souhaiterions avoir cette garantie au plus tôt.
- 3) Répondant à une question de Newton relativement à une garantie éventuelle de la part d'Etats autres que ceux qui ont participé à Munich, le Ministre a déclaré que le Gouvernement tchécoslovaque n'avait pas encore envisagé cette éventualité, mais que la question serait examinée dès que les Puissances présentes à Munich auraient réglé d'un commun accord la question de la garantie.

(En tchèque) <sup>2</sup>. Le Ministre d'Angleterre a souligné avec insistance et à plusieurs reprises au cours de l'entretien, que la Tchécoslovaquie pourrait se contenter de la garantie de la seule Allemagne, qui, a-t-il dit, est la plus importante, car on sait sûrement à Prague que l'Angleterre est peu disposée à accorder sa garantie quand les intérêts britanniques ne sont pas directement en jeu, et d'autant moins quand on peut, comme c'est le cas actuellement, douter que sa garantie nous soit utile en quelque chose.

---

<sup>1</sup> Les Allemands ont pris ce document dans les Archives du Ministère des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie et l'ont traduit en allemand. La Direction des Archives du Ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. possède la traduction allemande qui se trouve dans les dossiers de l'ex-Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne. Le document porte le cachet des Archives politiques du Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne (« Pol. Arch. »). N. R.

<sup>2</sup> C'est ainsi dans l'original. N. R.

N°44

**LETTRE DE L'AMBASSADEUR DE POLOGNE A LONDRES RACZYNSKI A  
L'AMBASSADEUR DE POLOGNE A BERLIN LIPSKI <sup>1</sup>**

AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE POLONAISE <sup>2</sup>.

A l'Ambassadeur Jozef Lipski, Berlin.

Londres, le 19 décembre

Cher Jozef,

Je me permets de t'adresser ci-joint la copie de ma lettre envoyée à M. le Ministre des Affaires étrangères le 16 de ce mois. Je profite de l'occasion pour t'envoyer mes vœux les meilleurs et bien des félicitations cordiales pour le Nouvel an <sup>3</sup>.

Ton Edward Raczyński.

1 Annexe.

**ANNEXE.**

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE POLONAISE A LONDRES.

N° 1/WB/257/tj/

Londres, le 16 décembre 1938

Secret.

A Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, Varsovie.

Très honoré Monsieur le Ministre,

Devant les très brusques changements intervenus dans la situation internationale et les réactions qu'ils provoquent de la part des différents Etats, vouloir formuler des conclusions générales serait à l'heure actuelle une tâche hasardeuse et ingrate. Néanmoins, je crois devoir tenter cet effort, en me proposant de vous présenter, M. le Ministre, la situation vue d'un poste d'observation local. Je ne risque qu'une chose : le tableau observé sous un autre angle visuel, pourra paraître tendancieux ou unilatéral, voire même simplement préconçu ou banal.

La situation d'après Munich est considérée ici comme un état de choses qui n'est ni la guerre ni la paix. La déclaration du Premier Chamberlain sur l'avènement d'une ère nouvelle garantissant la paix à « notre génération » n'est considérée par tous que comme une illusion qui se dissipe rapidement au contact de la réalité. Il faut reconnaître que M. Chamberlain s'en tient avec beaucoup de ténacité et d'esprit de suite à la ligne de conduite adoptée, qui doit le mener au pacte à quatre et à la réalisation des projets d'un « ordre nouveau en Europe » basé d'une façon ou d'une autre sur ce pacte. Il continue de croire (sincèrement, à ce qu'on m'assure) à l'efficacité de la méthode des prises de contact personnelles entre les dirigeants responsables des Etats partenaires dans la combinaison qu'il a choisie ; animé de cette confiance, il se prépare à faire une nouvelle visite à Rome.

Mais il est plus qu'évident que ce qui séduit surtout l'Anglais — « l'organisation de l'Europe » — ne plaît nullement à Berlin, et que l'exécution de la suite du programme du Premier Ministre n'avance que « comme à coups de trique ». Jusqu'à présent, en réponse à sa « politique de paix active » il y a eu trois violents discours de Hitler, une aggravation de l'orientation antijuive, ainsi qu'un nouveau programme de prétentions italiennes, appuyé par Berlin.

Il semblerait qu'à la suite de si nombreuses déceptions, M. Chamberlain dût se heurter à une recrudescence de mécontentement et d'opposition non seulement au Parlement (où l'opposition aurait été moins efficace en raison de la discipline de parti), mais, avant tout, dans l'opinion publique anglaise. Une telle opposition existe mais, *mirabile dictu* <sup>4</sup>, ne semble pas augmenter après Munich. J'entends parler aujourd'hui moins qu'un an plus tôt d'une revanche possible du parti travailliste. On parle bien de temps en temps de constituer un véritable « gouvernement national », où participeraient les deux oppositions, mais rien de certain pour le moment.

Il y a à cela diverses raisons, dont deux me paraissent avoir une importance primordiale.

La première : *L'opinion générale est que « Munich » a été la plus juste, sinon l'unique issue à une situation désespérée* <sup>5</sup>.

J'ai entendu dernièrement les propos caractéristiques d'un haut fonctionnaire du Foreign Office, connu pour son attitude critique à l'égard de la politique du Premier Ministre. Ce monsieur est d'accord avec l'opinion précitée, sauf cette réserve que le Premier Ministre a commis une grande faute en appelant « paix honorable »<sup>6</sup> une paix achetée à ce prix. D'ailleurs le Premier lui-même semble regretter cette expression qu'il a employée sous l'empire d'une forte émotion.

(En outre, mon informateur soutenait que la possibilité de « sortir sans guerre d'une situation archidifficile a été donnée aux Etats de l'Ouest grâce à la décision des Tchèques de capituler sans combat... »<sup>7</sup>)

Seconde raison : La conviction que le Premier (pour employer une comparaison pas très exacte empruntée au sport) a défendu le goal anglais, et reporté ainsi le jeu à l'Est de l'Europe. Quoi qu'il advienne, le fait reste qu'on a gagné du temps. Or, l'ajournement<sup>8</sup> jouit ici, au pays natal de l'empirisme politique, d'une popularité non moindre qu'à Genève.

Il m'est difficile de savoir ce que pense le Premier Ministre et s'il est moins naïf ou moins sincère qu'on ne le dit. Je connais par contre, grâce à de longues observations, les réactions du peuple de ce pays. Elles sont tout à la fois vitales, spontanées, solidaires, quasi-physiologiques comme le sont les réactions des fourmis et des abeilles, et indépendantes de la phraséologie dont on nourrit régulièrement l'opinion publique. Un conflit dans l'Est européen, qui menacerait d'englober l'Allemagne et la Russie, sous une forme ou sous une autre, est, malgré toutes les déclarations des éléments actifs de l'opposition, considéré *partout ici, et d'une façon subconsciente, comme un « moindre mal » susceptible d'écarter pour une plus longue durée le danger qui menace l'Empire et ses éléments constitutifs d'outre-mer*<sup>5</sup>.

Chamberlain continue d'observer envers les Soviets une attitude de froideur. La vérité est qu'il est trop conséquent et évite tout à fait ouvertement tout ce qui pourrait donner à ses partenaires politiques un prétexte pour se dérober à la collaboration. Mais il n'est pas moins vrai qu'il évite de se prononcer officiellement contre les visées de l'Allemagne à l'Est.

L'opinion publique anglaise constate enfin avec satisfaction que la politique du Premier Ministre ne signifie pas la renonciation au développement des armements ; bien au contraire, elle rend ce développement possible grâce au temps gagné<sup>9</sup>.

Ainsi qu'il ressort des observations ci-dessus, M. Neville Chamberlain, malgré la déception et même les ennuis humiliants qu'il éprouve, demeure une « force » dans la politique britannique.

Par contre, il est vivement critiqué non seulement par l'opposition (qui l'accuse de se laisser guider non pas uniquement par les intérêts nationaux, mais aussi par des intérêts de classe, par exemple dans la question espagnole) mais encore par les « experts » politiques et, avant tout, par ses hauts fonctionnaires<sup>10</sup>.

On affirme actuellement dans ces milieux que si même les principes généraux de sa politique sont justes (car ils donnent tout au moins un bon prétexte pour gagner du temps), sa tactique est malheureuse. Là encore je puis citer l'opinion de deux hauts fonctionnaires qui m'ont dit avoir nettement constaté combien bas était tombé en Allemagne le prestige du Premier, lequel y jouissait, dernièrement encore, d'une haute estime... Les fonctionnaires de son Département insistent aujourd'hui non pour un changement radical du système, mais pour une attitude plus ferme aux diverses étapes : ne pas céder volontairement des positions politiques ou économiques en Europe dans le vain espoir de trouver ainsi ailleurs plus de bienveillance ou une attitude plus accommodante.

Enfin il existe encore un domaine important où les opinions se séparent. C'est la question de la défense nationale. Le Premier Chamberlain, tout en demeurant sur la plate-forme du service volontaire, stimule le développement de la flotte et de l'aviation, sans néanmoins se soucier de créer une armée de terre apte aux opérations offensives. L'attitude réservée du Premier Ministre peut s'expliquer par une certaine tendance à la conciliation vis-à-vis des Puissances militaristes de l'« axe ». D'autre part, comme les élections approchent, force lui est de tenir compte du mouvement d'impopularité que le service militaire entraînerait en Angleterre, notamment dans les milieux ouvriers. Mais les fonctionnaires n'en souhaitent pas moins l'institution du service militaire. C'est ce que désire ardemment aussi l'opposition « patriotique ».

L'institution du service militaire, qui ne serait possible qu'après les élections, serait la preuve la plus éloquente que l'Angleterre abandonne son attitude de douceur et de conciliation pour une attitude d'extrême « fermeté ».

Je me trompe peut-être, mais je suis persuadé que ce changement se produira et même que l'on perçoit déjà les premiers symptômes de ce tournant. Ce sont pour l'instant de faibles modifications dans le contenu des interventions officielles. J'ai aussi en vue l'extension du système qui permet à l'Etat de garantir les crédits accordés par l'industrie aux clients étrangers, et une première tentative d'étendre cette garantie au matériel de guerre (ils sont limités pour le moment à 10 millions de livres sterling, approuvés la semaine dernière par la Chambre des communes à la demande du Gouvernement).

C'est dans ce cadre qu'il convient d'envisager l'attitude des Anglais envers la Pologne. En ce qui concerne le Premier Ministre, ses amis et sa presse, il est hors de doute que nous nous heurtons ici à une grande réserve.

La glace d'après Munich est rompue, les idées préconçues d'ordre personnel s'oublient ; mais on voit prédominer, comme avant, la répugnance à se lier par des engagements et, en premier lieu, par des engagements à tendance antiallemande. Le Foreign Office n'a hasardé jusqu'ici que l'aveu suivant, exprimé dans un entretien amical avec moi : « Le Gouvernement britannique ne tient nullement à voir la Pologne s'écarter de la politique d'équilibre qu'elle a pratiquée jusqu'à présent. » (Strang, 9 décembre.) Force m'est de constater d'autre part que depuis quelque temps, il existe dans l'opinion et dans la presse locale comme une campagne organisée qui, usant d'informations éclairées d'une lumière trop crue, ou même de commérages et de contes fantaisistes, tend à présenter les relations polono-allemandes sous un jour défavorable <sup>11</sup>.

Pareille situation fait naître des inquiétudes et des jugements pessimistes sur la situation politique de la Pologne. L'« action » dont on parle — si tant est qu'il s'agisse en l'occurrence d'une action, ce qui n'est pas clairement prouvé — se développe avant tout à partir du problème de la Russie subcarpathique et des revendications ukrainiennes ; mais elle est aussi liée à d'autres sources de frictions possibles comme, par exemple, dans la question de Dantzig, et, depuis quelque temps (Daily Express, et même Times) de la Silésie de Cieszyn, d'où la presse a annoncé via Prague ou via Moravska-Ostrava de prétendus troubles graves <sup>12</sup>. Il est difficile de s'opposer à la presse ici [en Angleterre], tant qu'il ne s'agit pas d'une altération évidente des faits que l'on pourrait démentir (ce que nous faisons toujours, bien entendu). Une méthode plus efficace consisterait à invoquer des faits positifs de Pologne même, réfutant les commérages répandus. Point n'est besoin d'ajouter que les résultats de ces machinations sont préjudiciables à notre prestige politique et à la confiance de l'Angleterre à notre égard, surtout aujourd'hui qu'elle commence à peine à se libérer peu à peu des entraves du défaitisme.

Veillez agréer, etc.

Edward Raczyński.

---

<sup>1</sup> L'original est en polonais.

<sup>2</sup> En-tête.

<sup>3</sup> Le second alinéa a été ajouté à la main. Il est suivi de la signature autographe de Raczyński. N. R.

<sup>4</sup> Si étonnant que cela paraisse. N. R.

<sup>5</sup> Souligné dans l'original. N. R.

<sup>6</sup> En anglais dans l'original. N. R.

<sup>7</sup> Les guillemets ne sont pas fermés dans l'original. N. R.

<sup>8</sup> En anglais et entre guillemets dans l'original. N. R.

<sup>9</sup> Toutefois, c'est un armement qui reste unilatéral ; j'y reviendrai. Note de Raczyński.

<sup>10</sup> Cela prouve en même temps à quel point le Premier empêche les hauts fonctionnaires d'influer sur la politique extérieure. Note de Raczyński.

<sup>11</sup> Je dois préciser que la Roumanie est l'objet de commentaires encore plus alarmants peut-être. Je dirai à ce propos que les Roumains d'ici s'en montrent fort inquiets. Note de Raczyński.

<sup>12</sup> Ces derniers commérages sont peut-être des contre-mesures de Prague qui se vengerait ainsi pour la Russie subcarpathique. Note de Raczyński.

## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

*[D'une façon générale, nous ne donnons ici que les renseignements concernant l'époque à laquelle se rapportent les documents où ces noms sont cités. N. R.]*

- ALTENBURG** — diplomate allemand ; ministre plénipotentiaire à partir de 1939 ; chargé de la sous-direction « IV b » (Tchécoslovaquie) à la direction politique du ministère des affaires étrangères en 1938-1939 ; à partir du 21 août 1939, directeur de l'information au même ministère.
- ASHTON-GWATKIN F.** — diplomate anglais ; à partir de 1934 conseiller au ministère des affaires étrangères ; en 1938 fit partie de la mission Runciman en Tchécoslovaquie.
- BALBO I.** — ministre de l'air d'Italie en 1929-1933.
- BAXTER C.** — diplomate anglais ; chargé des fonctions de conseiller au ministère des affaires étrangères.
- BECK J.** — diplomate polonais ; ministre des affaires étrangères de 1932 à 1939.
- BENES E.** — ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie de 1918 à 1935 ; président de la République de 1935 à 1938 ; président du comité national tchécoslovaque à Paris en 1939-1940 ; de nouveau président de la République tchécoslovaque à partir de juillet 1940.
- BÉRENGER H.** — homme politique français ; président de la commission sénatoriale des affaires étrangères en 1931-1938 ; délégué à la Société des Nations en 1932-1938.
- BEST W.** — chef de la section « juridique » de la Gestapo en 1935 ; un des proches collaborateurs de Himmler.
- BLUM L.** — socialiste de droite ; leader du parti socialiste français ; président du conseil en 1936-1937 ; vice-président du conseil en 1937-1938 ; président du conseil et ministre des finances en mars-avril 1938.
- BONNET G.** — ministre des affaires étrangères de France dans le gouvernement Daladier en 1938-1939.
- BRIAND A.** — président du conseil et ministre des affaires étrangères de France de novembre 1925 à juillet 1926, puis de nouveau en 1929 ; ministre des affaires étrangères de 1928 à 1932.
- BULLITT W.** — ambassadeur des Etats-Unis en France de 1936 à 1940 ; connu par ses attaches avec les hitlériens.
- CADOGAN A.** — diplomate anglais ; sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office en 1936-1937 ; sous-secrétaire d'Etat permanent aux affaires étrangères de 1938 à 1946.
- CAILLAUX J.** — président du conseil des ministres de France en 1911-1912 ; sénateur ; occupa à plusieurs reprises le poste de ministre des finances ; président de la commission des finances du sénat en 1932-1938.
- CHAMBERLAIN N.** — leader du parti conservateur anglais ; gros capitaliste ; premier ministre de 1937 à 1940.
- CHAUTEMPS C.** — député depuis 1919 ; président du conseil des ministres de France en 1937-1938 ; vice-président du conseil de mars à juillet 1940.
- CHURCHILL W.** — leader du parti conservateur anglais ; resta en dehors du gouvernement de 1937 à 1939 ; premier lord de l'amirauté en 1939-1940 ; premier ministre de 1940 à 1945.
- CHVALKOVSKY F.** — ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1938 ; signa le 15 mars 1939, avec Hacha, l'acte consacrant la perte de l'indépendance de la Tchécoslovaquie.
- COMNEN** — voir Petresco.
- DALADIER E.** — un des leaders du parti radical-socialiste français ; ministre de la défense nationale et vice-président du conseil en 1936-1937 ; président du conseil, ministre de la défense nationale et ministre des affaires étrangères en 1938-1940.
- DELBOS Y.** — un des dirigeants du parti radical-socialiste français ; ministre des affaires étrangères en 1936-1937 et en mars-avril 1938.
- DEMBINSKI** — directeur de l'agence télégraphique polonaise (PAT).
- DIRKSEN H.** — diplomate allemand ; gros propriétaire foncier ; ambassadeur à Moscou de novembre 1928 à août 1933 ; ambassadeur au Japon de septembre 1933 à février 1938 ; ambassadeur en Angleterre du 31 mars 1938 au 3 septembre 1939.
- EDEN A.** — un des leaders du parti conservateur en Angleterre ; ministre des affaires étrangères de 1935 à 1938 ; ministre des dominions en 1939 ; dans le cabinet Churchill ministre de la guerre en 1940, et ministre des affaires étrangères de 1940 à 1945.
- EISENLOHR E.** — diplomate allemand ; ministre à Athènes de 1931 à 1936, puis à Prague de 1936 à 1939.
- FAUCHER L.** — général ; en 1938 chef de la mission militaire française en Tchécoslovaquie.
- FIERLINGER Z.** — directeur du département politique au ministère des affaires étrangères de Tchécoslovaquie en 1935-1937 ; ministre à Moscou de 1937 à 1939 ; ambassadeur à Moscou de 1941 à 1945 ; premier ministre en 1945-1946.
- FLANDIN E.** — président du conseil des ministres de France de novembre 1934 à juin 1935 ; ministre des affaires étrangères de janvier à juin 1936.
- FOERSTER A.** — un des chefs du parti hitlérien à Dantzig.
- FRANÇOIS-PONCET A.** — diplomate français ; ambassadeur à Berlin de 1931 à 1938 ; ambassadeur à Rome en 1938.
- FRANK K.** — adjoint de Henlein à la direction du « parti des Allemands des Sudètes » ; après l'occupation de la Tchécoslovaquie par les troupes allemandes et la création du « protectorat de Bohême et de Moravie », secrétaire d'Etat près le protecteur du Reich Neurath ; condamné à mort comme criminel de guerre par la justice tchécoslovaque et exécuté en 1946.

**GAMELIN M.** — général français ; chef de l'état-major général de l'armée de 1931 à 1939 ; commandant en chef de l'armée française en 1939-1940.

**GLAISE-HORSTENAU E.** — ministre sans portefeuille dans le cabinet Schuschnigg à partir de juillet 1936 ; ministre de l'intérieur de novembre 1936 à mars 1938.

**GOERING H.** — grand criminel de guerre allemand ; commandant en chef des forces aériennes et ministre de l'air ; commissaire pour l'exécution du plan quadriennal ; condamné à mort en 1946 par le Tribunal militaire international.

**HALIFAX E.** — lord ; ministre de la guerre de Grande-Bretagne en 1935 ; lord du sceau privé en 1935-1937 ; ministre des affaires étrangères en 1938-1940.

**HAUSHOFER K.** — professeur ; président de l'« Académie allemande » de Munich, directeur de la revue hitlérienne *Géopolitik*, un des dirigeants du Bureau central « Volksdeutsche » («des Allemands à l'étranger »).

**HENCKE A.** — diplomate allemand ; chargé d'affaires à Prague en septembre 1938.

**HENDERSON N.** — diplomate anglais ; ambassadeur en Allemagne de 1937 à 1939.

**HENLEIN K.** — chef du parti hitlérien de la région des Sudètes (Tchécoslovaquie) qui s'appela d'abord « Heimatsfront des Allemands des Sudètes », puis, à partir de 1935, « Parti des Allemands des Sudètes » ; après le démembrement de la Tchécoslovaquie fut nommé commissaire du Reich dans la région des Sudètes, et ensuite Reichstatthalter du « Sudetenland ».

**HEYDEN-RYNSCH** — fonctionnaire du ministère des affaires étrangères d'Allemagne ayant le titre de conseiller de légation ; employé à la première sous-direction des affaires politiques (Société des Nations, questions militaires, armement, etc.) en 1938-1939 ; agent de liaison avec l'état-major du haut commandement ; à partir de 1941, conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Madrid.

**HIMMLER H.** — grand criminel de guerre allemand ; Reichsführer-SS ; chef de la police hitlérienne.

**HITLER A.** — chef du fascisme allemand ; chancelier du Reich et « Führer » de 1933 à 1945.

**HODZA M.** — président du Conseil de Tchécoslovaquie de novembre 1935 à septembre 1938.

**HOHENLOHE M.** — prince ; familier des milieux dirigeants de l'Allemagne hitlérienne ; servit d'intermédiaire dans les pourparlers menés par Runciman et Ashton-Gwatkin avec Henlein en août 1938.

**HORE-BELISHA L.** — secrétaire parlementaire du ministère du commerce de Grande-Bretagne en 1931-1932 ; secrétaire financier de la trésorerie en 1932-1934 ; ministre des transports de 1934 à 1937 ; ministre de la guerre de 1937 à 1940.

**HORTHY N.** — amiral ; régent de Hongrie de 1920 à 1944 ; prit une part active à l'écrasement de la révolution hongroise en 1919 ; dirigea le mouvement contre-révolutionnaire de Szegedin ; c'est sous sa régence que la Hongrie commença en 1941 la guerre contre l'U.R.S.S.

**IMREDEY B.** — banquier hongrois ; gouverneur de la Banque nationale de 1935 à 1938 ; premier ministre en 1938-1939 ; en 1944 ministre sans portefeuille ; fonda en 1940 le parti fasciste du « Renouveau hongrois » dont il fut le chef jusqu'à la libération de la Hongrie par l'Armée soviétique ; exécuté en 1946 comme criminel de guerre.

**INA** — secrétaire général du ministère des affaires étrangères de Tchécoslovaquie en 1938.

**JURY** — ministre de la prévoyance sociale dans le gouvernement nazi de Seyss-Inquart en 1938.

**KEITEL W.** — grand criminel de guerre allemand ; général ; attaché au ministère de la guerre en 1935-1938 ; à partir de 1938 et jusqu'à la défaite de l'Allemagne hitlérienne, chef de l'état-major du haut commandement ; nommé feld-maréchal en 1941 ; condamné à mort par le Tribunal militaire international et exécuté en 1946.

**KELLOGG F.** — secrétaire d'Etat américain en 1925-1929.

**KORDT E.** — diplomate allemand ; conseiller au bureau du ministre des affaires étrangères du Reich en 1939-1940.

**KREISSL** — un des leaders du « parti des Allemands des Sudètes » en Tchécoslovaquie.

**KRNO** — employé au ministère des affaires étrangères de Tchécoslovaquie avec le titre de ministre plénipotentiaire.

**KROFTA K.** — ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie en 1936-1938.

**KÜNZEL** — un des leaders du « parti des Allemands des Sudètes » représentant de Henlein à Berlin en 1938.

**LACROIX V. de** — diplomate français ; ministre de France en Tchécoslovaquie de 1936 à 1939.

**LAMMERS H.** — fonctionnaire hitlérien ; de 1933 à 1937 secrétaire d'Etat à la chancellerie du Reich ; de 1937 jusqu'à l'effondrement de l'Allemagne hitlérienne, ministre du Reich et chef de la chancellerie du Reich.

**LAVAL P.** — ministre des affaires étrangères de France en 1934-1935 ; président du conseil et ministre des affaires étrangères en 1935-1936 ; en fait, agent de Hitler ; condamné à mort par la justice française et exécuté en 1946.

**LÉGER A.** — diplomate français ; secrétaire général du ministère des affaires étrangères en 1933-1940.

**LIPSKI J.** — diplomate polonais ; ambassadeur à Berlin de 1934 à 1939.

**LITVINOV M.** — commissaire du peuple aux affaires étrangères de l'U.R.S.S. de 1930 à 1939.

**LORENZ W.** — obergruppenführer-SS ; un des dirigeants du Bureau central « Volksdeutsche ».

**LUKASIEWICZ J.** — diplomate polonais ; ambassadeur en U.R.S.S. de 1933 à 1936 ; ambassadeur en France de 1936 à 1939.

**MACDONALD R.** — leader des travaillistes anglais ; après 1931, national-travailliste ; premier ministre et ministre des affaires étrangères en 1924 ; de nouveau premier ministre de 1929 à 1935.

**MACKENSEN H.** — diplomate allemand ; ministre en Hongrie de 1933 à 1937 ; secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères en 1937-1938 ; ambassadeur en Italie de 1938 à 1943.

**MASARIK H.** — rapporteur au ministère des affaires étrangères de Tchécoslovaquie en 1938.

**MASARYK J.** — diplomate tchécoslovaque ; ministre à Londres de 1925 à 1939.

**MASSIGLI R.** — diplomate français ; dirigea au ministère des affaires étrangères la section de la S.D.N. en 1928-1929 ; sous-directeur (1933-1937), puis directeur (1937-1938) des affaires politiques au ministère des affaires étrangères.

**MASTNY A.** — diplomate tchécoslovaque ; ministre à Berlin de 1932 à 1939.

**MILLERAND A.** — ministre de la guerre de France en 1914-1915 ; haut commissaire en Alsace en 1919 ; président du conseil en 1920 et président de la République de 1920 à 1924.

**MUSSOLINI B.** — chef du fascisme italien ; premier ministre et en fait dictateur de l'Italie de 1922 à 1943 ; exécuté par les patriotes italiens en 1945.

**NEURATH K.** — grand criminel de guerre allemand ; ministre des affaires étrangères d'Allemagne de 1932 à 1938 ; « protecteur de Bohême et de Moravie » de 1939 à 1943 ; condamné à 15 ans de prison par le Tribunal militaire international.

**NEWTON B.** — diplomate anglais ; ministre à Prague de décembre 1936 à 1939.

**NIEMOELLER M.** — pasteur allemand, arrêté par les hitlériens en 1937.

**NOË** — interprète de Foerster lors de son entretien avec W. Churchill en juillet 1938.

**OSUSKY S.** — diplomate tchécoslovaque ; ministre à Paris de 1920 à 1939.

**PAPEN F.** — grand criminel de guerre allemand ; chancelier du Reich du 30 mai 1932 au 30 janvier 1933 ; ministre hitlérien d'Allemagne en Autriche de 1934 à 1938 ; ambassadeur en Turquie de 1939 à 1944.

**PARIANI A.** — chef de l'état-major général italien de 1936 à 1939.

**PAUL-BONCOUR J.** — président du conseil des ministres et ministre des affaires étrangères de France de décembre 1932 à janvier 1933 ; ministre des affaires étrangères de janvier 1933 à février 1934.

**PETRESCO-COMNEN** — diplomate roumain ; ministre à Berlin de 1932 à 1938.

**POTEMKINE V.** — commissaire du peuple adjoint aux affaires étrangères de l'U.R.S.S. de 1937 à 1940.

**RACZYNSKI E.** — diplomate polonais ; ambassadeur en Angleterre de 1934 à 1939.

**REYNAUD P.** — industriel et homme politique français ; fut à plusieurs reprises ministre des finances et ministre de la justice ; ministre des finances de novembre 1939 à mars 1940.

**RIBBENTROP J.** — grand criminel de guerre allemand ; ambassadeur à Londres de 1936 à 1938 ; à partir de février 1938 et jusqu'à la débâcle de l'Allemagne hitlérienne, ministre des affaires étrangères du Reich ; condamné à mort par le Tribunal militaire international et exécuté en 1946.

**RIPKA H.** — journaliste tchécoslovaque.

**RITTER K.** — diplomate allemand ; directeur des affaires de politique commerciale au ministère des affaires étrangères, il participa en 1930-1935 à de nombreux pourparlers politiques et économiques avec la Belgique, la Pologne, la Finlande, la France ; ambassadeur au Brésil en 1937-1938 ; passa ensuite à l'administration centrale.

**ROCHAT** — diplomate français ; chef de cabinet du ministre des affaires étrangères de 1935 à 1938.

**RUNCIMAN W.** — lord ; national-libéral ; ministre du commerce de Grande-Bretagne de 1931 à 1937 ; lord président du conseil en 1938-1939 ; chef de la mission anglaise en Tchécoslovaquie en 1938.

**RYDZ-SMIGLY E.** — maréchal polonais ; successeur de Pilsudski ; inspecteur général des forces armées polonaises en 1938-1939.

**SANDER F.** — professeur de droit à l'université allemande de Prague.

**SANDYS D.** — conservateur ; membre du parlement anglais.

**SCHACHT H.** — grand criminel de guerre allemand ; président de la Reichsbank de 1923 à 1930 et de 1933 à 1939.

**SCHMIDT G.** — secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères d'Autriche de 1936 à 1938 ; ministre des affaires étrangères dans le gouvernement Schuschnigg en 1938.

**SCHUSCHNIGG K.** — un des leaders du parti « chrétien-social » en Autriche ; chancelier d'Autriche de 1934 à 1938.

**SEYSS-INQUART A.** — hitlérien d'Autriche ; ministre de l'intérieur et de la sécurité publique dans le cabinet Schuschnigg (février-mars 1938) ; après l'Anschluss, gouverneur du « Gau » d'Autriche dans le Reich hitlérien.

**SIMON J.** — national-libéral ; ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne de 1931 à 1935 ; ministre de l'intérieur de 1935 à 1937 ; ministre des finances de 1937 à 1940.

**SMUTNY I.** — premier secrétaire du président de la République tchécoslovaque Benès de 1935 à 1938.

**STECHOW** — vice-consul ; fonctionnaire au ministère des affaires étrangères d'Allemagne en 1938-1939.

**STIEVE F.** — diplomate allemand ; directeur des affaires de « politique culturelle » au ministère des affaires étrangères de 1933 à 1939.

**STRANG W.** — diplomate anglais ; conseiller au ministère des affaires étrangères ; directeur du département de l'Europe centrale en 1938-1939.

**STRESEMANN G.** — chancelier du Reich et ministre des affaires étrangères en 1923 ; ministre des affaires étrangères de 1923 à 1929.

**SWINTON P.** — ministre des colonies de Grande-Bretagne de 1931 à 1935 ; ministre de l'air de 1935 à 1938.

**SYROVY J.** — général ; inspecteur général de l'armée tchécoslovaque ; premier ministre du 22 septembre au 1<sup>er</sup> décembre 1938.

**SZEMBEK J.** — vice-ministre des affaires étrangères de Pologne de 1932 à 1939.

**SZTOJAI D.** — officier et diplomate hongrois ; attaché militaire à Berlin de 1925 à 1933 ; ministre de Hongrie à Berlin de 1935 à 1944 ; premier ministre du gouvernement fantoche de Hongrie de mars à août 1944.

**TWARDOWSKI F.** — diplomate allemand ; conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Moscou de 1929 à 1935 ; sous-directeur des affaires de « politique culturelle » au ministère des affaires étrangères de 1936 à 1939.

**VANSITTART R.** — sous-secrétaire d'Etat permanent aux affaires étrangères de Grande-Bretagne en 1930-1938 ; premier conseiller diplomatique au Foreign Office en 1938-1941.

**VOROCHILOV K.** — maréchal de l'Union soviétique ; commissaire du peuple à la guerre et à la marine de l'U.R.S.S. de 1925 à 1934 ; commissaire du peuple à la défense de l'U.R.S.S. de 1934 à 1940.

**WEIZSAECKER E.** — diplomate allemand ; directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères d'Allemagne de 1936 à 1938 ; secrétaire d'Etat au même ministère en 1938-1943.

**WELCZECK J.** — comte ; diplomate allemand ; ambassadeur en Espagne de 1926 à 1936, puis en France de 1936 à 1939.

**WELLES S.** — sous-secrétaire d'Etat américain de 1937 à 1943.

**WILSON H.** — proche collaborateur de Chamberlain ; premier conseiller économique du gouvernement en 1930-1939 ; secrétaire permanent de la trésorerie et chef du service civil en 1939-1942 ; fut l'un des quelques conseillers de Chamberlain pendant ses conversations avec Hitler en septembre 1938 ; en été 1939 mena au nom de Chamberlain des pourparlers secrets avec les Allemands en vue de la conclusion d'un large accord anglo-allemand.

**WILSON H.** — diplomate américain ; ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne de mars 1938 à décembre 1941.

**WILSON W.** — président des Etats-Unis de 1912 à 1920 ; chef de la délégation des Etats-Unis à la conférence de Paris en 1919.

**WINTERTON E.** — lord ; chancelier du duché de Lancastre de 1937 à 1939 ; sous-secrétaire d'Etat à l'air, puis adjoint au ministre de l'intérieur de Grande-Bretagne en 1938.

**WOERMANN E.** — diplomate allemand ; directeur des affaires politiques et sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères de 1938 à 1943.